

CANADA

Pébats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 142 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)

Le mercredi 26 octobre 2005

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 26 octobre 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de Glengarry—Prescott—Russell.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1405)

[Français]

LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LAVAL

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite féliciter la Société Alzheimer de Laval qui célèbre cette année son dixième anniversaire.

Depuis 1995, les services offerts par cet organisme aux Lavalloises et aux Lavallois atteints de cette maladie et à leur famille n'ont cessé de se multiplier.

Afin de répondre aux besoins de la communauté lavalloise, la société travaille à la réalisation du projet d'une maison pour personnes atteintes de la maladie en phases précoce et modérée.

La société a souligné récemment le travail de ses administrateurs tels que Marcel Léonard, de ses membres tels que François Perreault, de ses bénévoles et employés tels que Ginette Joly et de ses partenaires, comme Pfizer Canada, lors d'une soirée organisée en leur honneur. On a également souligné la contribution de trois bâtisseurs, soit MM. Pierre A. Grothé, René Roy et Jean Rizzuto.

Nul doute que compte tenu du vieillissement rapide que connaît la population et le nombre croissant de personnes aux prises avec cette maladie, la Société Alzheimer de Laval deviendra plus que jamais un outil essentiel dans notre communauté.

* * *

[Traduction]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet d'une question qui inquiète les gens partout au Canada, à savoir la dégradation de notre Service correctionnel.

La semaine dernière, l'Association des chefs de police de l'Ontario a fait connaître publiquement ses inquiétudes au sujet des délais judiciaires considérables, de la forte augmentation des coûts et du laxisme en milieu carcéral qui font de notre système de justice un objet de dérision. Le chef La Barge, de la police régionale de York, a même dû créer un nouveau comité pour faire en sorte que les chefs de file du gouvernement et des collectivités obligent le Service correctionnel du Canada à rendre des comptes, de manière entre autres à empêcher des criminels violents de fréquenter des parcs d'amusement aux frais des contribuables et à leurs risques et périls.

Il y a plusieurs années, la Canadian Justice Foundation a sensibilisé le public au fait qu'une religieuse était autorisée à faire sortir un meurtrier violent durant la journée, une pratique qui ne tenait aucunement compte de la sécurité du public. Récemment, nous avons appris que des détenus avaient accès aux plans de sécurité et aux dossiers confidentiels du personnel de certaines prisons.

Le temps est venu de fermer la porte à une attitude si nonchalante à l'égard de criminels violents et d'accorder la priorité à la sécurité du public. En ne montrant pas aux criminels que leurs actes portent à conséquence, nous laissons tomber nos concitoyens qui risquent d'en être les victimes.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a supprimé à l'avantage de tous les réfugiés le droit exigé pour l'établissement. Les Canadiens sont maintenant de plus en plus nombreux à exiger du gouvernement qu'il le supprime pour ses nouveaux immigrants.

Le droit exigé pour l'établissement a été introduit en 1995, à une époque où le Canada était en situation de déficit. Puisque nous avons supprimé le déficit, il est maintenant temps de supprimer le droit pour l'établissement. Ce droit de 975 \$ est exigé de toutes les personnes âgées de 19 ans et plus, quel que soit leur pays d'origine. Il équivaut à deux fois le revenu par habitant dans bon nombre des pays d'où proviennent nos immigrants.

Récemment, le premier ministre a dit clairement que le Canada avait besoin d'un plus grand nombre d'immigrants et devait pratiquer une politique d'ouverture à l'égard des immigrants. Le fait de supprimer le droit d'établissement irait de pair avec une telle ouverture, aussi bien à l'égard des immigrants qualifiés que des immigrants ordinaires. Cela permettrait également au Canada de continuer d'être un modèle pour les pays du monde.

Article 31 du Règlement

[Français]

LE CANCER DU SEIN

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, le mois d'octobre sert à sensibiliser les gens au cancer du sein et à ramasser des fonds pour la recherche.

De nos jours, une femme sur neuf risque d'avoir un cancer du sein. En 2005, ce sont 21 600 femmes qui recevront un diagnostic de cette terrible maladie et 5 300 femmes qui en mourront.

Il y a cinq ans, j'ai été moi-même affligée d'un cancer du sein agressif. Je sais à quel point cette épreuve affecte notre vie ainsi que celle de notre conjoint, de nos enfants et de nos proches. Je fais partie des survivantes, de celles qui sont en sursis.

Au cours des dernières années, des avancées substantielles ont été réalisées grâce à la recherche. C'est pourquoi, depuis 1993, le taux d'incidence du cancer du sein s'est stabilisé et le taux de mortalité en résultant est en baisse.

J'invite donc mes collègues à appuyer cette cause importante et à avoir une pensée pour les milliers de femmes qui en sont atteintes.

* * *

● (1410)

[Traduction]

MARK ARENDZ

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rendre hommage à un jeune homme très courageux et généreux de 15 ans, Mark Arendz, de North Wiltshire, à l'Île-du-Prince-Édouard. Mark a perdu le bras gauche dans un accident agricole. Depuis, il a fait preuve d'une volonté de fer, d'une part en se rétablissant et d'autre part en apportant une contribution précieuse à son milieu.

Grâce à l'appui accordé dans le cadre du programme « Les vainqueurs » des Amputés de guerre, Marc est devenu un jeune conseiller. Il sert maintenant de modèle pour d'autres jeunes vivant des expériences semblables à la sienne.

Mark a cependant poussé sa mission encore plus loin. Avec l'aide de Marilyn Affleck, coordonnatrice du programme de santé et de sécurité en milieu agricole de la Fédération de l'agriculture de l'Îledu-Prince-Édouard, Mark a rencontré des élèves pour leur parler du message d'incitation à la prudence du programme, qui dit essentiellement que, lorsqu'on travaille à la ferme, il faut être prudent et conscient des dangers.

L'agriculture est la colonne vertébrale de l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard. Nos agriculteurs et leurs familles, ainsi que nos travailleurs agricoles, sont essentiels à la prospérité de cette industrie. Grâce aux initiatives de personnes comme Mark Arendz et à l'exemple qu'elles donnent, nos générations montantes sont sensibilisées à la sécurité au travail.

LE LUPUS

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole au nom de tous ceux qui doivent affronter la terrible maladie qu'est le lupus.

Octobre est le Mois de sensibilisation au lupus en Ontario. Pendant tout le mois, un certain nombre d'activités de sensibilisation à cette maladie chronique ont été organisées à la grandeur de la province. Incidemment, la Lupus Foundation of Ontario a son siège dans ma circonscription, celle de Ridgeway, en Ontario.

Le lupus peut frapper des personnes de tous âges, de toutes races et de toutes ethnies. Chez les gens qui en sont atteints, le système immunitaire attaque les cellules saines du corps, endommageant les tissus, provoquant la défaillance d'organes et, dans certains cas, la mort.

Les symptômes et les effets sur la santé du lupus peuvent passer inaperçus pendant de nombreuses années avant que les personnes atteintes puissent obtenir un diagnostic précis et un traitement approprié. Les recherches médicales sur le lupus et la découverte de traitements plus sûrs et plus efficaces pour les patients atteints du lupus sont sous-financés contrairement à d'autres maladies de son ampleur et de sa gravité.

Il est important de sensibiliser la population à l'impact débilitant du lupus. Je demande au gouvernement d'augmenter son appui à la recherche sur le lupus.

* * *

LE TREMBLEMENT DE TERRE EN ASIE DU SUD

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour remercier tous les Canadiens, qu'il s'agisse de simples citoyens ou d'ONG, de leur réaction généreuse à la tragédie au Pakistan.

Le gouvernement est intervenu de manière globale et avec rapidité ces dernières semaines. Il convient de féliciter en particulier l'ACDI et les Forces canadiennes de leur professionnalisme et de leur dévouement dans la prestation de secours.

Je me réjouis que le gouvernement ait annoncé aujourd'hui qu'il va débloquer 20 millions de dollars de plus, dont 8 millions en réponse à l'appel éclair des Nations Unies.

Toutefois, le besoin d'aide ne cesse pas simplement parce que les médias cessent de parler d'une crise. J'aimerais rappeler aux députés et à l'ensemble des Canadiens que nous ne pouvons pas oublier les besoins persistants des victimes du tremblement de terre en Asie du Sud, ni, d'ailleurs, les victimes des autres catastrophes naturelles, où que ce soit.

[Français]

POSTES CANADA

M. Réal Lapierre (Lévis—Bellechasse, BQ): Monsieur le Président, cette semaine, les députés du Bloc québécois de la région de Québec ont déposé une pétition signée par 130 000 personnes opposées à la fermeture du centre de tri de Postes Canada à Québec.

L'inquiétude ressentie par les travailleurs et par tous les citoyens quant à la qualité du service postal et les conséquences économiques est amplement justifiée.

Malgré cette vaste mobilisation et l'opposition des intervenants socioéconomiques et politiques des rives nord et sud dans la grande région de Québec, le ministre responsable de la Société canadienne des postes continue à faire la sourde oreille.

Ce sont 500 emplois, dont plus de 150 sont occasionnels, ainsi que la qualité du service qui sont en jeu.

La population de la région de Québec s'est exprimée. Le Bloc québécois appuie sa demande et exhorte le gouvernement fédéral à entendre sa voix, en annonçant aujourd'hui même qu'il renonce à procéder à la fermeture du centre de tri de Postes Canada à Québec.

LES LAURÉATS FRANCOPHONES DU MANITOBA

L'hon. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, tous les ans, la Société franco-manitobaine rend hommage à des francophones du Manitoba qui ont contribué de façon remarquable au développement de la collectivité.

À Saint-Boniface, le 22 octobre dernier, les prix Riel ont été décernés à titre posthume au sculpteur Marcien LeMay, pour les arts et la culture; à M. Louis Bernardin, pour le développement communautaire; et à M. Yvon Dumont, pour son engagement envers la communauté métisse francophone.

MM. Louis Paquin et Charles Lavack, de l'entreprise Les productions Rivard, l'ont emporté dans la catégorie Communication, pour leurs activités télévisuelles en production et en formation.

Le même soir, à Ottawa, M. Gérald Labossière, de l'entreprise Assessment and Intelligence Systems, qui était en compétition à l'échelle nationale, s'est vu décerner un prix dans la catégorie Économie du savoir, lors du Gala des Lauriers de la PME de 2005, et ce, pour l'excellence de sa contribution à l'économie canadienne en tant qu'entreprise francophone en milieu minoritaire.

Félicitations à tous ces lauréats.

* * *

• (1415)

[Traduction]

LE VIH/SIDA

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour féliciter la ministre et l'ACDI pour leur coopération avec la Coalition canadienne de la jeunesse et le VIH/sida.

Vision Mondiale, Care Canada, Plan de parrainage et Aide à l'enfance sont d'excellentes ONG canadiennes qui s'attaquent à ce problème. Toutefois, en matière de lutte contre le VIH/sida, nous sommes intervenus trop tard en Afrique. Nous ne voulons pas que la même chose se produise en Asie.

Je veux savoir si la ministre prendra l'engagement de mettre en oeuvre un programme similaire en Asie avec ce groupe d'ONG canadiennes. Elles ont préparé un excellent plan, qui mérite l'appui du gouvernement fédéral.

Un gouvernement conservateur attribuerait une plus grande proportion de l'aide canadienne aux ONG de notre pays, car elles jouissent d'une très bonne réputation pour ce qui est de contourner la corruption et de prodiguer l'aide à ceux qui en ont le plus besoin. Contrairement à la plupart des organisations multilatérales, elles doivent rendre des comptes aux Canadiens — il y en a plus d'un million — qui soutiennent leur action.

Encore une fois, j'invite la ministre à oeuvrer de concert avec ce groupe d'ONG canadiennes à la réalisation de leur programme de lutte contre le HIV/sida, doté de 50 millions de dollars et étalé sur cinq ans, dans six pays asiatiques.

* * *

[Français]

LA FONDATION CANADIENNE DES POMPIERS MORTS EN SERVICE

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, à titre de nouvelle députée de Gatineau, j'ai eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises un groupe d'individus extraordinaires membres de la Fondation canadienne des pompiers morts en service.

Article 31 du Règlement

Plus encore, la semaine dernière, j'ai pu exprimer en cette Chambre mon appui à la création d'un monument rendant hommage aux pompiers canadiens, dans un espace situé dans la capitale nationale.

L'annonce faite aujourd'hui par la ministre du Patrimoine canadien et le fait que la CCN annonce un endroit réservé au monument sur le site des plaines LeBreton sont les fruits des efforts inlassables du Dr William Brooks, président de la fondation, de Gary Barnes, vice-président, de Georges Potvin et de Barbara Zents, responsables des familles des pompiers morts en service.

Mettons de côté la petite politique derrière la motion M-153 amendée et saluons tous ensemble nos héros.

* *

[Traduction]

L'ÉQUITÉ SALARIALE

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, depuis 1991, les agents de bord qui travaillent pour Air Canada et pour les Lignes aériennes Canadien ont saisi la Commission des droits de la personne de plaintes portant sur l'équité salariale. Des années plus tard, ces employés attendent encore qu'on leur rende justice. Leurs plaintes sont maintenant devant la Cour suprême. Imaginez, il faut s'en remettre à la plus haute instance judiciaire du pays pour une question qui, selon les dires répétés du ministre de la Justice et de son homologue du Travail, relève des droits fondamentaux de la personne.

Des milliers de femmes, qui ont droit à l'équité salariale, attendent pendant des années parce que leur employeur maintient les plaintes devant les tribunaux. La situation est tellement grave qu'un comité des Nations Unies a demandé au gouvernement fédéral d'intervenir et d'exiger que les employeurs paient un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Le rapport du groupe de travail sur l'équité salariale, commandé par le gouvernement, établit un plan clair concernant une mesure législative sur l'équité salariale. Le Comité permanent de la condition féminine réclame une telle mesure. Pourtant, les libéraux repoussent l'échéance. Nos concitoyennes en ont assez d'attendre.

Le NPD demande instamment au gouvernement libéral de cesser de forcer les femmes à se battre pendant des décennies pour obtenir l'égalité financière et de présenter dès maintenant une mesure législative proactive sur l'équité salariale. Où est cette mesure législative?

* * *

LA BATAILLE DE TRAFALGAR

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, nous célébrons le 200^e anniversaire de la bataille de Trafalgar, point tournant dans l'histoire moderne, qui nous donne l'occasion de réfléchir au prix de la liberté.

Lorsque lord Nelson a signalé à sa flotte que l'Angleterre s'attendait à ce que chaque homme fasse son devoir, il a écrit une page d'histoire. Le triomphe éclatant, à Trafalgar, de la Marine royale contre des forces plus puissantes a marqué le début de la grande pax britannica qui a apporté la paix sur les mers, la prospérité en Amérique du Nord, la fin de l'esclavagisme, l'expansion du libre-échange et la primauté du droit partout sur la planète, et, bien sûr, les conditions qui ont permis de réaliser la Confédération ici au Canada.

Questions orales

[Français]

Le journal des patriotes, *Le Canadien*, a écrit en 1808 que « La marine de la Grande-Bretagne est maintenant le boulevard contre la tyrannie. »

[Traduction]

C'est pourquoi les habitants des provinces maritimes et les Terre-Neuviens, les habitants du Haut-Canada et du Bas-Canada, les francophones et les anglophones ont tous fait retentir les cloches des églises pour célébrer la victoire de la liberté contre la tyrannie. C'est pourquoi la ville de Québec a été toute illuminée pour célébrer en 1805, et c'est pourquoi la statue de lord Nelson orne aujourd'hui la place Jacques-Cartier, à Montréal.

[Français]

Monsieur le Président, nous nous souvenons.

* * *

● (1420)

LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

M. Bernard Cleary (Louis-Saint-Laurent, BQ): Monsieur le Président, les 11 et 12 octobre derniers se tenait à Québec une assemblée extraordinaire des chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador sur les crises sociales que vivent les communautés autochtones.

Je tiens à souligner les efforts et le travail concerté des chefs des nations autochtones qui ont participé à la rencontre.

Ayant été témoin privilégié des douleurs vécues par plusieurs membres des familles des communautés au Québec, je tiens à exprimer tout mon soutien, dans la paix et l'amitié la plus sincère, à cet important exercice. Je suis convaincu qu'ensemble, ils parviendront à trouver les solutions aux maux que vivent leurs communautés.

. . .

[Traduction]

TAÏWAN

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, des experts en santé de partout dans le monde se sont réunis à Ottawa cette semaine afin de prévoir des mesures relatives à une éventuelle pandémie de grippe. Le gouvernement libéral a exclu Taïwan de la conférence, ce qui n'est pas dans l'intérêt du Canada ni de la santé publique à l'échelle mondiale.

Il y a eu 84 décès dus au SRAS à Taïwan en 2003. La situation géographique de ce pays le rend vulnérable à la grippe aviaire et à une pandémie de grippe humaine.

Le 28 septembre, l'office économique et culturel de Taipei a fait parvenir une lettre au ministre de la Santé pour lui demander d'inviter Taïwan à la conférence d'Ottawa. Le gouvernement a refusé. Taïwan compte 23 millions d'habitants. L'aéroport de Taipei est une plaque tournante pour le transport aérien international et offre des vols directs au Canada.

Ce ne devrait pas être une question de politique. Les pandémies ne connaissent pas de frontières. C'est dans l'intérêt de tous que Taïwan soit représentée à Ottawa pour partager ses connaissances et pour apprendre des autres.

Malheureusement, le gouvernement ne comprend rien.

[Français]

LA COMMUNAUTÉ ITALIENNE DE MONTRÉAL

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous avons l'honneur de recevoir un groupe de citoyens d'origine italienne du comté de Montréal-Papineau. J'aimerais profiter de cette occasion pour souligner la contribution exceptionnelle apportée par ces gens qui font partie de la grande communauté italienne montréalaise et évidemment aussi du comté de Bourassa.

Ce groupe, comme toutes les associations canado-italiennes, joue un rôle majeur dans les relations entre le Canada et l'Italie. Ces groupes constituent un important pont aux plans culturel, académique, économique et politique.

L'Italie est aussi notre deuxième partenaire bilatéral en importance. En 2004, nos exportations ont été de plus de 1,8 milliard de dollars. Le gouvernement canadien désire aussi approfondir les liens culturels et personnels bilatéraux et travailler à mettre en place des programmes novateurs dans de nouvelles sphères comme les échanges jeunesse et la collaboration en science et en technologie.

[Le député s'exprime en italien ainsi qu'il suit:]

Grazie per tutto, grazie per vostro appogio et benvenuti a Ottawa.

* * *

[Traduction]

LOCKHART FULTON

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, puisque 2005 est l'Année de l'ancien combattant, je souhaite rendre hommage à mon compatriote manitobain, le lieutenant-colonel Lockhart Fulton, qui est décédé vendredi dernier à l'âge de 88 ans. Considéré comme le doyen des officiers survivants de la Seconde Guerre mondiale, Lockie Fulton est devenu une légende pour avoir mené les Royal Winnipeg Rifles au front, dans des centaines de batailles et d'escarmouches, du jour J au jour de la Victoire en Europe, sans jamais se faire blesser.

Sa bravoure a été soulignée pendant la guerre lorsqu'il a été décoré de l'Ordre du service distingué par le feld-maréchal Montgomery, et plus tard lorsqu'il a été décoré de l'Ordre du Canada et fait membre de la Légion d'honneur.

Les Royal Winnipeg Rifles, régiment canadien célèbre, a perdu un des ses membres les plus éminents et le Canada a perdu un vrai citoyen, un vrai soldat et un vrai héros.

Quand viendra l'heure du crépuscule et celle de l'aurore, nous nous souviendrons de lui.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre continue de ne faire preuve d'aucun leadership, quel que soit le dossier. Le premier exemple est la réserve de Kashechewan, dans le Nord de l'Ontario.

À cause de la négligence du gouvernement, 1 000 personnes ont besoin de soins médicaux immédiats après avoir consommé de l'eau contaminée, et le gouvernement de l'Ontario a maintenant dû intervenir pour évacuer ces gens à cause de l'incompétence du gouvernement fédéral.

Si les questions autochtones sont la priorité numéro un du premier ministre, pourquoi alors le premier ministre libéral de l'Ontario dit-il que son homologue fédéral est absent dans ce dossier?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, le ministre des Affaires indiennes s'est rendu dans cette réserve du Nord de l'Ontario la semaine dernière pour régler ce problème.

Deuxièmement, aux termes d'une entente signée il y a presque dix ans avec l'Ontario, c'est la province qui procède à l'évacuation, mais c'est le gouvernement fédéral qui en est responsable et qui paie la note. Nous assumons nos responsabilités. Nous nous occupons de cette situation et continuerons de le faire.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, c'est le premier ministre de l'Ontario qui a dit que son homologue fédéral était absent.

Le deuxième exemple concerne le dangereux trafic des méthaniers américains à Head Harbour, au Nouveau-Brunswick. Le premier ministre a maintenu qu'il ne prendrait pas position jusqu'à ce que les demandes aient été soumises. Eh bien, les demandes ont été soumises.

Le premier ministre fera-t-il ce que les premiers ministres du Canada font depuis 30 ans, c'est-à-dire s'opposer au trafic des méthaniers dans les eaux canadiennes à Head Harbour, au Nouveau-Brunswick?

• (1425)

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, cela ne s'est jamais produit au cours des 30 dernières années parce qu'il n'y a jamais eu de demande concernant des méthaniers.

Nous avons un groupe qui s'affaire à examiner tous les éléments de ce dossier. Aux termes de la Loi sur la marine marchande du Canada, s'il y a des problèmes de sécurité sur l'eau, de protection de l'environnement marin, de protection des personnes, des navires, des zones côtières, etc., nous devons agir, mais nous devons d'abord étudier la situation. Nous ne prenons pas de décision avant d'avoir fait une étude.

LA JUSTICE

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, il y a 30 ans, Pierre Trudeau a pris la décision de s'opposer à ce genre de trafic maritime. Il est surprenant que le gouvernement ne puisse pas maintenir cette décision, mais c'est typique du premier ministre que de faire preuve de leadership en refilant la question à quelqu'un d'autre.

J'ai un troisième exemple, celui de la tragédie de Meyerthorpe. Hier, le premier ministre s'est entretenu avec les familles, et moi aussi. Je suis certain que les familles lui ont expliqué que, dans ce cas, s'il y avait eu des peines d'emprisonnement minimales pour les récidivistes, cette tragédie aurait pu être évitée.

Questions orales

Le premier ministre n'est-il pas tenté alors de remettre en question l'opposition de son gouvernement à l'imposition de peines d'emprisonnement minimales?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la vice-première ministre, le ministre de la Justice et moimême avons rencontré les familles et écouté leurs doléances.

Je dois dire qu'il est impossible de rencontrer ces familles sans être pleinement conscient de l'ampleur de la tragédie qu'elles ont vécue et sans vouloir les applaudir pour le courage qu'elles démontrent en cherchant maintenant à faire en sorte que ce genre de tragédie ne se produise jamais plus.

Dans ces circonstances, non seulement le ministre de la Justice, la vice-première ministre et moi-même avons discuté de toutes les questions qu'elles ont soulevées, mais les deux ministres leur ont donné une réponse quant à la façon dont ils abordent ces questions et...

Le Président: Le député de Nova-Centre a la parole.

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, je crois que la véritable question est de savoir si le premier ministre a vraiment l'intention d'agir.

Le premier ministre a apparemment dit à la secrétaire d'État, Condoleezza Rice, que les États-Unis avaient l'obligation de lutter plus énergiquement contre la contrebande d'armes. Pourtant, au mois d'août, tout en déclarant qu'il était simpliste de blâmer les États-Unis, la vice-première ministre et ministre prétendument chargée de la sécurité publique a déclaré qu'il n'y avait aucune preuve d'une augmentation du nombre d'armes à feu entrant en contrebande au Canada. Voilà encore un bon exemple d'hésitation et de confusion.

Pourquoi le premier ministre a-t-il contredit et désavoué publiquement sa ministre de la Sécurité publique? Quelle position a été présentée à la secrétaire d'État, la sienne ou celle de sa ministre?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, non seulement je n'ai pas contredit la vice-première ministre, mais j'ai appuyé sa position. Pendant le souper, je me suis montré d'accord avec elle lorsque nous avons parlé de l'importance de faire cesser la contrebande d'armes par des efforts des gouvernements des deux côtés de la frontière pour empêcher l'importation illégale d'armes à feu et les problèmes que l'on connaît. Je dois dire que la vice-première ministre a défendu notre cause avec vigueur et efficacité.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, en réalité, la vice-première ministre a qualifié la position du premier ministre de simpliste.

Même s'il est difficile pour les agents des douanes à la frontière d'empêcher au moyen de lampes de poche l'entrée au pays d'armes à feu illégales, le premier ministre se contente de dire que nous n'aimons pas certaines choses provenant des États-Unis et que ce sont les Américains qui ont la responsabilité d'empêcher que des armes à feu entrent au Canada.

Toutefois, le 25 août, la vice-première ministre a déclaré que les Américains étaient parmi les pays les plus sévères au monde en ce qui a trait à la contrebande des armes à feu entrant ou quittant leur pays, ce qui est une contradiction flagrante.

Qui prépare les notes d'allocution du premier ministre? Le centre de crise libéral ou ses spécialistes des sondages? Il n'écoute pas la vice-première ministre.

Questions orales

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, mes propos et ceux du premier ministre ne sont absolument pas contradictoires. Le premier ministre, Condoleezza Rice et moi sommes d'accord pour dire que la contrebande d'armes à feu constitue un problème que nous avons en commun. C'est l'opinion que j'ai exprimée.

Pour répondre à la question du député, j'espère que nous savons tous que les crimes commis à l'aide d'une arme à feu dans les rues de villes comme Toronto sont liés à bien d'autres facteurs que la contrebande d'armes à feu. Nous devons cerner les causes profondes de la criminalité. Nous devons tâcher de déterminer si nos lois sont adéquates.

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie a déclaré, hier, qu'accorder des garanties de prêts aux industries du bois d'oeuvre, comme le demande le Bloc québécois, pourrait être perçu par les Américains comme une forme de protectionnisme. Pourtant, les garanties de prêts sont autorisées en vertu de l'OMC ainsi que de l'ALENA.

Le premier ministre peut-il nous confirmer qu'en effet, il est parfaitement légal d'accorder des garanties de prêts aux compagnies affectées par la crise du bois d'oeuvre?

(1430)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, le gouvernement est en train d'examiner toutes ses options. Nous poursuivons des négociations ardues avec les Américains. C'est certes l'intention du gouvernement d'appuyer les communautés. On l'a déjà fait. Des actions ont déjà été prises par le gouvernement et l'industrie canadienne dans cette bataille avec les Américains, qui est tout à fait inacceptable, puisqu'ils n'acceptent pas les décisions de l'ALENA.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, j'ai bien entendu le premier ministre. Cependant, je lui demande d'affirmer que les garanties de prêts sont bien légales pour faire taire certains de ses ministres, comme le ministre de l'Industrie qui a tenu certains propos hier, et également le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec qui laisse entendre que cela ne serait pas légal. Pourtant, c'est légal puisque Exportation et développement Canada fonctionne sur la base de garanties de prêts. C'est de cette façon qu'on appuie Bombardier.

Pourrait-on également appuyer les industries du bois d'oeuvre? Ma question s'adresse au premier ministre. Selon lui, est-ce légal, oui ou non? Parce que ce l'est.

[Traduction]

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je me demande bien où était le député ces cinq dernières années, car le Canada n'accorde pas de subventions et il ne fait pas de dumping. Nous avons eu gain de cause devant les tribunaux dans cette affaire, mais nous sommes victimes d'une succession de lois protectionnistes anti-canadiennes.

Que ce soit légal ou non, nous pouvons encore nous attendre à une réponse protectionniste de la part des Américains.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, à entendre le ministre et le premier ministre, on n'a pas l'impression que le conflit du bois d'oeuvre dure depuis plus de 40 mois.

La stratégie du gouvernement dans le dossier du bois d'oeuvre est pour le moins déroutante — on en a encore une preuve. Alors que le gouvernement a à sa disposition une arme légale pour soutenir l'industrie du bois d'oeuvre, il refuse de soutenir cette entreprise par des garanties de prêts.

Le gouvernement peut-il nous expliquer pourquoi il se prive d'un tel outil, qui est permis par les règles de l'ALENA et de l'OMC?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, grâce au travail ardu du premier ministre, le Canada a fait un progrès énorme dans ce dossier, plus que cela n'a jamais été fait au cours des récentes décennies. Il faut que nous ayons maintenant une industrie canadienne unie. Comme d'habitude, le Bloc sème la discorde et est une source de problème plutôt qu'une source de solution.

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, l'industrie est unie. Les trois partis d'opposition s'entendent: c'est la stratégie du gouvernement qui est faible et mal articulée. Il n'y a pas qu'à la Chambre qu'on le sent; les Américains le sentent très bien aussi. Le gouvernement doit démontrer plus de détermination. Le refus du gouvernement de consentir des garanties de prêts aux entreprises est totalement incompréhensible.

Le ministre du Commerce international conviendra-t-il qu'en donnant des garanties de prêts, il démontrerait aux Américains que nous sommes déterminés à appuyer notre industrie, à nous battre et à aller jusqu'au bout?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, il est bien clair que nous avons suivi de très près cette question. Nous avons eu des discussions et nous avons tenu des consultations. Comme le ministre de l'Industrie l'a dit, nous sommes en train de préparer un programme pour aider les travailleurs, les communautés et l'industrie.

* * *

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, on a connu le scandale des commandites, qui a fait mal aux contribuables. On sait aussi que les avocats de Jean Chrétien ont coûté plus de 400 000 \$ aux Canadiens. On apprend maintenant que l'ex-premier ministre utilise les bureaux du nouveau premier ministre pour s'enrichir personnellement.

Pourquoi ce dernier ne fait-il pas le ménage une fois pour toutes dans les pratiques douteuses de ses amis libéraux?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, un système d'appui est mis à la disposition des expremiers ministres depuis très longtemps. C'est ce système d'appui qui a été utilisé dans ce cas-ci.

● (1435)

[Traduction]

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, les anciens premiers ministres ont donc droit, j'imagine qu'il s'agit du principe, de continuer d'utiliser des bureaux fournis par les contribuables quand ils travaillent dans le privé. Je ne crois pas que les Canadiens trouvent cela acceptable.

[Traduction]

Questions orales

Qu'en est-il du soi-disant plan d'action sur l'éthique qui vient d'être publié? Pourquoi le premier ministre ne tient-il pas compte des recommandations multipartites formulées à l'unanimité en vue de susciter un changement? Ces recommandations préconisent un vrai ménage dans le secteur politique, pas uniquement des lignes directrices, comme nous le voyons dans le nouveau plan. Nous avons besoin d'un vrai plan incluant une formule de représentation proportionnelle et des contrôles sur les activités de lobbying. Où est le vrai plan?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, le voici et je me ferai un plaisir d'en envoyer un exemplaire au député.

En réalité, le rapport qu'il mentionne fait référence à trois recommandations inspirées du Parlement britannique. Nous avons un programme plus solide et plus vaste qui nous permettra d'être chefs de file plutôt que des suiveurs.

LE SECTEUR FORESTIER

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, cela fait trois ans et demi que le secteur forestier demande au gouvernement libéral d'approuver sa proposition visant à autoriser Exportation et développement Canada à garantir le paiement des droits imposés par les États-Unis sur le bois d'oeuvre.

Le gouvernement dit qu'il a besoin de plus de temps, comme s'il s'agissait d'une nouvelle proposition. Si le gouvernement veut vraiment fournir un filet de sécurité au secteur forestier, alors pourquoi n'approuve-t-il pas la proposition?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, comme mes collègues l'ont souvent répété, le gouvernement travaille sans relâche avec ses partenaires pour trouver une solution durable à ce problème. Le premier ministre a beaucoup fait avancer le dossier, plus que quiconque depuis des années, voire des décennies.

Plusieurs options sont sur la table et nous les examinons de très près. Je peux assurer à la Chambre que nous ne ménageons aucun effort dans ce très important dossier.

* * *

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, il y a trois ans, on a proposé qu'EDC garantisse comme créances les dépôts que les entreprises canadiennes d'exportation du bois d'oeuvre ont dû payer en droits de douane aux États-Unis.

Existe-t-il aujourd'hui une explication au fait que le gouvernement refuse d'accorder des garanties de prêts aux entreprises de bois d'oeuvre qui doivent injustement payer les droits de douane américaine?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, nous savons très bien qu'il y a beaucoup de problèmes dans les communautés à propos du bois d'oeuvre. C'est la raison pour laquelle nous leur avons déjà donné plus de 350 millions de dollars pour les aider.

Cela dit, nous nous sommes engagés à étudier quelques propositions et nous sommes en train de le faire. Nous verrons quels seront les résultats dans un très proche avenir. DAVID DINGWALL

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de citer l'introduction du rapport de vérification présenté aujourd'hui au sujet de M. Dingwall. Les auteurs disent qu'ils ont supposé que la politique reflète des pratiques exemplaires.

Est-ce que ce sont ces pratiques exemplaires qui permettent au gouvernement libéral de verser à David Dingwall plus de 50 000 \$ pour une allocation d'automobile et qui permettent à M. Dingwall de réclamer un remboursement pour des barres de chocolat, des croustilles et du coca-cola, alors qu'il touche plus de 300 000 \$ en salaire et avantages, et de violer les lignes directrices du Conseil du Trésor sur les dépenses de représentation 76 p. 100 du temps?

Le premier ministre va-t-il reconnaître que seul le gouvernement libéral va considérer qu'il s'agit de pratiques exemplaires?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait présenté ce rapport, car dans la conférence de presse qu'il a donnée récemment, il a déclaré qu'il n'avait pas examiné en détail le rapport de vérification, ce qui doit vouloir dire qu'il n'en a lu que l'introduction.

Non seulement notre vis-à-vis lance des accusations sans avoir l'information voulue, mais même lorsqu'il a cette information, il ne la lit pas et il continue de lancer ces accusations.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement n'a toujours pas rendu publics des reçus soumis par M. Dingwall pour plus de 100 000 \$.

La question est celle-ci: que cache le gouvernement? Pourquoi le premier ministre se cache-t-il toujours? Aujourd'hui, il se cache derrière des comptables. Hier, il s'abritait derrière des avocats lorsqu'il était question des indemnités de départ de M. Dingwall.

Depuis plus d'un an, nous demandons des comptes au sujet de M. André Ouellet et le premier ministre se cache derrière les vérificateurs de l'impôt.

La vérification d'aujourd'hui révèle seulement une chose. Le premier ministre n'a aucun contrôle sur les dépenses de ses amis.

Si le premier ministre croit vraiment que les dépenses de David Dingwall sont légitimes, je l'invite à enfin sortir de l'ombre et à nous le dire carrément.

• (1440)

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le député se perd dans les fausses informations. Contrairement à ses déclarations, tous les renseignements demandés ont été fournis au comité et le gouvernement en a transmis plus que ce qui était réclamé.

Le député a déclaré que le mandat n'était pas public, alors qu'il était affiché sur le site de la Monnaie royale canadienne le 11 octobre.

Contrairement à ses autres déclarations, la firme Osler a confirmé que les processus régissant les dépenses du président-directeur général étaient bien plus stricts que ceux qu'on pouvait s'attendre à trouver dans la plupart des entreprises privées. Le député devrait prendre connaissance des faits.

Questions orales

[Français]

LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, plusieurs entreprises ont fermé leurs portes au cours des dernières années. Ce qui était appréhendé par le Bloc québécois et ce à quoi le gouvernement a fait la sourde oreille s'est concrétisé: des milliers de pertes d'emplois ont été engendrées par ces fermetures. Les travailleurs âgés sont parmi les plus touchés, du fait de leur difficulté à se replacer.

Après moult promesses au cours des derniers mois, la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences est-elle en mesure d'annoncer aujourd'hui qu'elle va enfin mettre en place un programme de soutien au revenu pour les personnes âgées?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, la question du député me donne l'occasion de parler du bon travail que nous faisons dans l'élaboration d'une stratégie pour les travailleurs âgés. C'est là une priorité de nos homologues provinciaux, notamment au Québec. Nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces, et en particulier avec le Québec, à analyser les résultats des projets pilotes qui ont été menés avec des travailleurs âgés.

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, de fois en fois, la ministre reporte sa décision. Aujourd'hui, sont présents sur la Colline parlementaire des représentants et des travailleurs de plusieurs secteurs touchés provenant notamment des régions du Saguenay, d'Huntingdon, de Montmagny—L'Islet et de Magog?

Est-ce que la ministre va profiter de leur présence sur la Colline pour annoncer enfin aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi qu'elle va mettre en place immédiatement un véritable programme de soutien du revenu pour ces personnes?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, nous travaillons avec les provinces. Nous avons formé un groupe de travail avec le Québec. D'ailleurs, ce groupe se réunira à nouveau aujourd'hui et encore en novembre pour examiner le projet pilote mené avec des travailleurs âgés. Nous prenons la question très au sérieux. C'est une haute priorité pour Ressources humaines Canada.

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, le 26 janvier 2005, l'usine de papier de Port-Alfred cessait définitivement ses opérations. Depuis quelques semaines, plusieurs travailleurs ont cessé de recevoir de l'assurance-emploi et se retrouvent sans revenu, avec comme seule perspective l'aide sociale.

Qu'attend la ministre pour dire à ces chômeurs, qui ont payé des cotisations toute leur vie, qu'elle entend mettre un programme de soutien au revenu pour les travailleurs âgés victimes de licenciement?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je répète que l'élaboration d'une stratégie pour les travailleurs âgés constitue une très haute priorité de notre gouvernement et de Ressources humaines Canada. En effet, nous avons investi 55 millions de dollars dans les projets pilotes sur lesquels s'appuiera la stratégie. Nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces. Nous avons un groupe de travail avec le Québec. Nous examinons le résultat des projets pilotes menés avec des travailleurs âgés afin de nous assurer que nous élaborerons le bon programme pour ces travailleurs.

[Français]

M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, les travailleurs demandent des actions concrètes à la ministre. Lors de la dernière campagne électorale, la ministre des Affaires intergouvernementales est venue promettre aux travailleurs du textile d'Huntingdon que son gouvernement allait remettre en vigueur le PATA. Depuis cet engagement de la ministre, plus de 850 emplois additionnels ont été perdus dans ma circonscription de Beauharnois—Salaberry. Plusieurs de ces travailleurs ne reçoivent plus d'assurance-emploi et se sentent abandonnés.

Qu'est-ce que le gouvernement attend pour honorer ses engagements envers les travailleurs âgés?

[Traduction]

L'hon. Belinda Stronach (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je répète que les projets pilotes menés avec les travailleurs âgés serviront de base à notre stratégie. Nous avons un groupe de travail avec le Québec. Ce groupe se réunit aujourd'hui. En fait, nous avons augmenté de 5 millions de dollars le financement des projets pilotes menés avec des travailleurs âgés et ces fonds bénéficieront au Ouébec.

Nous continuons de travailler à l'élaboration de notre stratégie. Le groupe se réunira à nouveau en novembre. Nous avons fait de la question une très haute priorité parce que nous voulons être certains d'avoir la bonne stratégie pour les travailleurs âgés.

* * *

● (1445)

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, selon le premier ministre libéral de l'Ontario, le ministre des Affaires indiennes brille par son absence alors qu'une crise fait rage à Kashechewan.

Tard hier, le ministre a discrètement annoncé que l'eau potable n'était plus contaminée. Quelques heures après, le gouvernement de l'Ontario commençait à évacuer d'urgence un millier de femmes et d'enfants afin de leur dispenser des soins médicaux. Où était le ministre? Où était le gouvernement?

Le premier ministre du Canada est responsable des Canadiens autochtones. Pourquoi manque-t-il à l'appel? Quand va-t-il agir pour éviter que des citoyens du pays vivent dans des conditions misérables dignes du tiers monde?

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, mercredi dernier, je me suis rendu dans la collectivité de Kashechewan. Les résidants m'ont demandé de leur fournir de l'eau salubre et de fournir du personnel pour que le système fonctionne. Ils m'ont demandé des solutions à long terme, pas des solutions de fortune. Nous collaborons avec eux sur ces dossiers. Voilà où j'étais.

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, je pose cette question toute simple au premier ministre au nom de tous les Canadiens que les conditions misérables à Kashechewan ont rendus malades. La réalité de ces Canadiens est synonyme de misère digne du tiers monde, de saleté, de pauvreté, et d'eaux usées dans les robinets. Leurs enfants ont la gale et un millier de femmes et d'enfants doivent recevoir des soins médicaux.

J'ai lu le prétendu plan d'action annoncé hier par le ministre. Ce dernier veut maintenir l'avis d'ébullition de l'eau et amorcer une étude.

Jusqu'où cela doit-il aller avant que le premier ministre se montre prêt à intervenir et à saisir les rênes de ce ministère?

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné, nous fournissons l'eau, nous travaillons sur le système et nous nous employons à trouver les solutions à long terme que la collectivité de Kashechewan mérite.

LA JUSTICE

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, nous nous réjouissons que le premier ministre ait finalement rencontré les familles des quatre agents de la GRC morts dans l'exercice de leurs fonctions, mais elles m'ont dit hier soir qu'elles n'avaient pas vraiment obtenu de réponses claires.

Les familles ont une liste de propositions très précises et raisonnables: en premier lieu, retirer le projet de loi sur la marijuana; ensuite, réformer le système des libérations conditionnelles et, enfin, imposer des peines d'emprisonnement fermes pour les infractions liées à des drogues comme la méthamphétamine, l'héroïne et la cocaïne et pour les crimes violents.

Quand donc le premier ministre donnera-t-il suite à ces demandes au nom de toutes les familles des victimes et de tous les Canadiens?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit aux familles, toutes les questions importantes qu'elles ont soulevées seront inscrites à l'ordre du jour de la réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Justice.

Nous avons en outre fait état de mesures particulières liées à leurs préoccupations, que nous partageons. Nous commencerons à présenter ces mesures à la Chambre des communes dès demain.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, nous voulons des réponses et des engagements clairs de la part du premier ministre, pas des réponses comme: « Eh bien, nous allons y penser. »

Ou bien le premier ministre abandonnera le projet de loi C-17, qui concerne la marijuana, ou bien il ne le fera pas. Ou bien il réformera le système des libérations conditionnelles, ou bien il ne le fera pas. Ou bien il prendra des mesures concrètes en ce qui concerne le trafic de méthamphétamine et les plantations de marijuana, ou bien il ne le fera pas. Ou bien, il imposera des peines d'emprisonnement fermes, ou bien il ne le fera pas.

Qu'est-ce que ce sera: une vraie réforme de la justice ou encore des paroles en l'air?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député sait, s'il respecte le processus parlementaire, que le projet de loi concernant la marijuana est maintenant à l'étude au Parlement et à un comité.

Questions orales

En ce qui concerne la question des peines d'emprisonnement minimales fermes, nous avons déclaré, je le répète, que nous allons présenter une réforme prévoyant de nouvelles infractions, des améliorations à la détermination de la peine, des mesures de protection et une application plus rigoureuse de la loi.

Nous partageons les préoccupations des députés, à savoir la protection de la sécurité publique et la protection de tous nos concitoyens.

● (1450)

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement a beaucoup insisté sur sa responsabilité en matière de protection des enfants. On peut citer en exemple le fait que le premier projet de loi que nous avons présenté après les dernières élections était le projet de loi C-2, qui porte sur la protection des enfants et d'autres personnes vulnérables.

Le ministre de la Justice peut-il nous dire quand ce projet de loi entrera en vigueur?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ce projet de loi, qui a reçu la sanction royale le 20 juillet, qui dote le Canada d'une des lois les plus rigoureuses du monde en matière de protection des enfants, et que l'opposition a appuyé, entrera en vigueur en deux étapes.

Les dispositions visant la protection des enfants contre la négligence, les mauvais traitements et toute forme d'exploitation sexuelle, y compris la pornographie juvénile, entreront en vigueur le 30 novembre, de même que celles visant le voyeurisme. Les dispositions visant à faciliter le témoignage des enfants et des autres victimes et témoins vulnérables prendront effet le 2 janvier.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, après 13 jours d'inaction de la part du gouvernement fédéral, la province a dû intervenir et s'attaquer à la crise à Kashechewan.

J'ai été à Kashechewan et je dois dire, aux fins du compte rendu, que les fonctionnaires de Santé Canada et des Affaires indiennes ont imprudemment joué avec la vie des gens habitant en bordure de la Baie James.

Ma question est simple. Je ne veux pas de réponse creuse. Je ne veux pas de manipulation politique. Je veux que le ministre se lève et dise aux habitants de Kashechewan qu'ils obtiendront une nouvelle localité et 50 unités de logement par année jusqu'à ce que la collectivité ait été recréée. S'il ne peut pas le leur dire, il peut bien rester assis et laisser la province s'en occuper.

L'hon. Andy Scott (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, nous envisageons toutes les options, y compris l'installation de logements ailleurs que dans la zone endiguée. En réalité, l'évacuation était la responsabilité de Mesures d'urgence Ontario. Pour sa part, le gouvernement du Canada s'acquitte de ses responsabilités en finançant entièrement l'évacuation.

Questions orales

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, cette semaine, j'ai eu l'honneur de présenter aux Nations Unies, au nom du Réseau parlementaire pour le désarmement nucléaire et du groupe « Les maires pour la paix », un appel conjoint à la coopération en vue d'avoir un monde sans armes nucléaires. Aucun progrès n'a été enregistré au chapitre du désarmement nucléaire au cours de l'examen du traité sur la non-prolifération en mai, ni au sommet mondial de l'ONU tenu en septembre.

À la veille de la Semaine internationale du désarmement, le Canada a plié devant le président Bush et a soudainement retiré son appui à une résolution visant à dénouer l'impasse à la conférence sur le désarmement. Le premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le Canada a adopté une attitude aussi lâche, qui a laissé ses partenaires en plan, tuant dans l'oeuf cet important...

Le Président: Le ministre des Affaires étrangères a la parole.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai précisé très clairement, au cours de ma visite à Genève en mai dernier, que le Canada trouve inacceptable qu'on n'ait pas pu, sept années de suite, préparer un plan de travail pour la conférence sur le désarmement. Nous nous sommes penchés sur bon nombre d'options et de possibilités.

C'est par suite de consultations avec des pays aux vues similaires que nous avons pris la décision de ne pas appuyer cette résolution pour l'instant, mais nous voulons toujours qu'on mette au point un plan de travail pour la conférence sur le désarmement. C'est une grande priorité pour nous, mais il y a d'autres façons d'étudier la question.

[Français]

LA JUSTICE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, nous savions que les contributions financières au Parti libéral étaient en chute libre dans la population en général. Par contre, le financement du parti fonctionne très bien chez les avocats, car 60 p. 100 d'entre eux ont contribué, par le passé, à la caisse du Parti libéral avant d'être nommés juges.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de mettre en oeuvre une vraie réforme du processus de nomination des juges, si ce n'est que le processus actuel fonctionne déjà très bien pour le Parti libéral et ses amis?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le processus de nomination actuel est indépendant. Il a été instauré par l'opposition. Nous avons déjà effectué quelques réformes de ce processus qui est solide, en principe, mais qu'on peut améliorer, en pratique.

La demande visant à établir un code d'éthique pour les membres de ce comité, une lettre de confirmation du mandat, des lignes directrices: voilà autant de mesures qui peuvent améliorer un système qui est solide, en principe.

• (1455)

[Traduction]

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, le ministre de la Justice refuse d'admettre ce qui est évident pour tous les Canadiens: le gouvernement libéral examine systématiquement tous les candidats à une nomination à la magistrature afin de déterminer si leur allégeance et leurs dons politiques favorisent les libéraux.

Un très petit nombre de Canadiens font des dons au Parti libéral, mais, selon une étude effectuée par la *Gazette* de Montréal, au moins 60 p. 100 des personnes que le gouvernement a nommées à la magistrature après les élections tenues en 2000 avaient fait des dons au Parti libéral.

Le ministre s'attend-il honnêtement à ce que les Canadiens croient que ces dons n'avaient rien à voir avec ces nominations?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à préciser catégoriquement qu'il n'y a absolument aucun rapport de cause à effet entre les dons et les nominations. J'irai même plus loin. C'est ce genre d'insinuations qui mine la confiance du public à l'égard de l'administration de la justice. Ce sont des coups bas de ce genre qui portent atteinte à son indépendance et à son intégrité. Ce processus est indépendant.

-- -- --

L'ENVIRONNEMENT

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, il y a 30 ans, le gouvernement du Canada a interdit le passage de superpétroliers à Head Harbour. C'était la bonne décision à prendre. Aujourd'hui, le ministre laisse entendre que d'autres études s'imposent, et il refuse d'interdire le passage de méthaniers.

Ces études ont été menées par son ministère, par celui des Pêches et des Océans et par d'autres ministères fédéraux. Ils ont alors conclu qu'il s'agissait du passage le plus dangereux dans tout le Canada.

Qu'est-ce qui a changé? Les marées sont les mêmes. La profondeur de l'eau est la même. Ce chenal est toujours étroit. Pourquoi hésite-t-on à dire non?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, une des choses qui a changé depuis les années 1970, c'est que le règlement appliqué à cette époque-là a été révoqué par un gouvernement conservateur en 1987.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, ce ministre est pitoyable. Il sait...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je ne peux pas entendre le député. Pour une raison ou pour une autre, il semble y avoir un peu de chahut à la Chambre. Nous pourrions peut-être débattre un peu moins de la question et de la réponse et écouter la question suivante. Le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest a une question complémentaire à poser.

M. Greg Thompson: Monsieur le Président, cette réponse est pitoyable. Les libéraux forment le gouvernement depuis 12 ans. Ils sont aux commandes. Ils prennent les décisions. Ils ne peuvent blâmer personne d'autre qu'eux-mêmes.

Le député qui siège aux côtés du ministre refuse de répondre à une question posée à la Chambre. Pourquoi le premier ministre ne répond-il pas à sa place? S'il n'a pas ce qu'il faut pour dire non, le député qui siège à ses côtés pourra peut-être le faire.

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député fait preuve d'une telle hypocrisie. Il accusait le premier ministre d'être en situation de conflit d'intérêts et il veut maintenant qu'il parle de cette question. C'est carrément de l'hypocrisie.

[Français]

LE LOGEMENT

M. Christian Simard (Beauport—Limoilou, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Travail et du Logement soutient, et je cite: « [...] le conseil d'administration de la SCHL fait un excellent travail en voyageant à travers le pays pour écouter ceux qui ont des choses à dire. » On apprend que le conseil d'administration est resté cinq jours à Terre-Neuve, en août 2004, pour un dîner et une réunion qui ont duré cinq heures et demie.

Le ministre trouve-t-il justifié qu'on réside cinq jours à l'hôtel pour abattre si peu de travail?

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, il me semble que j'ai abordé cette question hier. Nous tenons à ce que nos conseils d'administration et leurs membres répondent aux attentes les plus élevées du public.

Je donne l'assurance au député que ce conseil d'administration a parcouru le pays. Je peux d'ailleurs en fournir les preuves au député comme à n'importe qui d'autre. Les membres du conseil discutent avec les intervenants. Ils discutent avec les clients. Ils font leur travail. Ils veulent entendre ce que les Canadiens ont à dire d'Est en Ouest et du Nord au Sud.

Leur mandat consiste à parcourir le Canada pour entendre leurs clients, de manière à ce que nous puissions construire un plus grand nombre de logements, de meilleurs logements, y compris des logements sociaux au Québec.

[Français]

M. Christian Simard (Beauport—Limoilou, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas tout. Au mois de mai 2004, le même scénario s'est répété à Victoria, en Colombie-Britannique. Les administrateurs ont séjourné encore une fois cinq jours à l'hôtel, et le dîner et la réunion ont duré cinq heures et 25 minutes.

Est-ce là la bonne gestion de la SCHL dont le ministre se dit si fier: 10 jours de voyage pour 11 heures de travail?

(1500)

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le Bloc québécois n'aime pas la SCHL, une société florissante qui donne à des gens la possibilité de s'acheter une maison.

Si le député croit vraiment que le conseil d'administration, qui a rencontré des centaines d'intervenants à Vancouver et à Montréal, a pris un traversier pour faire un séjour de cinq jours et tenir une assemblée qui a duré cinq heures, je n'ai qu'une chose à lui dire: viens me voir mon vieux et je te montrerai les faits.

Le Président: Je sais que le ministre du Travail et du Logement aime être copain-copain, mais il pourrait faire preuve de plus de respect et éviter d'appeler la présidence « mon vieux ».

MMONWEATER

LE COMMONWEALTH

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre demande avec insistance aux Canadiens de voir au-delà du marché américain et de communiquer dans ce contexte avec divers réseaux de développement.

Cette année, la conférence biennale des dirigeants du Commonwealth a pour thème « Le réseautage pour le développement », mais Questions orales

le premier ministre a décidé de passer à l'histoire comme étant le premier ministre dans les annales du Canada à tourner le dos à la réunion du Commonwealth et à y briller par son absence.

Pourrait-il préciser le message qu'il envoie à nos alliés, à nos amis et aux Canadiens qui attendent de lui qu'il assiste à cette rencontre pour représenter leurs intérêts? Pourquoi n'y va-t-il pas?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je me suis entretenu avec le premier ministre Gonzi. J'ai parlé au secrétaire général du Commonwealth. J'ai eu des conversations avec un large éventail de dirigeants du Commonwealth. Nous avons discuté de tout cela.

Au même moment, il se tient une conférence très importante sur les Canadiens autochtones, à laquelle nous nous préparons depuis plus d'un an. Elle est tout à fait essentielle. J'aimerais assister aux deux, mais, malheureusement, je ne le peux pas.

L'IRAN

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, le président de l'Iran, le chef du régime islamique de ce pays, a déclaré aujourd'hui qu'Israël doit être « rayé de la carte » et qu'une nouvelle vague d'attentats palestiniens détruira l'État juif. Il a ajouté que quiconque reconnaît Israël « brûlera dans les flammes de la colère islamique ».

Notre gouvernement a tenté une approche constructive avec l'Iran dans l'affaire Zahra Kazemi, qui a été torturée et tuée. Ce fut en vain. Il a tenté une approche constructive en ce qui concerne la menace nucléaire que laisse planer l'Iran. C'est en vain.

Quand le gouvernement va-t-il renoncer à cette approche constructive et demander aux Nations Unies d'imposer des sanctions à ce régime?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères a été explicite sur cette question.

Permettez-moi de réprouver au nom des Canadiens les commentaires du président iranien. Nous vivons au XXI^e siècle, et le Canada n'acceptera jamais une telle manifestation de haine, d'intolérance et d'anti-sémitisme. Nous ne croyons pas que les commentaires du président reflètent l'opinion du peuple iranien. Ils ne reflètent assurément pas l'opinion des Canadiens. Nous ne pouvons que réprouver fortement les propos du président iranien.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Raymond Bonin (Nickel Belt, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Les habitants de Sudbury sont emballés par la prise de contrôle amicale de Falconbridge par Inco. La circonscription de Nickel Belt, le Nord de l'Ontario et le reste du Canada bénéficieront grandement de cette fusion.

Quelle est la position du gouvernement du Canada à l'égard de la fusion de ces deux fleurons de l'industrie canadienne?

Questions orales

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait déjà, la transaction entre Inco et Falconbridge doit faire l'objet d'examens par un organisme de réglementation et doit être approuvée par les actionnaires. Je ne veux pas faire de commentaires précis sur cette transaction, mais je dois dire, de façon générale, que nous estimons très important que les entreprises canadiennes soient des chefs de file. Il est important que la fusion de ces entreprises résulte d'une transaction amicale pour qu'elles puissent s'enraciner solidement ici même au Canada. Le Canada a besoin de leadership dans le domaine des affaires, de possibilités d'emplois de qualité et de la contribution de telles entreprises sur le plan social.

LA SANTÉ

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, par rapport aux autres pays développés, le Canada accuse un certain retard dans la lutte contre le cancer. Au Canada, le nombre de cas de cancer monte en flèche.

Le ministre se targue maintenant d'avoir versé un paiement initial de 60 millions de dollars, une fraction de la somme nécessaire à la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer. Le Parti conservateur a présenté une motion que la Chambre a adoptée et qui préconisait le financement immédiat et la mise en oeuvre complète de cette stratégie. Celle-ci pourrait être entièrement financée pour un coût équivalant à celui d'un scandale libéral mineur.

Le ministre écoutera-t-il les intervenants dans le domaine de la lutte contre le cancer ainsi que le Chambre et financera-t-il pleinement la Stratégie canadienne de lutte contre le cancer?

(1505)

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, depuis un certain nombre d'années, nous avons dépensé plus de 1 milliard de dollars pour la lutte contre le cancer. En fait, cette année seulement, les IRSC, les Instituts de recherche en santé du Canada, versent plus de 80 millions de dollars pour la recherche sur le cancer. Au cours des cinq prochaines années, nous avons aussi prévu l'octroi de 50 millions de dollars destinés à différents volets d'une stratégie canadienne de lutte contre le cancer.

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, si le gouvernement a dépensé 1 milliard de dollars, comment se fait-il que nous ne voyions pas une baisse du pourcentage de décès attribuables au cancer, comparable à celle constatée à l'étranger? Le problème, c'est que ces dépenses de 1 milliard de dollars ont été faites de manière inefficace et sans coordination.

La Stratégie canadienne de lutte contre le cancer permettrait de remédier à cela. Les Canadiens veulent que le ministre cesse ses beaux discours et qu'il s'engage à financer pleinement la stratégie et à immédiatement mettre en oeuvre cet investissement efficace et stratégique dans la lutte contre le cancer.

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'il pose ses questions, le député ne tient jamais compte des faits. Les voici. Nous avons dépensé des millions de dollars dans la lutte contre le cancer ces dernières années. C'est au Canada que se font certaines des meilleures recherches en la matière. Nous avons prévu accorder 50 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour différents volets de la Stratégie de lutte contre le cancer. Il s'agit seulement d'un versement initial. Attendezvous à voir d'autres initiatives à ce chapitre dans les années à venir.

[Français]

LA BIRMANIE

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, il y a maintenant 10 ans que Mme Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la paix et chef élue de la Birmanie au terme de sa première élection démocratique, croupit en résidence forcée. Le ministre des Affaires étrangères vient de demander la libération de Mme Kyi mais refuse d'aider le gouvernement en exil de Birmanie.

Qu'a fait le gouvernement du Canada pour mettre en oeuvre les recommandations contenues dans la motion de cette Chambre, adoptée le 18 mai, qui vise notamment le comportement des compagnies canadiennes oeuvrant en Birmanie dont l'action aide à maintenir la junte militaire au pouvoir?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, notre gouvernement a pris connaissance des recommandations du comité parlementaire. Nous avons l'intention de travailler avec les députés.

Il est absolument clair que nous travaillons extrêmement fort pour établir clairement notre message à l'égard du régime militaire de la Birmanie. Chaque fois que nous avons rencontré des représentants de ce pays, nous avons demandé la libération des prisonniers politiques sur leur territoire.

Nous ne reconnaissons pas les partis politiques, mais nous pouvons assurer la Chambre que le Canada est vigilant. Nous allons travailler avec les groupes qui respectent les droits de la personne dans ce pays et continuer de demander la libération des prisonniers politiques.

[Traduction]

LES INFRASTRUCTURES

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

De nombreux pays qui réalisent beaucoup d'échanges commerciaux avec le Canada disposent de politiques qui garantissent que les projets financés par le gouvernement font appel à un fort pourcentage de main-d'oeuvre et d'achats locaux. La politique des États-Unis visant l'achat local exige que 60 p. 100 des composantes utilisées dans la fabrication, comme l'acier ou le bois, proviennent des États-Unis et que l'assemblage final soit effectué dans le pays.

Que fait le gouvernement pour s'assurer que les fonds fédéraux alloués à l'amélioration des infrastructures, par exemple les fonds issus de la taxe sur l'essence, sont dépensés au Canada et qu'ils génèrent des emplois ici au pays?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je désire remercier le député de sa question des plus importantes.

Je tiens à lui préciser qu'il revient aux municipalités et aux collectivités de décider comment dépenser les fonds fédéraux destinés aux infrastructures. Elles ne sont pas assujetties à des règles internationales liées aux marchés publics. Je suis convaincu que les municipalités vont utiliser ces fonds que nous dépensons avec elles de la meilleure manière qui soit.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Jack McConnell, député du Parlement écossais et premier ministre d'Écosse.

Des voix: Bravo!

• (1510)

[Français]

Le Président: Je voudrais souligner à la Chambre la présence à la tribune de Son Excellence M. Cristian Preda, secrétaire d'État à la Francophonie de la Roumanie et représentant personnel du président de la Roumanie pour la Francophonie.

Des voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je veux préciser que les dispositions du projet de loi C-2, qui devaient entrer en vigueur le 30 novembre, entreront en vigueur un mois plus tôt, le 1^{er} novembre.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, du langage très antiparlementaire a été utilisé pendant un échange entre le député de Central Nova et le premier ministre, langage que je ne répéterai pas. Je vous demanderais de regarder les bleus

Bien qu'il soit vrai que le député de Central Nova n'avait pas la parole à ce moment-là, il a parlé très fort, et trois rangées de députés ont trouvé ses propos très troublants.

Je vous demanderais de vérifier les bleus et de demander au député de retirer les observations qu'il a adressées au premier ministre du Canada.

Le Président: Je remercie la députée d'Ahuntsic de son intervention. Je vérifierai les bleus. Personnellement, je n'ai rien entendu d'antiparlementaire. Mais si des propos antiparlementaire ont été tenus, je suis sûr que le député de Central Nova voudra se conformer entièrement à nos règles.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord.

Le comité a étudié le projet de loi C-54, Loi visant à donner aux Premières Nations la possibilité de gérer et de réglementer l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz ainsi que de recevoir les fonds que le Canada détient pour elles, et à convenu d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

Affaires courantes

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dixième rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

* *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD) demande à présenter le projet de loi C-432, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (arriérés de prestations).

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un projet de loi qui a déjà été présenté auparavant par M. Caccia, lorsqu'il était député.

Le projet de loi vise à modifier le Régime de pensions du Canada, de manière à ce que toute personne demandant des prestations après avoir atteint l'âge minimal de la retraite puisse recevoir tous les arriérés qui lui seraient dus, plutôt que le maximum actuel de 12 mois.

Les arriérés seraient également payables en entier dans le cas des prestations d'invalidité, d'une rente de conjoint survivant et des prestations d'enfants de cotisants invalides, plutôt que d'être limités à 15 ou 12 mois, comme c'est le cas actuellement.

Nos aînés ne devraient pas avoir à se battre pour recevoir de l'argent qui leur est dû et qui devrait leur être versé automatiquement. Mon collègue de Sackville—Eastern Shore est d'accord avec moi à ce propos.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1515)

LA LOI SUR LES ARMES À FEU

- M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC) demande à présenter le projet de loi C-433, Loi modifiant la Loi sur les armes à feu (enregistrement des armes de poing).
- Monsieur le Président, je suis forcé de présenter ce projet de loi parce que le gouvernement refuse de prendre les mesures nécessaires pour appliquer pleinement l'article 12(6.1) de la Loi sur les armes à feu, issu du projet de loi C-10A, qui a été adopté par le Parlement et qui a reçu la sanction royale le 13 mai 2003.

L'État fédéral a délivré une autorisation d'acquisition d'armes à feu aux propriétaires de ces armes de poing avant qu'ils ne les achètent. Puis, l'État a approuvé l'enregistrement de ces armes de poing conformément à la loi qui était en vigueur jusqu'au 1^{er} décembre 1998.

Tout ce que souhaitent ces propriétaires d'armes à feu respectueux des lois est de pouvoir enregistrer de nouveau leurs armes de poing conformément à la version actuelle de la Loi sur les armes à feu. Le problème est que le gouvernement a manqué à son obligation de respecter la volonté du Parlement en omettant de promulguer les modifications contenues dans le projet de loi C-10A à temps pour que ces propriétaires d'armes à feu respectueux des lois puissent se prévaloir des droits acquis que nous leur avons reconnus dans l'article 12(6.1).

Affaires courantes

La modification toute simple de la Loi sur les armes à feu que je propose remédierait à ce problème et éviterait à l'État l'embarras et les coûts de centaines de poursuites judiciaires.

Comme l'a dit le secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, tel que l'ont rapporté les journaux d'hier, les armes de poing qui se trouvent entre bonnes mains ne constituent pas le problème. Il a raison, et le Parlement a déjà décidé que les armes de poing visées par le paragraphe 12(6) sont effectivement entre bonnes mains.

Je souhaite que nous adoptions mon projet de loi et que nous terminions le travail commencé par le Parlement avec le projet de loi C-10A.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis au sujet des votes par appel nominal prévus plus tard aujourd'hui sur deux motions d'adoption de deux rapports distincts du Comité des finances. Vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante. Je propose:

Que les motions d'adoption des 16° et 17° rapports du Comité permanent des finances, qui sont censées faire l'objet de votes par appel nominal prévus plus tard aujourd'hui, soient réputées adoptées.

Le Président: L'honorable whip du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord. (La motion est adoptée.)

PÉTITIONS

LE CODE CRIMINEL

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, je prends encore une fois la parole sur une question que j'ai soulevée plusieurs fois à la Chambre, notamment celle de la pilule du viol. Les pétitions que j'ai en main ont été signées par un certain nombre de mes électeurs et par des gens de tout le pays. Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de prendre des mesures plus énergiques contre l'utilisation de la pilule du viol.

Ils demandent au gouvernement de prendre trois mesures. Premièrement, il faudrait insérer dans le Code criminel un article consacré à la pilule du viol pour faciliter l'imposition de peines plus rigoureuses dans le cas d'agressions sexuelles commises à l'aide de la pilule du viol. Deuxièmement, il faudrait adopter des normes nationales pour la collecte de preuves relatives aux agressions sexuelles et aux viols en vue de faciliter la poursuite. Troisièmement, il faudrait lancer une initiative nationale de sensibilisation des jeunes femmes aux dangers de la pilule du viol.

J'ai eu l'honneur d'annoncer hier que les pétitions que j'ai déposées jusqu'à maintenant contiennent au total plus de 10 000 signatures de Canadiens qui se sont joints à ma lutte contre la pilule du viol. Il y a

maintenant plus de Canadiens qui continuent de demander au gouvernement de se relever les manches et d'agir.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter aujourd'hui une pétition qui a été signée par un bon nombre d'électeurs de ma circonscription, celle de London-Ouest. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'examiner la possibilité d'élaborer en collaboration avec nos voisins américains une stratégie efficace de protection de la population d'épaulards qui vit au large du littoral de la Colombie-Britannique.

J'ai rencontré la jeune fille qui a pris l'initiative de cette pétition. Il s'agit de Precious Soufan. Elle n'a guère plus de huit ou neuf ans. Je la félicite de son travail et de son dévouement pour cette cause environnementale importante.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par 71 citoyens de Blaine Lake, en Saskatchewan, dans ma circonscription. Les pétitionnaires craignent que la Société canadienne des postes ne ferme leur bureau de poste rural.

Par conséquent, ils demandent au gouvernement d'intervenir pour que cette fermeture n'ait pas lieu.

● (1520)

LE MARIAGE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, je présente une deuxième pétition, concernant le mariage. Cette pétition est signée par 100 citoyens de l'Ontario et de l'Alberta qui demandent au gouvernement du Canada d'appuyer et de préserver la définition du mariage légalement acceptée auparavant, selon laquelle le mariage est l'union volontaire d'un homme et d'une femme.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement fasse tout en son pouvoir sur les plans législatif et administratif pour maintenir et protéger la définition traditionnelle hétérosexuelle du mariage qui correspond à l'union d'un homme et d'une femme. Les signataires précisent en outre que ce n'est pas le rôle de la magistrature non élue de prendre des décisions à l'égard de questions politiques si fondamentales.

LES ADOPTIONS À L'ÉTRANGER

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, c'est vraiment un plaisir pour moi de présenter une pétition comme je le fais à chaque fois que je le peux, au nom des citoyens de Hamilton, Burlington, Port Colborne, Halton Hills, Oakville, Mississauga, Waterloo et Kingston.

Les pétitionnaires souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que, en moyenne, 2 000 enfants étrangers sont adoptés chaque année et viennent au Canada vivre dans leur famille adoptive. Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, ces enfants reçoivent automatiquement la citoyenneté de leur nouveau pays, mais au Canada, ce privilège ne leur est pas accordé.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de légiférer immédiatement pour accorder automatiquement la citoyenneté canadienne aux mineurs étrangers adoptés par des citoyens canadiens, dès que les procédures d'adoption sont terminées. Comme je l'ai fait à d'autres occasions, je demande au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de respecter l'engagement qu'il a pris envers les Canadiens de s'occuper de cette question dans les meilleurs délais.

L'HÔPITAL QUEENSWAY-CARLETON

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de mes électeurs. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de diminuer le montant du loyer du terrain sur lequel est situé l'hôpital Queensway-Carleton à 1 \$.

Le gouvernement libéral et le premier ministre ont menacé l'hôpital d'augmenter son loyer de plusieurs millions de dollars. Le gouvernement pourrait mettre un terme aux inquiétudes en exigeant simplement 1 \$ par année de l'hôpital, ce qui lui laisserait beaucoup plus d'argent pour prendre soin des patients.

LA FISCALITÉ

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de prendre la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions au nom des électeurs de ma circonscription, Cambridge.

La première attirera l'attention de mon collègue, le député de Macleod. Il a récemment pris une décision audacieuse: lorsque le Parti conservateur formera le gouvernement, nous n'imposerons pas une surtaxe de 30 p. 100 sur les bicyclettes importées.

Mes électeurs demandent que gouvernement fasse exactement ce que propose mon collègue.

Je félicite le député de cette excellente décision et mes électeurs d'avoir présenté une pétition à ce sujet.

LE CODE CRIMINEL

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition provient également de mes électeurs. Les pétitionnaires craignent que le ministre de la Justice modifie l'article 83 du Code criminel pour rendre tous les arts martiaux illégaux. C'est ahurissant. Bien entendu, cela préoccupe les pétitionnaires, et cette pétition est le reflet de leur inquiétude.

LES TERMINAUX DE GNL

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition visant à interdire la circulation des méthaniers dans le passage de Head Harbour. Cette pétition est signée par un grand nombre de Canadiens, surtout du Nouveau-Brunswick.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à faire valoir son droit de souveraineté et d'interdire la circulation des méthaniers dans le passage de Head Harbour, conformément à la loi canadienne et au précédent de 1976, année où le Canada a interdit à des pétroliers d'y circuler

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère aussi que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1525)

[Traduction]

LOI SUR LES MESURES D'AIDE LIÉES AU COÛT DE L'ÉNERGIE

L'hon. Lucienne Robillard (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi C-66, Loi autorisant des paiements dans le cadre de mesures d'aide liées au coût de l'énergie, à la consommation énergétique des habitations et à l'infrastructure du transport en commun et modifiant d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-66 à l'étape de la deuxième lecture. Ce projet de loi propose essentiellement d'aider les Canadiens à assumer le coût élevé de l'énergie.

La hausse récente des coûts énergétiques a particulièrement affecté les aînés à faible revenu et les familles à faible revenu ayant des enfants. Cette hausse a eu des incidences directes, à savoir l'augmentation du coût de l'essence et du chauffage, ainsi que des incidences indirectes, c'est-à-dire l'augmentation de nombreux autres coûts comme le loyer et l'épicerie.

Les Canadiens ont indiqué à leur gouvernement qu'ils étaient inquiets. En effet, nous comprenons tous ces préoccupations en ce qui concerne les gens à faible revenu, car ils sont plus vulnérables quand le coût de l'énergie augmente.

Le projet de loi s'adresse aux plus vulnérables, les moins aptes à s'adapter aux fluctuations soudaines des conditions du marché. Nous avons écouté ces préoccupations et nous prenons des mesures. Le gouvernement a l'habitude d'aider ceux qui sont dans le besoin, particulièrement les aînés à faible revenu et les familles à faible revenu ayant des enfants. Nous avons déjà pris des mesures de réduction fiscale et nous prenons d'autres mesures d'aide au moyen du projet de loi C-66.

Le premier ministre nous a demandé de nous pencher sur les meilleures façons possibles de réagir à l'augmentation des coûts de l'énergie. Il souhaitait des solutions pratiques, efficaces, raisonnables et responsables. Il voulait également veiller à ce que nous rejoignions un grand nombre des personnes qui ont le plus besoin d'aide. Nous espérons que le projet de loi C-66 permette de concrétiser de tels objectifs.

Tout d'abord, dans l'élaboration des divers volets de la mesure législative proposée, le gouvernement a été guidé par trois grandes considérations. La première et peut-être la plus importante était de trouver le moyen de fournir une aide à court terme, aux personnes parmi les plus vulnérables, de la façon la plus efficace et la plus rapide. La deuxième considération était d'avoir une perspective à long terme. Autrement dit, au-delà de nos actions immédiates, comment pouvons-nous trouver des façons de rendre les Canadiens moins sensibles aux fluctuations de prix et comment pouvons-nous en faire des utilisateurs d'énergie plus efficaces? La troisième considération concernait les moyens par lesquels le gouvernement allait mieux renseigner les Canadiens sur l'évolution des prix de l'énergie et accroître la transparence des marchés énergétiques.

Je vais maintenant donner brièvement certains détails au sujet de l'approche en trois volets du gouvernement visant à fournir de l'aide aux Canadiens touchés par l'augmentation des coûts de l'énergie.

Tout d'abord, comme je l'ai dit plus tôt, le gouvernement souhaite veiller à ce que l'aide soit acheminée là où on en a le plus besoin. C'est la raison pour laquelle la première partie du projet de loi C-66 prévoit une aide financière directe en temps opportun aux aînés à faible revenu et aux familles à faible revenu ayant des enfants.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement s'est toujours fait un point d'honneur d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Par exemple, dès l'élimination du déficit, le gouvernement s'est mis à la tâche d'assurer un allégement général de l'impôt sur le revenu des particuliers, visant surtout les familles à faible revenu avec enfants. Ce processus a été amorcé avec les budgets de 1998 et 1999, qui ont supprimé la surtaxe de 3 p. 100, augmenté le montant personnel de base, et augmenté la prestation fiscale pour enfants.

Le gouvernement a ensuite poursuivi son action en continuant de fournir des mesures d'allégement fiscal en 2000, dans le cadre de l'historique plan fiscal quinquennal de 100 milliards de dollars. Je sais que c'est là un aspect qui vous intéresse tout particulièrement, monsieur le Président. Ce plan a entraîné une réduction de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers de 21 p. 100 en moyenne et de 27 p. 100 pour les familles avec enfants.

Dans le budget de 2003, partant du plan quinquennal de réductions d'impôt, on a annoncé d'autres augmentations du Supplément de la prestation nationale pour enfants pour les familles à faible revenu ayant des enfants. Dès 2007, ces accroissements de prestations porteront la prestation maximale pour un premier enfant visé par le supplément à plus du double du niveau de 1996.

Nous ne nous sommes pas arrêtés là. Le Budget de 2005 prévoit une diminution supplémentaire du fardeau fiscal. En effet, le montant personnel de base que les Canadiens peuvent gagner sans payer d'impôt sera porté à 10 000 \$ d'ici 2009. Cette mesure profitera à tous les contribuables et fera en sorte que 860 000 personnes à faible revenu, dont près de 250 000 aînés, seront radiées du rôle dl'imposition.

● (1530)

Le projet de loi C-66 s'inscrit donc dans le cadre d'une série de mesures prises par le gouvernement pour venir en aide aux membres les plus vulnérables de la société. L'objectif du projet de loi que nous examinons aujourd'hui est de fournir une aide financière directe aux aînés e taux familles à faible revenu .

Le gouvernement fédéral offre deux grands programmes d'aide financière aux familles et aux aînés à faible revenus: la Prestation nationale pour enfants et le Supplément de revenu garanti. Ce sont deux groupes particulièrement vulnérables et c'est pourquoi les mesures d'aide liées au coût de l'énergie leur sont destinées. C'est ainsi que le projet de loi est structuré. Il est construit sur ces deux programmes.

Au total, 3 millions de paiements seront faits à 1,5 million de familles à faible revenu qui bénéficient de la Prestation nationale pour enfants et à 1,6 million d'aînés à faible revenu qui bénéficient du Supplément de revenu garanti. Comme je l'ai dit plus tôt, presque toutes ces personnes sont touchées d'une façon ou d'une autre par l'augmentation du coût de l'énergie, qui se reflète dans le prix du transport et de l'épicerie. Le projet de loi C-66 contribuera à alléger le fardeau que représente le coût croissant de l'énergie.

La deuxième partie de la démarche du gouvernement en ce qui concerne les mesures d'aide liées au coût de l'énergie consiste à aider les familles à diminuer la consommation énergétique de leur habitation en rendant celle-ci moins énergivore. Nous allons également faire des paiements aux provinces, au moyen d'un processus accélérée, pour l'infrastructure des transports en commun. Ces mesures apporteront des bienfaits environnementaux durables à long terme.

Le gouvernement est tout à fait conscient qu'une économie durable est tributaire d'un environnement sain et de collectivités en bonne santé. C'est pourquoi nous avons réalisé d'importants investissements dans l'environnement, aussi bien que dans les infrastructures durables comme les transports en commun.

Je vais décrire brièvement certaines des mesures que nous avons prises pour améliorer l'environnement. Les Canadiens, individuellement, produisent des gaz à effet de serre dans leurs activités quotidiennes comme rouler en voiture, chauffer ou climatiser leur habitation, bref tout ce qui concerne la consommation d'énergie. Il n'est pas douteux que ce sont là des choses que les Canadiens et les pouvoirs publics peuvent faire pour contribuer à l'amélioration de l'environnement, chez eux notamment.

Pour sa part, le gouvernement fédéral a créé l'Initiative des bâtiments fédéraux pour aider les ministères et les organismes fédéraux à réduire leur consommation d'eau et d'énergie ainsi que leurs émissions de gaz à effet de serre. Cette initiative vise à promouvoir les partenariats publics-privés en vue de planifier et de mettre en oeuvre des améliorations éconergétiques rentables. Grâce à cette initiative, des milliers d'immeubles fédéraux ont déjà profité d'améliorations éconergiques, faisant économiser des millions de dollars aux contribuables et réduisant les risques liés aux changements climatiques.

Le gouvernement invite également les Canadiens à réduire les émissions de gaz à effet de serre au moyen d'une série de programmes incitatifs et informatifs. Par exemple, les députés connaissent peut-être l'initiative ÉnerGuide, qui a été mise en oeuvre pour sensibiliser le public au lien entre énergie et environnement, et pour promouvoir les possibilités créées par les technologies éconergétiques.

En 2001, ÉnerGuide a fait équipe avec le programme internationalement connu ENERGY STAR afin d'aider les consommateurs à déterminer les produits comptant parmil les plus éconergétiques sur le marché. Le choix d'un produit portant l'étiquette ENERGY STAR plutôt qu'un produit ordinaire pourrait faire économiser des centaines de dollars aux consommateurs en coûts énergétiques.

Les Canadiens peuvent aussi réduire les émissions de gaz à effet de serre en recourant à des programmes comme le programme ÉnerGuide de rénovation éconergétique des maisons. Ce service d'évaluation fournit aux propriétaires de maisons des conseils d'experts indépendants sur les différents systèmes de leur maison, comme les systèmes de chauffage et de climatisation, par exemple. Ce service donne aussi de l'information sur les améliorations éconergétiques susceptibles d'accroître le confort et de diminuer les coûts énergétiques.

Le programme d'améliorations éconergétiques destiné aux contribuables à faible revenu proposé dans le projet de loi C-66 table sur ces initiatives en proposant de verser 500 millions de dollars à quelque 130 000 ménages à faible revenu. Ces ménages ont aussi droit à des subventions maximales de 5 000 \$.

• (1535)

Par ailleurs, le programme Encouragement éconergétique Éner-Guide pour les maisons, qui ne vise pas que les familles à faible revenu, sera renforcé pour permettre de rénover près de 750 000 maisons d'ici 2010, au lieu des 500 000 prévues dans le budget de 2005. Il s'agit là d'une augmentation d'environ 250 000 maisons.

En outre, nous renforçons les incitatifs financiers pour l'installation d'appareils de chauffage au mazout ou au gaz à haute efficacité énergétique, et nous mettons en place des incitatifs correspondants pour les résidences chauffées à l'électricité. Et il y a plus.

Le projet de loi C-66 propose également d'accroître les incitatifs pour la mise à niveau des immeubles des institutions du secteur public comme les hôpitaux, les écoles, les municipalités et les gouvernements provinciaux. J'ai dit que le projet de loi prévoit également d'autres investissements dans le transport en commun. En raison de la hausse des coûts de l'énergie, il est plus important que jamais d'investir dans le transport en commun.

Les députés se rappelleront que, en plus du soutien financier actuel des programmes d'infrastructure et de la remise en entier de la TPS, le gouvernement a respecté son engagement de partager une partie des recettes provenant de la taxe fédérale sur l'essence avec les municipalités pour les aider à répondre à leurs besoins liés à une infrastructure municipale écologiquement viable, comme le transport en commun, les systèmes d'assainissement de l'eau et des eaux usées et les systèmes énergétiques communautaires.

Madame la Présidente, vous et moi sommes originaires de la même localité, Toronto, et vous savez que la remise de la TPS rapporte chaque année 52 millions de dollars à la ville et que, bien sûr, ce montant lui sera remis année après année.

Le projet de loi C-48, qui a été adopté cet été, renforçait cet engagement en affectant d'autres fonds au transport en commun. Le projet de loi C-66 va plus loin. Il accélère ce financement et accorde une plus grande certitude aux municipalités au chapitre de la planification. Le projet de loi propose de dégager 400 millions de dollars cette année et un autre montant de 400 millions de dollars au cours de l'exercice 2006-2007, soit un total de 800 millions de dollars sur deux ans, pour des investissements dans l'infrastructure du transport en commun. Cette mesure accélère l'engagement que nous avons pris dans le projet de loi C-48 et lui donne la priorité sur les besoins de fonds supplémentaires reconnus dans le projet de loi. Nous accélérons ces engagement d'au moins une année complète.

Le troisième élément du programme que renferme le projet de loi C-66 est la création d'un bureau d'information sur le prix des produits pétroliers, afin de surveiller les fluctuations des prix de l'énergie et de communiquer des renseignements clairs et à jour aux Canadiens au sujet des prix qu'ils voient sur leurs factures de gaz et d'autres factures de produits énergétiques. Le bureau sera placé sous la surveillance vigilante de mon collègue, le ministre des Ressources naturelles. En outre, le projet de loi accorde davantage de pouvoirs au Bureau de la concurrence du Canada et il renforce la Loi sur la concurrence pour décourager les pratiques anticoncurrentielles.

Comme à peu près tous les députés, on me demande constamment pourquoi le prix de l'essence augmente le vendredi, à la veille d'une longue fin de semaine, et redescend le lundi. J'espère que le bureau d'information sur les prix sera au moins capable de répondre à cette question.

Les modifications feront passer de 10 millions de dollars à 25 millions de dollars les amendes imposées à ceux qui conspirent pour fixer les prix. Les modifications proposées dans le projet de loi donneront aussi au Bureau de la concurrence la capacité d'évaluer l'état de la concurrence dans des secteurs précis de l'économie afin qu'il puisse agir plus rapidement lorsqu'il soupçonne des comportements anticoncurrentiels.

L'ensemble complet de mesures contenues dans le projet de loi C-66 apporte un soutien financier direct aux personnes âgées et aux familles à faible revenu. Parallèlement, ces mesures appuient le Projet vert, soit le plan d'action du gouvernement pour un environnement plus durable. Je rappelle rapidement aux députés les trois éléments principaux de ce projet de loi très utile en espérant qu'ils l'appuieront.

Tout d'abord, le projet de loi C-66 propose de verser directement aux Canadiens à faible revenu des sommes qu'ils recevront en temps opportun et à peu de frais puisque les programmes existants seront utilisés. L'argent a déjà été réservé et pourra être envoyé dès que le projet de loi aura reçu la sanction royale.

(1540)

J'espère que les députés voudront bien adopter rapidement le projet de loi afin que l'argent puisse être versé en temps opportun aux personnes âgées et aux familles à faible revenu pour couvrir une partie des coûts de l'énergie, qui ont augmenté ces derniers mois.

Deuxièmement, le projet de loi favoriserait l'efficacité énergétique grâce à de nouveaux incitatifs pour convaincre les individus et les familles d'apporter des améliorations éconergiques à leurs maisons, et il permettrait de verser rapidement de l'argent aux municipalités pour l'infrastructure du transport en commun. En tant que député d'une circonscription de Toronto, je peux dire que cet argent sera bienvenu. Les besoins de notre infrastructure de transport en commun sont immenses. Ce sera une somme considérable pour l'Ontario et elle sera distribuée par l'Association des municipalités de l'Ontario et par la ville de Toronto.

Troisièmement, le projet de loi C-66 propose d'améliorer la transparence du marché et la reddition de comptes par l'augmentation de la quantité et de la qualité de l'information divulguée sur l'établissement des prix et par des mesures législatives visant à dissuader les pratiques anticoncurrentielles.

Je crois que, mises ensemble, ces mesures pourraient apporter une aide à court terme à des millions de Canadiens, soit 10 p. 100 de la population totale, qui ont de la difficulté à absorber la hausse du coût de l'énergie, mais, en plus, elles auraient des avantages importants et durables en termes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie en faisant du Canada un pays plus propre et plus vert pour les générations futures.

J'espère que tous les députés voudront appuyer cette initiative valable.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Madame la Présidente, le plus gros problème du projet de loi, c'est que sa portée est très limitée. Il n'aiderait pas tous les Canadiens à faible revenu, notamment les aînés à faible revenu, qui sont aux prises avec la hausse du coût de l'essence et du mazout. Honnêtement, il ne contribuerait en rien à réduire les taxes sur l'essence. Cependant, il est clairement indiqué dans le projet de loi qui bénéficiera d'une aide.

Le projet de loi ne vient pas en aide aux Canadiens pauvres sans enfants, par exemple. Selon Statistique Canada, près de deux millions de personnes âgées de moins de 65 ans qui n'ont pas d'enfants sont sous le seuil de la pauvreté. Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien pour elles?

Pourquoi l'aide est-elle liée au SRG? Entre une personne âgée qui touche une pension et une personne âgée qui reçoit le même montant en SRG, seule la deuxième sera admissible à l'aide proposée par le projet de loi. Une personne âgée qui serait admissible au SRG, mais qui n'en ferait pas la demande, ne recevrait pas le paiement proposé. La personne âgée qui touche le même montant qu'une personne âgée recevant le SRG n'est pas admissible au paiement.

Le plus gros défaut du projet de loi, c'est que sa portée est trop limitée. Il n'aide pas l'ensemble des Canadiens à assumer le coût du mazout ou le prix plus élevé de l'essence.

L'hon. John McKay: Madame la Présidente, comme je l'ai souligné pendant mon discours, ce projet de loi viendrait directement en aide à environ 3,1 millions de Canadiens. On parle d'une somme de 125 \$ par personne ou de 250 \$ par famille. C'est beaucoup de monde. Environ 10 p. 100 des Canadiens profiteraient directement de ce projet de loi.

Le député a raison de dire que cela ne couvrirait pas tous les pauvres. Nous avons décidé d'accorder la prestation en nous basant sur le Supplément de revenu garanti, le SRG, et sur le Régime national de prestations pour enfants parce que ces données sont mises à jour régulièrement. Dans le budget de 2005, nous avons haussé le seuil d'imposition, ce qui profitera aux Canadiens lorsqu'ils produiront leur déclaration de revenus cette année.

Pour ce qui est de la question de l'aide disponible pour les aînés, une personne seule ayant un revenu d'environ 19 300 \$, y compris les prestations de la sécurité de la vieillesse, aura droit à cette aide. Un couple dont les deux conjoints reçoivent le SRG et dont le revenu est de 29 000 \$ environ, y compris les prestations de la sécurité de la vieillesse, serait admissible à cette aide. Un couple dont un seul des conjoints reçoit le SRC et dont le revenu est de 38 700 \$ environ, y compris les prestations de la sécurité de la vieillesse, aurait droit à cette aide.

Tant que le programme d'aide sera lié au SRG, au moins un des conjoints devra recevoir le SRG pour être admissible. C'est ainsi que fonctionne le système d'aide qui est basé à la fois sur la prestation pour enfants et le SRG. Cela donne lieu à quelques anomalies occasionnelles, mais ces dernières sont en grande partie prises en compte dans le projet de loi.

● (1545)

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Madame la Présidente, la réponse de mon collègue est très significative. Le gouvernement a déposé un projet de loi par l'entremise duquel il a décidé d'aider les gens que son système d'administration lui permet d'aider. Il verse de l'argent aux personnes âgées qui en ont effectivement besoin, donc celles qui reçoivent le Supplément de revenu garanti, ainsi qu'aux personnes qui ont des

enfants. Par contre, en l'absence d'un mécanisme administratif approprié, on laisse en plan tous les gens qui vivent seuls.

Je donne l'exemple d'une jeune femme de chez nous qui m'a abordé, en fin de semaine, à ce sujet. Elle gagne le salaire minimum, donc autour de 9 \$ l'heure. Elle doit parcourir une dizaine de kilomètres en automobile. Parce qu'elle vit seule, elle ne pourra recevoir aucune somme du programme du gouvernement fédéral.

Mon collègue peut-il me confirmer que c'est la réalité? Est-il prêt à élargir la portée du projet de loi pour permettre à ces personnes de recevoir de l'aide également? Il n'est pas question de deux ou trois personnes, mais de tous ces travailleurs et travailleuses qui gagnent durement leur vie et qui ont besoin de cet argent pour joindre les deux bouts à la fin du mois.

Le gouvernement se cache derrière une réponse bureaucratique, soutenant avoir versé des sommes de la façon qu'il le pouvait. Ne pourrait-il pas plutôt démontrer suffisamment d'initiative pour trouver une solution à l'intention de ces gens à faible revenu qui travaillent, mais qui, parce qu'ils n'ont pas d'enfants ou ne sont pas âgés d'au moins 65 ans, assument entièrement la hausse des prix de l'essence? N'est-ce pas irresponsable de la part du gouvernement que d'être incapable de trouver une solution à ce problème?

[Traduction]

L'hon. John McKay: Madame la Présidente, mon collègue devrait savoir que d'autres dispositions du projet de loi accorderaient un soutien important à d'autres familles à faible revenu en vue du réaménagement de leur maison ou de leur appartement, selon les cas, et prévoient aussi une aide gouvernementale directe aux familles admissibles selon les lignes directrices du programme ÉnerGuide.

Le député demande pourquoi ce programme ne profite pas à davantage de personnes. La réponse, c'est qu'il s'agit du moyen le plus rapide et le plus efficace de faire parvenir les chèques aux personnes âgées. Mon collègue se souviendra que lorsqu'un programme similaire a été lancé il y a quelques années, il reposait sur le système de crédit d'impôt pour la TPS, ce qui a créé diverses difficultés à l'époque. Les députés en étaient furieux à ce moment-là.

De ce fait, si nous voulons que les gens qui en ont vraiment besoin reçoivent cet argent, par exemple, les personnes âgées vulnérables et les familles, il convient de le faire en utilisant les données mises à jour à un rythme mensuel ou trimestriel.

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand intérêt les observations du secrétaire parlementaire à propos d'un sujet que les Canadiens estiment très important.

J'aimerais parler de deux aspects de la question. Comment réduire la demande en combustibles fossiles, ce qui est important pour Kyoto, pour l'environnement et pour les finances des Canadiens?

Mon collègue de l'autre côté a demandé pourquoi nous ne réduisons pas les taxes sur l'essence. Au premier abord, cela semble être une solution logique. Nous nous sommes penchés sur l'expérience des Américains et nous avons vu ce qui se passe quand on réduit les taxes à la pompe. Le secteur privé, c'est-à-dire les entreprises pétrolières et gazières, absorbent une bonne partie de la réduction — qui est censée aider les Canadiens — et, au bout du compte, une infime partie de la réduction profite aux Canadiens et à leurs finances.

Bien que cela puisse paraître contraire à la logique, c'est exactement ce qui s'est passé. Nous ne voulons pas que ça se produise ici. Nous ne voulons pas donner de l'argent aux entreprises pétrolières et gazières. Nous voulons soulager les Canadiens des pressions qu'exerce sur eux l'augmentation du prix de l'essence et du pétrole.

Mon collègue le secrétaire parlementaire estime-t-il que les initiatives gouvernementales visant l'isolation des logements est une façon responsable de réduire la demande en combustibles fossiles, ce qui est une bonne chose pour l'environnement et pour l'économie canadienne?

(1550)

L'hon. John McKay: Madame la Présidente, mon ami a bien analysé la situation. Il est évident qu'à certains égards la solution la plus simple serait de réduire la taxe d'accise ou la TPS sur l'essence ou le carburant.

Toutefois, cela ne résoudrait qu'une partie du problème, le volet transport. Cela pourrait donner un peu de répit aux consommateurs lorsqu'ils font le plein d'essence. Je mets l'accent sur « pourrait », car tout porte à croire que les sociétés de mazout s'arrangeraient pour compenser immédiatement la réduction de la taxe. La solution irait donc à l'encontre du but recherché et ne serait d'aucun secours pour les Canadiens.

Par ailleurs, cette mesure n'aiderait pas les gens qui utilisent d'autres moyens de transport. Une réduction des prix à la pompe n'aiderait en rien le transport en commun. La proposition est insensée. Si nous accordions une réduction du prix à la pompe, nous ne serions probablement pas en mesure de verser quelque 800 millions de dollars aux provinces et municipalités.

L'Ontario, par exemple, obtiendra environ 310 millions de dollars pour des projets relatifs au transport en commun. Quant à la Colombie-Britannique, la province de mon collègue, elle touchera un peu plus de 100 millions de dollars. Aucune province n'aurait pu prévoir compter sur ces sommes pour ses projets de transport en commun

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi C-66.

Je voudrais résumer le projet de loi et parler de ce qu'il est censé accomplir, parce que c'est important pour l'analyse visant à déterminer s'il permettra effectivement d'atteindre les objectifs du gouvernement relativement à l'augmentation du coût de l'huile à chauffage et de l'essence que doivent subir les Canadiens. Le titre complet du projet de loi est « Loi autorisant des paiements dans le cadre de mesures d'aide liées au coût de l'énergie, à la consommation énergétique des habitations et à l'infrastructure du transport en commun et modifiant d'autres lois en conséquence ». Le projet de loi comprend trois parties principales.

La partie 1 indique quelles sommes seront versées et à qui elles seront destinées, c'est-à-dire à des Canadiens à faible revenu que l'on retrouve dans trois groupes. Premièrement, la somme de 250 \$ sera versée aux familles admissibles au Supplément de la prestation nationale pour enfants en janvier 2006. Deuxièmement, la somme de 250 \$ sera versée aux couples de personnes âgées qui sont toutes les deux admissibles au Supplément de revenu garanti en janvier 2006. Troisièmement, la somme de 125 \$ sera versée aux personnes âgées célibataires admissibles au Supplément de revenu garanti en janvier 2006. Il s'agit de paiements uniques qui seront faits seulement lorsque le projet de loi aura été adopté.

Initiatives ministérielles

La partie 2 du projet de loi prévoit l'augmentation de l'aide financière et l'expansion des programmes en vue notamment de mettre à niveau les systèmes de chauffage dans les habitations, d'améliorer les fenêtres et d'éliminer les causes des pertes de chaleur. Cette aide sera fournie sur une période de cinq ans.

La partie 3 traite de l'infrastructure publique. On y indique que la somme de 400 millions de dollars déjà prévue dans le projet de loi C-48, sera accordée aux municipalités au cours des deux prochaines années financières afin qu'elles puissent investir dans l'infrastructure du transport en commun.

Les parties 4 et 5 du projet de loi contiennent des dispositions d'ordre administratif.

En plus des mesures contenues dans le projet de loi, le gouvernement a annoncé deux autres mesures relatives aux prix de l'énergie. Premièrement, on créera le Bureau d'information sur le prix des produits pétroliers. Deuxièmement, le gouvernement a indiqué qu'il allait présenter des amendements au projet de loi C-19 qui visent à accroître le rôle du Bureau de la concurrence lorsque vient le temps d'enquêter sur des allégations de fixation des prix de la part de l'industrie pétrolière et gazière.

Premièrement, j'aimerais parler des raisons qui expliquent les diverses augmentations des coûts de l'énergie. Puis, j'ai l'intention de parler de la question des paiements aux Canadiens à faible revenu et offrir une solution de rechange au plan libéral. Je vais aussi parler des mesures secondaires présentées dans le but d'atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie. Certaines de ces mesures sont comprises dans le projet de loi et d'autres ont été annoncées à part. Enfin, je vais parler de la politique de l'énergie du gouvernement en général.

Je présente rapidement les questions d'offre et de demande auxquelles les consommateurs, les entreprises et le marché canadiens sont actuellement confrontés. Les prix de l'énergie ont connu une hausse marquée. Cette hausse est attribuable à de nombreux facteurs qui ont contribué à la réduction de l'offre.

De toute évidence, les catastrophes naturelles sont le principal facteur. Les ouragans Katrina et Rita ont considérablement perturbé la production pétrolière et gazière dans le golfe du Mexique et partout en Amérique du Nord. Le 11 octobre, trois raffineries étaient encore inactives à cause de l'ouragan Katrina et quatre autres à cause de l'ouragan Rita. Par conséquent, cette baisse de production s'est fait sentir sur le marché.

Le Canada est un exportateur net d'énergie, mais il importe une proportion importante de produits pétroliers et gaziers raffinés. C'est particulièrement le cas des provinces situées à l'est du Manitoba.

Les questions internationales comme les troubles politiques en Irak, au Nigeria et au Venezuela ont donné lieu à une incertitude dans la chaîne d'approvisionnement. En outre, on note une baisse de production dans la mer du Nord et en Russie, alors que, à l'échelle mondiale, la capacité de production de réserve est à son plus bas niveau en trois décennies. Pour l'instant, seule l'Arabie saoudite dispose d'une capacité de production de réserve pour le pétrole brut.

En dépit de la diminution de l'offre, la demande est demeurée stable. En 2004, la demande a augmenté d'approximativement 3 p. 100 à l'échelle mondiale. Cette hausse devrait vraisemblablement ralentir, mais la demande continuera de croître de 1,5 à 2 p. 100 en 2005-2006.

Cette semaine, lors d'une séance d'information organisée par quatre associations du secteur de l'énergie, on a signalé que plus de 40 p. 100 de la hausse de la demande mondiale de pétrole brut est attribuable à la croissance de l'économie chinoise.

La constance de la demande combinée à une baisse de l'offre a provoqué une hausse des prix dans tous les secteurs, tant sur la scène nationale qu'internationale.

• (1555)

Je dois signaler, cependant, que la majeure partie des renseignements canadiens sur l'augmentation prévue des prix énergétiques au cours de l'hiver prochain viennent en fait de l'Energy Information Administration, un organisme statistique du département américain de l'Énergie. Il est honteux que des renseignements semblables ne puissent être obtenus du gouvernement fédéral par l'entremise du ministère des Ressources naturelles.

MJErvin & Associates, la firme privée de prévisionnistes qui suit les prix pétroliers et gaziers, a estimé que le prix moyen du mazout domestique a atteint son plus haut niveau historique, soit 93 ¢ le litre. On peut supposer que les propriétaires de maisons chauffées au mazout peuvent s'attendre à payer 32 p. 100 de plus cette année alors que pour les maisons chauffées au gaz naturel, l'augmentation devrait être de 48 p. 100. Les factures d'électricité vont également grimper, mais pas de façon aussi marquée.

Au Nouveau-Brunswick, le coût du mazout de chauffage est de 5 ¢ supérieur à la moyenne nationale. La Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick a annoncé qu'elle allait demander une augmentation de 10 p. 100 de ses tarifs d'électricité l'année prochaine. Au Québec, où 70 p. 100 des maisons sont chauffées à l'électricité, la Régie de l'énergie va examiner une demande présentée par Hydro-Québec pour accroître ses tarifs de 3 p. 100.

En Ontario, la Commission de l'énergie de l'Ontario a approuvé une augmentation de tarifs proposée par Enbridge qui va accroître d'environ 123 \$ par année les factures de gaz naturel. La société Union Gas a également obtenu une augmentation de tarifs. Soixante p. 100 des Ontariens se chauffent au gaz naturel.

En Colombie-Britannique, la Utilities Commission vient d'approuver une augmentation de 13,3 p. 100 du tarif du gaz naturel. Même en Alberta, Direct Energy a demandé à l'Energy and Utilities Board d'approuver une augmentation des tarifs qui va faire monter de plus 20 p. 100 la facture de chauffage moyenne pour une maison. La facture mensuelle moyenne pour octobre à Calgary sera de 162 \$.

Comme nous pouvons le voir, l'augmentation du coût de chauffage d'une maison touche les Canadiens de toutes les régions du pays. Que fait le gouvernement pour s'attaquer à ces énormes problèmes très larges auxquels sont confrontés les citoyens et les entreprises dans tout le pays?

Au coeur du projet de loi C-66, il y a un paiement destiné à certains des citoyens les plus pauvres du Canada. Manifestement, au Parti conservateur, nous sommes en faveur des mesures qui viennent en aide aux familles à faible revenu. Il nous incombe de représenter et de soutenir ceux qui ont beaucoup moins que le Canadien moyen.

Le gouvernement estime que 3,1 millions de familles à faible revenu, représentant 10 p. 100 des Canadiens, toucheront ces chèques de remboursement, même s'il s'agit en fait de paiements. Je suis heureux que des efforts soient déployés pour aider les Canadiens à faible revenu. Ils ne devraient pas devoir se débrouiller seuls pour faire face à l'augmentation des coûts énergétiques, et c'est particulièrement vrai dans le cas des gens à revenu fixe qui sont

confrontés à une augmentation de leurs coûts de chauffage domiciliaire.

Le problème, c'est que la méthode de prestation choisie par le gouvernement n'atteindra pas un grand nombre de Canadiens qui ont besoin d'aide pour payer leur note de chauffage et l'essence pour leur voiture, dont ils ont besoin pour aller travailler. Les personnes handicapées qui reçoivent des prestations d'invalidité ne recevront pas leur argent. Les personnes âgées qui sont admissibles au Supplément de revenu garanti mais qui n'en font pas la demande ne recevront pas leur argent. Une étude de Statistique Canada publiée le vendredi 21 octobre 2005 a révélé que plus de 206 000 personnes admissibles ne recevront pas leur argent parce qu'ils n'ont pas présenté de demande de Supplément de revenu garanti.

Dans le cas des personnes âgées, une personne dont la pension est l'équivalent du Supplément de revenu garanti n'obtiendra aucune aide en vertu du programme du gouvernement. Les étudiants ne recevront aucun paiement.

Ce programme n'aidera pas les Canadiens qui sont pauvres et qui n'ont pas d'enfant. Selon les recherches menées par Statistique Canada, près de deux millions de personnes de moins de 65 ans qui vivent sous le seuil de la pauvreté n'ont pas d'enfant. Selon ce projet de loi, ils ne recevraient aucune aide.

Ce programme ne couvrira pas les agriculteurs qui ont été durement frappés par la hausse du prix de l'énergie. En plus de chauffer leur résidence, ils doivent également chauffer leurs granges. Il ne couvrira pas non plus les Canadiens qui sont pauvres, mais pas suffisamment pour être admissibles à un paiement, aux yeux du gouvernement. Bien entendu, je dois souligner que ce programme n'offre aucun allégement du prix de l'essence à la pompe ni aucun dédommagement pour l'augmentation du prix de l'essence.

Le Parti conservateur propose une autre solution, car trop de Canadiens ne seront pas couverts par le régime des libéraux. Nous avons une solution pour aider tous les Canadiens. En fait, le gouvernement devrait commencer par supprimer la taxe sur la taxe à la pompe. Cela donnerait instantanément un répit à tous les Canadiens. Deux députés libéraux ont pris la parole et ont essentiellement répété leur ligne de parti pour expliquer pourquoi le gouvernement libéral ne veut pas prendre une telle mesure.

• (1600)

En réalité, on pourrait en mesurer immédiatement l'effet. Il y aurait une répercussion sur les Canadiens du fait de la réduction de la taxe chez le détaillant. La réduction se ferait évidemment sentir chez ceux qui conduisent leur propre véhicule, mais aussi chez les usagers du transport en commun. Ce serait le cas également pour les municipalités, par exemple, qui doivent financer des conseils scolaires, qui ont des dépenses de carburant, qui doivent organiser le transport des écoliers et subventionner le transport en commun.

De plus, si le gouvernement souhaite favoriser le transport en commun, il devrait adopter le plan proposé cet été à Toronto par notre chef, selon lequel les abonnés du transport en commun pourraient demander qu'on leur rembourse un certain pourcentage du coût. Nous n'avons pas à choisir. Nous pouvons faire les deux, et ainsi offrir un allégement fiscal à un plus grand nombre de Canadiens.

Notons que 42 p. 100 du coût du litre d'essence représente les taxes fédérales, provinciales et municipales, y compris la TPS. À titre de comparaison, aux États-Unis, ce pourcentage est de 27 p. 100. À l'heure actuelle, la TPS et la TVH, qui sont de 7 p. 100, sont appliquées au prix de l'essence après les taxes fédérales, provinciales et, dans certains cas, municipales.

En conclusion, le gouvernement libéral continue de surtaxer les Canadiens. Le gouvernement ne devrait pas s'enrichir lorsque les gens doivent endurer les effets de ces prix accrus sur leur compte en banque et leur panier d'épicerie.

Pour chaque augmentation de 1 ¢ du prix de l'essence, le gouvernement fédéral reçoit des revenus supplémentaires de 32 millions de dollars environ. Cet argent devrait être retourné aux Canadiens et non pas dirigé vers le Trésor public.

De plus, le Parti conservateur réduira l'impôt sur le revenu des particuliers dans son ensemble. C'est le deuxième moyen de réagir immédiatement à la situation d'une façon générale. Au lieu de cibler tel ou tel groupe de Canadiens à faible revenu, nous réduirions l'impôt sur le revenu des particuliers dans son ensemble.

Un gouvernement conservateur viserait un allégement fiscal général pour l'immédiat et à plus long terme, à commencer par une réduction des taux d'imposition sur le revenu des particuliers accompagnée d'une augmentation considérable aussi bien de l'exemption personnelle de base que de l'exemption de conjoint aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le fait de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers ferait augmenter les revenus disponibles et le niveau de vie de l'ensemble des Canadiens.

En réalité, nous avons été les moteurs du changement au Canada en matière de fiscalité depuis des années et nous allons continuer de l'être, tout simplement parce qu'il est juste que les Canadiens conservent davantage de leur revenu durement gagné et le dépensent selon leur bon jugement.

Je vais passer à la deuxième partie du projet de loi. Je signale que la partie 1 prévoit que les paiements seront versés aux Canadiens à faible revenu dans l'exercice en cours, mais les dépenses dans la partie 2 sont sur cinq ans. C'est une bizarrerie comptable, mais comme nous le constatons dans la façon dont le gouvernement s'occupe des budgets et des finances, c'est un exemple classique des pratiques comptables libérales.

À mon avis, les libéraux tentent de nous forcer à accepter des dépenses dans le cadre du programme ÉnerGuide, des dépenses qui auraient pu être annoncées dans les budgets précédents ou dans le prochain budget. Ils veulent que nous acceptions ces dépenses en les rattachant à la prestation liée au coût de l'énergie à l'intention des Canadiens à faible revenu. Il n'y a aucune raison d'intégrer cela dans ce projet de loi.

En fait, le projet de loi C-66 englobe 205 millions de dollars provenant de programmes d'efficacité énergétique déjà annoncés et 100 millions de dollars qui sont transférés du projet de loi C-48 au projet de loi C-66, au nom de l'efficacité énergétique. C'est tout simplement ridicule. Cette disposition du projet de loi est complètement inutile. Quarante-trois pour cent des fonds réservés au projet serviront à administrer le programme ÉnerGuide, ce qui est énorme. Ces fonds ne serviront pas à accorder des réductions fiscales ou des remises.

En théorie, le programme ÉnerGuide fournit aux propriétaires de maisons et d'édifices à logement une aide financière devant contribuer à accroître l'efficacité énergétique. J'encourage les députés à parler à leurs électeurs qui ont eu recours à ce programme, parce que je l'ai fait. C'est un programme extrêmement compliqué. Le propriétaire doit faire faire deux inspections, une avant les travaux et l'autre après, pour voir s'il est admissible à un prêt ou à une remise pour les changements apportés afin d'accroître l'efficacité énergétique. Certains fonds viendront de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, mais seulement 130 000 Canadiens à faible

revenu en profiteront. Le même nombre de Canadiens, 130 000 seulement, ont utilisé ce programme depuis octobre 2003.

Nous dépensons plus de 1 milliard de dollars pour un programme ÉnerGuide dont seulement 260 000 Canadiens pourraient se prévaloir. Voilà un autre exemple de priorité libérale peu judicieuse.

• (1605)

J'aimerais passer à la partie 3 du projet de loi, qui traite des infrastructures. Cet article n'est pas nécessaire lui non plus. Ces dépenses ont été annoncées dans le cadre du projet de loi C-48, le second projet de loi d'exécution du budget, mais elles ont été transférées dans le projet de loi C-66, ce qui est un très mauvais exemple de comptabilité retorse de la part des libéraux. Le gouvernement devrait nous éclairer à ce sujet.

Comment les libéraux peuvent-ils présenter un budget, par le truchement du projet de loi C-43, renier leur propre budget et en présenter un deuxième, en précisant qu'ils verseraient les fonds après avoir pris connaissance des données fiscales de 2004-2005, et pas avant août 2006? Je crois que c'est ce que le secrétaire parlementaire a dit au comité sénatorial. Et voilà que le gouvernement transfère des dépenses du projet de loi C-48 dans le projet de loi C-66.

Cet argent ne vient pas en aide aux Canadiens des régions rurales, qui doivent assumer des coûts énergétiques parmi les plus élevés. Par ailleurs, le projet de loi n'offre pas le financement stable que cherchent les municipalités. On affecte l'argent sans réfléchir à ce à quoi il pourrait servir.

Le Parti conservateur, par contre, est résolu à établir un plan prévoyant des fonds destinés à répondre aux besoins des municipalités en matière d'infrastructures et définissant des points de référence pour permettre aux administrations locales de planifier à long terme.

Nous nous sommes également engagés à verser le même montant que le gouvernement fédéral verse en matière d'infrastructure grâce au transfert de la taxe sur l'essence, et peut-être même à le dépasser. Ces engagements correspondent en grande partie aux objectifs de la Fédération canadienne des municipalités.

Pour ce qui est des deux derniers articles du projet de loi, je signale qu'ils portent sur des mesures relativement peu importantes au niveau des coûts, mais très importantes au niveau de la participation du gouvernement fédéral.

Tout d'abord, Industrie Canada donne enfin plus d'argent au Bureau de la concurrence pour lui permettre de mener des enquêtes sur la collusion. Le Parti conservateur et les membres du Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie demandent depuis avril 2002 au gouvernement d'accroître le financement accordé au bureau. Le bureau rapporte depuis des années qu'il ne dispose pas des ressources nécessaires pour mener ces enquêtes.

Toutefois, nous n'avons pas vu de propositions d'amendement au projet de loi C-19 qui donneraient au bureau une plus grande flexibilité pour mener ses enquêtes. J'attends ces amendements avec impatience, bien que je m'écarte un peu de mon sujet ici. Le comité a entendu des témoins qui ont parlé du projet de loi C-19 que le gouvernement présente un peu comme la réponse à l'augmentation du prix de l'essence en disant que s'il y a preuve de collusion, on pourra y voir en accroissant les pouvoirs du commissaire à la concurrence.

Je reconnais que le bureau a besoin de plus de ressources, mais il n'en demeure pas moins qu'un quelconque groupe de six Canadiens peut écrire à la commissaire à la concurrence pour lui demander de faire enquête sur toute anomalie qu'il soupçonne dans l'industrie pétrolière et gazière. Le gouvernement soutient que le bureau a besoin de pouvoirs accrus pour mener de telles enquêtes. C'est ridicule

Selon des avocats très compétents aux quatre coins du Canada, le projet de loi C-19 est rempli de vices. Il ne constitue aucunement la solution que le gouvernement dit offrir en ce qui concerne les prix de l'essence. Honnêtement, le gouvernement devrait retirer ce projet de loi. Il devrait le renvoyer au ministère de la Justice et rédiger une mesure adéquate.

Quant au projet de loi C-66, il créerait un office de surveillance du secteur pétrolier. Il me semble curieux que le gouvernement présente cela comme une solution, étant donné que c'est l'actuel premier ministre qui a éliminé cette mesure dans le budget de 1995. Il me semble curieux que le premier ministre présente comme solution en 2005 une mesure qu'il a lui-même supprimée lorsqu'il était ministre des Finances en 1995.

En vérité, si le ministère des Ressources naturelles agissait de manière pragmatique en fournissant ces renseignements, ils pourraient aisément être à notre disposition. Le ministère des Ressources naturelles et le gouvernement tout entier ont tardé à élaborer un cadre énergétique à long terme et, en fait, ils ont contribué au coût élevé du chauffage que nous connaîtrons cet hiver.

Le Parti conservateur met l'accent depuis longtemps sur un cadre énergétique à long terme qui privilégierait les sources d'énergie renouvelables et non renouvelables, tiendrait compte des obligations encore en vigueur et satisferait à nos besoins à long terme en matière de consommation intérieure et d'exportation.

Nous estimons que le renforcement de l'intégration du marché de l'énergie rehaussera la fiabilité de l'approvisionnement énergétique d'un bout à l'autre du pays. Nous étudierons des moyens d'abaisser les obstacles au mouvement des produits énergétiques entre les provinces et outre-frontière. Disons-le, les libéraux ne se sont attaqués à aucune de ces questions. Ils n'ont pas eu le temps de surveiller les marchés ou de publier une politique énergétique, ou encore de faire rapport sur le prix de l'essence, ce qu'on nous avait promis pour l'automne. Des entreprises privées comme MJ Ervin and Associates ont comblé ce vide.

(1610)

Ce projet de loi nous paraît gravement déficient. Il définit ceux qui pourront en profiter de manière beaucoup trop limitée et son approche est erronée. Nous l'appuierons à contre-coeur, car il vient tout de même en aide à certains Canadiens à faible revenu, mais nous espérons que le gouvernement mettra de l'avant un autre projet de loi. Nous avons hâte de participer aux travaux du comité, où nous tenterons d'élargir la portée de ce projet de loi afin d'aider tous les Canadiens à faible revenu et même tous les Canadiens qui sont confrontés à l'augmentation du coût de l'énergie.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Madame la Présidente, j'ai quelques questions à poser. La première concerne la critique et l'analyse du projet de loi C-66 que vient de faire le député. Il a mentionné que de nombreux Canadiens seront laissés pour compte si ce projet de loi est adopté.

Des millions de Canadiens seront laissés pour compte. On n'a toujours pas élaboré de stratégie nationale exhaustive pour prendre des mesures à l'égard des fluctuations de l'industrie pétrolière et gazière, et notamment de ce qui s'est passé le lendemain des ouragans Katrina et Rita, qui ont entraîné une hausse vertigineuse des prix.

J'aimerais que le député nous parle en plus grands détails des raisons pour lesquelles nous choisissons des gagnants et des perdants parmi ceux, au Canada, qui sont durement touchés par la situation.

Il y a aussi la question de la vulnérabilité de certains groupes et de certaines organisations. J'ai mentionné les personnes âgées et le fait qu'en vertu du Supplément de revenu garanti, certaines d'entre elles sont laissées pour compte. Nous savons aussi que certaines personnes âgées ne reçoivent même pas le supplément. Selon de récents rapports, plus de 200 000 Canadiens âgés ne touchent pas le Supplément de revenu garanti auquel ils sont admissibles. Ceux-ci n'obtiendront aucune aide. De surcroît, la prestation d'invalidité n'est pas prise en compte.

Deuxièmement, j'aimerais que le député nous parle un peu plus de la politique des conservateurs. Je sais que ces derniers préconisent des allègements fiscaux dans le cadre de leur politique de réduction des prix pour les consommateurs. Ce qui me préoccupe dans tout cela, c'est le fait que, par le passé, l'industrie a souvent absorbé les profits dans des cas semblables. Il n'existe aucun mécanisme qui veillerait à ce que cela ne se passe pas.

Je sais que deux gouvernements provinciaux conservateurs ont mis en place des règlements et des politiques concernant les prix et l'influence du marché sur ces derniers. J'aimerais savoir ce qu'il pense de ce genre de système qui, à tout le moins, ferait en sorte que la situation ne se reproduise pas et veillerait à ce que les Canadiens ne subventionnent pas davantage l'industrie.

● (1615)

M. James Rajotte: Tout d'abord, madame la Présidente, le député a parfaitement raison de dire que le projet de loi désigne des gagnants et des perdants. Il établit une discrimination entre différents groupes de Canadiens à faible revenu aux prises avec la hausse des coûts de l'énergie. Prenons le cas de quelqu'un qui reçoit le SRG et dont les revenus atteignent un certain niveau, et celui de quelqu'un qui n'y a pas droit, qui reçoit une pension, par exemple, et dont les revenus équivalent à ceux du premier. La personne qui reçoit le SRG a droit au paiement, tandis que celle qui touche une pension personnelle et dont les revenus sont identiques n'y a pas droit.

Le député a aussi signalé, à juste titre, que bien des gens ayant droit au SRG n'en ont pas fait la demande et ne le reçoivent donc pas. Aux termes du projet de loi, ils ne recevront rien. Je ne vois pas comment le gouvernement peut dire que c'est juste ou équitable pour tous les Canadiens, compte du fait que certains semblent avoir les mêmes types de besoins, mais être traités différemment.

À notre avis, le gouvernement devrait évidemment proposer des mesures générales qui aideraient réellement l'ensemble des Canadiens, car, s'il est vrai que les Canadiens à faible revenu seront durement touchés par la hausse des coûts énergétiques, il y a aussi des gens du secteur agricole qui ont de véritables défis à relever à cause de cette hausse. Ce projet de loi ne les aide absolument pas. Il ne prévoit rien à leur intention. Il exclut trop de personnes.

Quant à savoir ce que ferait l'industrie advenant une baisse des taxes, permettez-moi de dire que l'établissement du prix de l'essence est probablement le phénomène le plus transparent qui existe. Il en est question partout. J'encourage tout le monde à consulter le site de la société MJ Ervin and Associates et d'autres sites web qui traitent des prix de l'essence. Ils permettent de suivre de très près l'évolution des prix. Si le gouvernement fédéral réduisait les taxes en éliminant la TPS qui s'applique à la taxe d'accise fédérale et aux autres taxes, nous pourrions voir immédiatement si l'industrie hausse ses prix, car tout est très transparent.

Je sais que des députés du parti ministériel ont accusé l'industrie d'avoir fait cela dans le passé. J'aimerais en avoir la preuve. Lorsqu'ils ont comparu devant un comité l'an dernier, les représentants du Bureau de la concurrence ont dit qu'il n'existait aucune preuve en ce sens.

Voilà ce que nous recommandons. Je pense que la meilleure approche consisterait à réduire, de manière générale, les coûts énergétiques de l'ensemble des Canadiens.

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention mon collègue. J'ai quelques remarques à faire et quelques questions à lui poser.

Je suis un peu surpris. Je ne sais pas si mon collègue sera du même avis que moi. Il me semble que ce projet de loi est bien adapté pour les grandes villes, auxquelles on donne beaucoup d'importance: Toronto, Montréal, Calgary, Vancouver. Il y a énormément d'oubliés, soit les régions dites éloignées. Mon collègue pourra me reprendre si je me trompe, mais ce projet de loi ne semble pas prévoir grand-chose, sinon rien, pour les régions éloignées.

Je me pose des questions, parce qu'on n'y retrouve aucune aide directe pour les chauffeurs de taxi, ni pour les camionneurs indépendants, ni pour les producteurs agricoles, ni pour les entreprises forestières indépendantes. Sauf les chauffeurs de taxi qu'on retrouve beaucoup dans les grands centres, toutes les entreprises situées en région ne reçoivent presque rien.

Cette aide est également destinée aux personnes âgées, mais seules celles qui reçoivent le Supplément de revenu garanti y auront droit. Par conséquent, la très grande majorité n'y aura pas droit. J'aimerais que mon collègue précise sa pensée à ce sujet.

Enfin, que pense-t-il du bureau qui sera mis en place? Ce dernier ne disposera d'aucun pouvoir d'enquête. On ne lui conférera qu'un simple mandat de recommandation. De plus, il ne jouira pas d'une réelle indépendance pour formuler de véritables recommandations à la Chambre des communes.

● (1620)

[Traduction]

M. James Rajotte: Pour répondre aux nombreuses questions de mon collègue, madame la Présidente, j'aimerais d'abord signaler qu'il a entièrement raison: le projet de loi fait fi des régions rurales. Il ne tient pas du tout compte du fait que la plupart des habitants des régions rurales doivent parcourir quotidiennement de longues distances pour se rendre au travail ou même pour faire leur épicerie au village le plus près. Le projet de loi ne fait rien pour réduire le coût de l'essence pour ces personnes.

Le député a aussi raison de dire que beaucoup de gens dépendent de l'essence, notamment les chauffeurs de taxi et les camionneurs. Il a aussi souligné l'importance de l'industrie du camionnage pour notre économie. Encore une fois, ce projet de loi ne fait absolument rien pour ces personnes. Il ne prévoit aucune aide ni réduction d'impôt pour permettre à ces personnes de s'en sortir un peu mieux face à la hausse des prix du carburant.

De plus, en ce qui concerne le bureau, certains députés de l'autre côté de la Chambre en réclament la création depuis des années. Je trouve ironique que, lorsqu'il était ministre des Finances, le premier ministre actuel en a rejeté l'idée dans son budget de 1995. Si les libéraux veulent la remettre sur le tapis, je n'y vois pas vraiment de problème. Je crois simplement que cela ne changera rien, que ce ne sera pas utile. Je crois que le ministère des Ressources naturelles serait aussi bien placé, sinon mieux placé, qu'une entreprise du secteur privé comme MJ Ervin and Associates pour recueillir les renseignements voulus.

Pour ce qui est des pouvoirs d'enquête, franchement, j'estime que le Bureau de la concurrence en a déjà suffisamment. Mais il aurait peut-être besoin de ressources supplémentaires. C'est comme ça que notre parti aborderait la question.

M. Lui Temelkovski (Oak Ridges—Markham, Lib.): Madame la Présidente, les députés de l'opposition parlent du nombre d'aînés qui seront exclus au lieu de parler du nombre qui seront inclus. Ils disent qu'ils ne sont pas satisfaits de la méthode de prestation du programme. Ils parlent de comptabilité libérale.

J'ai travaillé dans le domaine des finances pendant 20 ans et je n'ai jamais entendu parler de « comptabilité libérale ». Pourtant, on entend cette expression chaque jour à la Chambre. La comptabilité libérale, si on présume qu'il s'agit du Parti libéral, a généré une grande richesse pour le Canada depuis 10 ans, une richesse jamais vue auparavant.

Le député inverserait-il les prestations pour les verser aux personnes âgées au revenu le plus élevé — par opposition à ceux dont le revenu est le moins élevé — si son parti était au pouvoir?

M. James Rajotte: Madame la Présidente, c'est une question d'équité entre les personnes âgées qui sont admissibles au Supplément de revenu garanti et celles qui atteignent exactement le même revenu, mais par d'autres moyens, et qui ne reçoivent aucun paiement. C'est une question d'équité. Le gouvernement feint de l'ignorer et je me dois de le critiquer car ce n'est pas la bonne chose à faire.

De plus, comme je l'ai dit plus tôt et comme Statistique Canada l'a révélé, bon nombre de personnes admissibles au Supplément de revenu garanti ne le reçoivent pas.

Le système de paiement établi par le gouvernement est mal foutu, et je vais le critiquer. Il n'est pas question que je chante les louanges d'un système injuste et inéquitable pour les aînés.

En ce qui a trait à la comptabilité libérale, je vais donner un exemple aux députés. Pendant la dernière campagne électorale, le ministre des Finances a dit que nous ne pouvions nous offrir le programme du Parti conservateur, car il coûterait trop cher et que nous ne disposions que d'un excédent de 1,9 milliard de dollars. Quelques mois plus tard, que nous annonce-t-on? Le gouvernement a fait une erreur de calcul; en réalité, l'excédent se chiffre à 9,1 milliards de dollars. Le député veut-il que j'applaudisse? Pas question. Les Canadiens sont surtaxés et il est inadmissible de les tromper et de les mésinformer sur la valeur réelle de l'excédent.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, Les anciens combattants; la députée de Québec, La Société canadienne des postes.

● (1625)

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Madame la Présidente, aujourd'hui aurait dû être une journée de fête, puisqu'il y a un débat sur le projet de loi C-66. Depuis des années, le Bloc québécois demandait que des modifications soient apportées à la Loi sur la concurrence, notamment pour y inclure un pouvoir d'enquête. Finalement, on obtiendra ces amendements qui seront étudiés demain au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie.

On voulait aussi un office de surveillance des produits pétroliers. Malheureusement, le gouvernement a tronqué ce mandat, mais il va tout de même de l'avant, en partie, avec l'idée du Bloc.

Là où le plan du gouvernement et celui du premier ministre est particulièrement décevant et mérite d'être bonifié, c'est en ce qui a trait au projet de loi C-66.

Nous sommes devant un projet de loi qui fait mention de la hausse soudaine du prix du pétrole. Il prévoit une compensation pour les pertes de pouvoir d'achat occasionnées qui s'adressera aux clientèles qui en ont le plus besoin. Le problème, c'est qu'on n'a pas décidé d'y inclure toutes les clientèles qui en ont besoin, mais seulement celles que l'on pouvait inclure administrativement.

Par exemple, les personnes âgées qui reçoivent une pension de vieillesse par l'entremise du Supplément de revenu garanti auront le droit à une compensation. Les personnes âgées ont subi des augmentations de coûts qui résultent de la hausse du prix du pétrole, et ce, qu'ils aient ou non une automobile. En effet, elles doivent payer des taxis pour aller à un endroit donné. Les frais de chauffage augmenteront également. Donc, quant à moi, cette compensation est pleinement justifiée et méritée. Cela avait été demandé par le Bloc et figurait dans son plan d'action déposé au début de septembre, un mois avant que le gouvernement ne dépose le sien.

Il y aura aussi une mesure pour permettre aux gens qui ont des enfants d'avoir une aide similaire. On est également en faveur de cela. Toutefois, l'ensemble de ces mesures coûtera 550 millions de dollars, alors que le Bloc québécois avait évalué les besoins à 1,5 milliard de dollars.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas mis de l'avant une mesure pour les femmes ou les personnes vivant seules ou pour certains travailleurs et travailleuses? Par exemple, quelqu'un est venu me rencontrer samedi dernier. Il m'a dit qu'il travaillait au salaire minimum, qu'il devait parcourir une dizaine de kilomètres, matin et soir, pour se rendre au travail. Avec le montant qu'il gagne, il n'aura aucune forme d'aide.

Cela indique donc que des travailleurs vont s'appauvrir. Les gens qui se situent au bas de la classe moyenne et les plus démunis, même s'ils ont un travail et essayent de gagner leur vie le mieux possible, n'auront aucune forme d'aide.

Le gouvernement ne nous a donné qu'une seule explication. Le ministre nous a indiqué que le gouvernement avait regardé les façons de procéder. De plus, il a dit qu'il a décidé de mettre de côté ceux pour lesquels il n'y avait pas de mécanisme administratif existant pour les compenser. C'est totalement aberrant. Il faudrait absolument que le gouvernement revoie son plan d'action à ce sujet afin de s'assurer que toutes ces personnes puissent être couvertes par le plan offert

Je vais vous donner un autre exemple concret. Il y a une école de musique à La Pocatière, une municipalité de ma circonscription, qui engage des professeurs qui, très souvent, viennent de l'extérieur, soit de Québec, de Montmagny, de Rivière-du-Loup, d'un peu partout dans la région. Ce sont souvent des jeunes qui viennent de finir leurs études en musique ou qui sont en train de les terminer. À l'heure actuelle, on a un problème majeur. On ne trouve plus de jeunes professeurs à cause de la hausse du prix de l'essence, car cette augmentation vient se soustraire au peu de revenus qu'ils se procuraient en donnant ces cours.

Ces personnes venant de régions éloignées ne sont incluses d'aucune façon dans le plan. C'est le cas pour ces jeunes professeurs de musique, mais c'est aussi le cas pour tous ceux et celles qui ont à se déplacer en région.

Ce matin, nous recevions ici, en conférence de presse, des travailleurs âgés de 55, 56 ou 58 ans qui ont été mis à pied dans des entreprises en région. Ces gens, qui sont souvent dans l'industrie du textile et du vêtement, ne gagnent pas 20 ou 25 \$ l'heure. Ils ont besoin d'évaluer très précisément combien cela leur coûtera pour se rendre au travail. C'est le cas aussi lorsqu'ils sont à la recherche d'un emploi puisqu'ils doivent conduire, bien souvent, 10, 20, 30 ou 40 km, ce qui coûte de l'argent. La recherche d'emploi est donc un problème en elle-même, puisqu'ils doivent assumer les coûts à 100 p. 100 et qu'en bout de ligne, ils ne gagneront pas un salaire très élevé. De plus, cela crée un effet de ralentissement économique.

Pourtant, il y a un secteur économique, celui du pétrole, qui empoche des profits faramineux. Le gouvernement fédéral se refuse à aider les gens dans le besoin, et ce, pour deux raisons. Premièrement, on n'a pas trouvé les bons mécanismes administratifs pour répondre aux besoins. Deuxièmement, on n'ose pas aller chercher une ponction importante dans les profits des pétrolières.

Dans son plan d'action, le Bloc québécois avait prévu une augmentation d'environ 500 ou 550 millions de dollars, avec une taxe sur les profits additionnels. La semaine passée, on a vu comment ces profits ont explosé. Ce matin, dans les bulletins de nouvelles, on citait le cas d'une pétrolière dont les profits n'ont pas autant augmenté. Toutefois, les employés cadres ont bénéficié de 93 millions de dollars sur des actions qu'ils ont empochées durant la dernière période. Cela a permis de donner l'impression que les profits n'avaient pas augmenté autant qu'on l'aurait souhaité.

● (1630)

Il faudrait que le programme du gouvernement soit bonifié substantiellement. Il faut s'assurer d'y prévoir les sommes suffisantes à même la réserve prévue dans les budgets. On doit exiger des pétrolières une contribution additionnelle, pour mettre fin au détournement de la richesse que la dernière hausse a créé.

Cette hausse n'est pas uniquement le résultat des éléments naturels. Depuis 10 ans, l'Amérique du Nord a connu une diminution significative de sa capacité de raffinage. On a orchestré cette diminution de telle sorte que, dès qu'un événement modifiait les questions de spéculation, on fermait le robinet et l'on pouvait faire exploser les prix. Si l'Office de surveillance des produits pétroliers avait pu agir dans une telle situation depuis déjà quelques années, on aurait pu mettre en place des mesures pour la corriger. Cependant, le gouvernement ne l'a pas fait lors de la dernière crise. Souhaitons que le mandat de l'office actuel, qui est insuffisant, sera élargi à un mandat d'enquête.

On constate donc que le gouvernement a mis de côté toutes sortes de clientèles. Je donne quelques autres exemples. J'ai parlé des personnes seules, mais il y a aussi les camionneurs artisans. Un camionneur de chez nous me disait dernièrement qu'il réussissait à retenir, après une grosse semaine de travail et après avoir payé toutes ses dépenses, un salaire de 800 \$ par semaine pour combler les besoins de sa famille. Avec la forte hausse des prix de l'essence qu'on a connue et qu'on connaît encore, ce salaire a disparu. Il n'a plus suffisamment d'argent, et parfois même il n'en a plus du tout. Au plus fort de la crise, il n'avait plus d'argent pour faire vivre sa famille; tout allait au fonctionnement du camion et au roulement de l'économie.

Il aurait fallu offrir une aide à cette catégorie de gens qui ont ressenti l'effet de la spéculation directement dans leur porte-monnaie. Cela n'a pas pris trois semaines ni un mois. Le lendemain matin de la hausse spéculative, ces gens ont eu à en payer le prix. C'est la responsabilité du gouvernement, à notre avis, de s'assurer que les profits à la hausse réalisés par les pétrolières retournent de façon satisfaisante dans les poches de ces gens.

On parle des camionneurs, mais c'est aussi le cas des agriculteurs, notamment des acériculteurs, ceux qui font la récolte du sirop d'érable. Maintenant, ceux-ci utilisent beaucoup de brûleurs qui fonctionnent à l'huile. L'augmentation des frais d'exploitation, conséquence de l'augmentation du prix de l'essence, fait disparaître les profits. Pour l'ensemble des activités agricoles du Canada, c'est une perte de 250 millions de dollars. Nos agriculteurs y ont goûté durement depuis quelques années; ils n'ont pas besoin de ce genre de situation supplémentaire.

Selon nous, le gouvernement aurait les moyens de leur offrir des dédommagements pour que l'activité et l'économie puissent continuer à rouler, sans augmenter le taux d'endettement de gens qui sont déjà suffisamment endettés.

Ce sont là des exemples de tranches de la population qui auraient mérité un coup de main du gouvernement, mais qu'on ne retrouve pas dans la forme actuelle du projet de loi.

En ce qui concerne les chauffeurs de taxi, la mesure était toute préparée, toute mâchée d'avance. Le gouvernement du Québec administre depuis déjà plusieurs années un crédit d'impôt pour les chauffeurs de taxi. On n'avait simplement qu'à extrapoler ce modèle et à l'appliquer à l'ensemble du Canada. De cette façon, on aurait également diminué l'incidence sur l'inflation. En effet, la hausse actuelle de l'inflation est exclusivement la conséquence des augmentations du prix de l'essence. On ne fait que commencer à en ressentir l'effet.

Les gens qui avaient des contrats protégés n'en auront plus. Les chauffeurs de taxi obtiendront des augmentations tout à fait normales pour couvrir leurs frais d'exploitation, pour rouler en taxi. Toutefois, ce sera le consommateur, en définitive, qui devra assumer cette hausse. Le gouvernement fédéral aurait dû prévoir l'ajout d'une aide qui leur serait destinée.

Initiatives ministérielles

C'est la même chose dans le cas des forestiers indépendants. Maintenant, les gens n'utilisent plus une petite scie mécanique pour couper des arbres, mais bien des machines multifonctionnelles qui coûtent des centaines de milliers de dollars et qui consomment beaucoup de pétrole. Aucune aide n'est prévue pour eux. Souvent, dans les milieux régionaux, ces gens peinent à effectuer leurs paiements chaque mois et à faire quelques économies. En conséquence, l'augmentation du prix de l'essence qu'on a connue empêche les gens d'y parvenir certains mois. Certains doivent donc remettre leurs clés à la banque, n'étant plus capables de faire rouler leur entreprise.

On a pu observer par le passé le danger qui guette les consommateurs lorsque le prix de l'essence augmente — j'aimerais bien que personne ne l'oublie. C'est toujours la même tactique. On augmente considérablement les prix, puis on les diminue un peu, en espérant que l'opinion publique oubliera, après quoi on les augmente à nouveau considérablement, quelque temps plus tard.

• (1635)

L'augmentation du prix n'est pas pour permettre de tenir compte du coût environnemental, ni pour permettre de diversifier les sources d'énergie. Le but est de permettre d'augmenter les profits des pétrolières. C'est quelque chose d'important. Nous devrions avoir une discussion à cet égard afin de nous assurer que nous payons le prix réel des produits, à savoir non seulement le coût de production mais le coût environnemental. Je crois que tout le monde est d'accord pour payer le prix réel de l'essence.

Par contre, on n'a pas à payer les prix suite à de la spéculation, qui aurait pu être contrée si on avait mis en place à temps les outils pertinents. Présentement, on fait de la gestion de crise. On dit qu'il y a eu des augmentations de coûts importantes pour certaines catégories de personnes. Alors, voyons à qui on est en mesure de verser des sommes. On parle des personnes âgées et des gens qui ont des enfants, et c'est tant mieux.

Cependant, on ne verse pas de sommes aux gens qui en auraient eu besoin autant que ces deux catégories et qui ne reçoivent rien, tout simplement parce qu'on n'avait pas de mécanisme administratif prévu, alors que du côté du Bloc, entre autres, on avait prévu un crédit d'impôt remboursable qui aurait rejoint selon nous toutes les familles dont le revenu était de moins de 30 000 \$. Cela aurait coûté 1 500 millions de dollars, mais on aurait puisé cette somme à même la réserve prévue dans les budgets à cet égard et à même la ponction additionnelle qu'on demandait aux pétrolières.

Donc, il faut que le gouvernement joue son rôle de répartition de la richesse. La richesse se crée et il y a des mécanismes artificiels qui se présentent faisant en sorte qu'il y a un profit démesuré du côté des pétrolières. Pourquoi ne pas trouver des façons de verser cet argent à ceux qui subissent les contrecoups de l'augmentation actuelle?

On voit très bien qu'il y a beaucoup de clientèles qui ont été oubliées par le gouvernement. En ce sens, cela ne veut pas dire qu'on doive voter contre ce projet de loi demain matin. On parle du principe même de remettre à une partie de la population une part de l'augmentation des profits des pétrolières, qui est le résultat de cette augmentation de prix importante à court terme qui résultait de la spéculation. Sur ce principe, on se réjouit que le gouvernement se soit mis d'accord après qu'on en ait fait la présentation.

Souvenons-nous que le ministre des Transports avait dit, il y a quelques mois: « C'est la règle du marché, on ne peut rien faire, on ne peut pas bouger, on reste comme cela ». Le Bloc québécois a réagi en proposant un plan et en posant des questions. Finalement, la position qui était celle du ministre des Transports est demeurée celle du ministre des Transports et le gouvernement a accepté d'appliquer le principe voulant qu'il devrait y avoir une forme de compensation.

Cette forme de compensation est prévue dans la loi en tant que principe et nous sommes d'accord avec cela. Cependant, il est nettement insuffisant. Il faudra absolument qu'aux différentes étapes de l'étude du projet de loi, on soit en mesure de l'amender pour élargir la base de ceux qui auront droit à ce type de revenu. On ne retrouve pas actuellement suffisamment de formes d'aide pour tous les gens qui en auraient eu besoin, qui le mériteraient et qui ont eu à payer le prix de l'augmentation du pétrole.

Je donne un autre exemple d'un secteur où on aurait dû agir. Il n'y a rien dans le projet de loi ni dans la politique actuelle du gouvernement pour faciliter l'achat de voitures moins énergivores. On nous dit: « C'est bien que le prix de l'essence soit élevé, cela va nous permettre de développer d'autres types d'énergie ». Toutefois, pour ce faire, il faut offrir des incitatifs en conséquence. Il faut permettre également que ce soit ceux qui créent la pollution qui, en bout de ligne, en assument le coût, ce à quoi le gouvernement n'a pas donné suite. Il n'a pas donné d'aide pour permettre l'achat de véhicules moins énergivores, ce qui aurait été une excellente façon de contribuer à une meilleure qualité de l'environnement, tout en enlevant la pression sur les prix de l'essence.

On voit donc qu'il y a vraiment plusieurs secteurs qui ont été oubliés et qui auraient dû être retenus. Il y a aussi toute la question des énergies vertes. Il y aurait eu possibilité qu'on voit de la part du gouvernement une action pour qu'au plan de la production d'énergie éolienne, qui coûte environ 2 \not par kilowatt/heure de plus que les sources d'énergie conventionnelle, on puisse obtenir que cet écart soit reconnu et comblé par le programme EPÉÉ.

Ce programme devrait être modifié de façon à ce que l'incitatif offert atteigne $2 \not\in du$ kilowatt/heure, que l'enveloppe disponible soit de 2,1 milliards de dollars sur dix ans et que les plafonds par province soient retirés du programme. Présentement, il y a un plafond pour chacune des provinces. Il y a une pénalité pour les provinces qui font leur effort de façon particulière. Au Québec, notamment, il y a une vague pour développer l'énergie éolienne. Il aurait été très avantageux qu'on puisse aller plus loin en ce sens.

• (1640)

Ce projet de loi ne représente qu'une partie de l'action prévue par le gouvernement fédéral pour faire face à la hausse du prix de l'essence. Dans ce projet de loi, il y a des mesures à court terme. Elles sont insuffisantes et ne permettent pas de joindre toutes sortes de clientèles, toutes sortes de gens qui subissent quotidiennement, sur le plan financier, les conséquences de la hausse du prix de l'essence.

Aujourd'hui, certaines personnes disent qu'il n'y a pas de raison de se plaindre, parce que les prix ont diminué jusqu'à 95 \not e le litre et que cela est raisonnable. Il ne faut pas oublier qu'au début de janvier 2005, on payait 78 \not e le litre. Cela représente tout de même une augmentation de 20 à 25 p. 100. Peu de secteurs économiques vivent cette flambée des prix et peuvent engranger des profits en conséquence. C'est un peu comme si l'on avait pris en otage le reste de l'économie. Compte tenu de la hausse du dollar et du prix de l'essence, on remet beaucoup en question la capacité des entreprises de faire des profits.

Par exemple, dans ma circonscription, des gens de la région de Rivière-du-Loup vendent des produits dans l'État du Texas. Le seul fait d'augmenter les frais de transport fait disparaître leur marge de profit. Ces gens qui travaillent correctement, qui font des efforts pour trouver des marchés et les développer, ont vu soudainement arriver un élément additionnel non prévu, qui est comme une forme de détournement de profits vers un secteur industriel. Il faut discipliner le secteur pétrolier parce que les soubresauts dans l'économie ne sont pas nécessairement avantageux pour l'ensemble de cette économie, et l'on en a eu une manifestation très évidente lors des dernières hausses.

J'espère aussi que, dans le mandat qui sera finalement donné à l'Office de surveillance des produits pétroliers, il y aura un pouvoir de recommandation auprès de la Chambre des communes, comme le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie l'avait recommandé quasi unanimement. À ce moment-là, il n'y avait que les députés alliancistes — un parti qui n'existe plus — qui n'avaient pas donné leur assentiment à cette prise de position.

Si le gouvernement décide de n'en faire qu'un miroir de l'activité, cela sera un petit gain, mais cela sera très loin de ce que nous recherchions. Ce que nous voulions, c'était un outil d'action pour les parlementaires. Chaque année, nous aurions eu un rapport sur l'évolution du marché pétrolier. L'office aurait pu faire des recommandations pour changer la forme d'organisation de ce marché pétrolier.

On ne parle pas de contrôle des prix; on parle de mettre en avant un système qui garantira qu'il n'y aura pas, soudainement, des hausses de prix démesurées. Toutes sortes d'actions ont été entreprises à l'extérieur du Canada, notamment dans certains États américains où l'on a interdit à des gens d'intégrer tout le produit d'un bout à l'autre, soit de l'extraction jusqu'à la vente au détail. Cela pourrait effectivement nous aider à mieux contrôler le marché. Toutefois, pour ce faire, il faut avoir l'information, savoir de quelle façon cela fonctionne et quel est le type de proposition que l'on peut mettre en avant pour corriger la situation.

On constate donc que le gouvernement fédéral a accepté de bouger devant la pression exercée notamment par le Bloc québécois et en raison de la situation économique comme telle. Nous avions déposé des propositions concrètes. Cependant, dans l'action entreprise par le gouvernement, on ne va pas suffisamment loin.

Cette crise est peut-être une occasion d'aller beaucoup plus loin dans la répartition de la richesse concentrée dans le secteur pétrolier. Il faudrait aussi diversifier l'économie de sorte que nous soyons moins dépendants du pétrole et que l'on développe d'autres sources d'énergie. Il faut aussi surveiller le message qu'on envoie.

En effet, le problème que nous avons rencontré a trouvé sa source il y a longtemps. Pendant des années, le premier ministre actuel — qui était auparavant ministre des Finances — a envoyé le message voulant qu'on ne pouvait pas s'occuper de cela; que c'étaient les règles du marché; qu'il fallait que le jeu se joue et que la cour de récréation s'organise comme elle le souhaitait, mais qu'on ne pouvait pas assumer notre responsabilité.

Nous en avons subi les conséquences avec la hausse des prix de l'essence. Nous avons secoué le pommier et, finalement, nous avons réussi à faire bouger un peu le gouvernement. Tant mieux.

Maintenant, il faudra obtenir que, dans ce projet de loi et dans les autres actions gouvernementales, on parvienne vraiment à un résultat. Le premier geste à poser, c'est celui d'élargir le bassin de gens qui méritent d'être dédommagés des torts qu'ils ont subis en raison de la hausse du prix de l'essence. C'est ce à quoi on s'attend de la part du gouvernement. Il faut un correctif et le projet de loi doit être bonifié de façon importante. C'est urgent.

● (1645)

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Madame la Présidente, mon collègue parle toujours avec passion de ces questions. Je sais que les préoccupations des personnes à faible revenu lui tiennent à coeur.

J'ai moi aussi reçu beaucoup d'appels de personnes qui ne sont pas admissibles en fonction des critères actuels. J'espère que cette mesure législative élargira quelque peu ces critères, mais, si non, il s'agit tout de même selon moi d'une façon de venir en aide à beaucoup de gens rapidement et efficacement.

Je sais que mon collègue étudie ces questions. J'ai une idée de ce qu'il en coûtera, et nous l'avons d'ailleurs entendu dans le débat d'aujourd'hui. Je me demande toutefois si le député a une idée des montants en cause dans les initiatives suivantes.

Je crois comprendre que les gens comme les camionneurs et les agriculteurs qui utilisent de l'essence et du diesel reçoivent déjà un remboursement de TPS. Ils bénéficient donc déjà d'une aide de notre système, le système en place ici au Canada, pas à l'étranger. De plus, toutes les personnes à faible revenu reçoivent régulièrement un chèque de remboursement de TPS et elles continueront d'en recevoir.

Je sais aussi que nous avons transféré d'importants montants provenant de la taxe sur l'essence, dont il est question ici, directement aux municipalités à l'échelle du pays, principalement pour les services de transport en commun, mais aussi pour d'autres fins. Je me demande si mon collègue a une idée des fonds provenant de la TPS qui sont transférés au titre de ces initiatives.

[Français]

M. Paul Crête: Madame la Présidente, le Bloc québécois a fait une estimation de chacune des propositions qu'il a soumises. Prenons par exemple l'aide aux régions éloignées, qu'on ne retrouve pas dans le projet de loi. Nous estimons que cette mesure aurait coûté environ 158 millions de dollars pour le Québec et 600 millions de dollars à l'échelle nationale. Pour tout le Canada, l'aide aux chauffeurs de taxi serait de 17,5 millions; aux camionneurs indépendants, de 75 millions de dollars; aux producteurs agricoles, de 250 millions de dollars; aux entreprises forestières, de 50 millions de dollars. Cela donne un aperçu général de ce que nous souhaitions de ce côté.

En contrepartie, où prendrait-on cet argent? On le prendrait dans la réserve que le gouvernement a prévue, dans ses prévisions budgétaires, pour des situations exceptionnelles. J'espère que nous considérons tous que la hausse des prix de l'essence que nous avons connue est une situation exceptionnelle. Sinon, on reconnaît laisser libre jeu aux pétrolières. De toute façon, l'impact économique est exceptionnel.

Pour répondre au député, il est très important qu'on prévoit une ponction courageuse de 500 millions de dollars à même les profits supplémentaires des pétrolières. Aujourd'hui, le gouvernement n'a pas eu l'originalité de trouver d'autres solutions que d'aider les personnes âgées et les personnes qui ont des enfants — ce qui est

Initiatives ministérielles

tout à fait correct —, puisqu'il existait déjà pour eux des mécanismes administratifs.

Le ministre des Finances a avoué candidement, devant le Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie, qu'il n'existait pas de mécanisme permettant de verser les sommes aux autres personnes et que, par conséquent, il n'allait pas leur accorder une aide. Cette réponse ne semble pas particulièrement lumineuse, mais en réalité, elle cache une raison encore plus profonde: il est sous-entendu que le ministre des Finances n'a pas voulu taxer davantage les pétrolières pour permettre de financer cette aide.

Cette dame de chez nous de 35 ou 40 ans qui gagne 9 \$ l'heure, qui doit parcourir 10 ou 12 km par jour et qui vit seule, elle aurait bien dû avoir droit à une forme d'indemnité. On aurait puisé cet argent à même les profits supplémentaires des pétrolières, ce qui aurait semblé tout à fait normal.

On devrait modifier le projet de loi afin d'aller chercher chez les pétrolières cette somme supplémentaire pour aider nos forestiers, nos agriculteurs, nos camionneurs indépendants et les gens de nos régions éloignées. Ainsi, tous ces gens pourraient affronter les contrecoups semblables à ceux de la crise de 1930. Avant cette date, on avait retiré le pouvoir de consommation des gens. On a fait la même chose dans cette crise de l'essence, particulièrement chez les gens qui font rouler l'économie. Nous nous attendons que le gouvernement déploie cet effort et ait le courage d'aller chercher chez les pétrolières une somme significative, pour ensuite la redonner à ceux dont le portefeuille a été pénalisé et qui en ont drôlement besoin pour boucler les fins de mois.

● (1650)

[Traduction]

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son analyse. Il a dressé une liste des améliorations à apporter au projet de loi, soulignant les redondances et les lacunes. On dirait presque que le projet de loi a été présenté pour détourner l'attention du scandale lié à la corruption qui secoue actuellement le gouvernement.

Il y a quelques années, mon collègue a raconté l'histoire d'un citoyen qui traversait la frontière pour acheter de l'essence pour sa voiture. Cet individu tentait de joindre les deux bouts.

Le projet de loi va-t-il aider ce malheureux électeur qui est allé en prison pour avoir omis de payer les taxes supplémentaires sur notre essence?

[Français]

M. Paul Crête: Madame la Présidente, effectivement, pour ce qui est de la personne concernée, comme toutes les personnes qui vivent dans les régions éloignées, comme la circonscription que je représentais avant la dernière élection, si elle n'a pas d'enfant, si elle n'est pas une personne âgée, elle ne recevra aucune forme d'indemnité. Dans nos régions, cela a un impact économique important. Si elle est à la recherche d'un emploi, il y a des coûts additionnels qu'elle n'avait pas prévus. Si elle gagne un petit salaire et que, soudainement, il y a une augmentation de 10, 20 ou 30 \$ du prix de l'essence, elle sera prise au dépourvue.

Peut-être que pour des gens qui gagnent 100 000 \$ par année, un montant de 10 \$ de plus par semaine ne leur paraît pas énorme. Cependant, dans le cas d'une personne dont le revenu familial est de l'ordre de 25 ou 30 000 \$ par année, cela affecte les montants qui servent à payer l'épicerie ou le loyer. Donc, cela amène un ralentissement de l'économie puisque les gens doivent faire des calculs, en se disant: « En bout de ligne, je suis perdant de voyager 30 kilomètres de plus. Alors, il est inutile de continuer à aller travailler à cet endroit ». Ainsi, cela enclenche toute sorte d'autres problèmes.

Effectivement, le gouvernement en a plein les bras au plan du scandale des commandites. Il n'en reste pas moins qu'en ce qui concerne le projet de loi, sur le principe même, il y a une répartition de la richesse qui résulte de l'augmentation du prix de l'essence. Je crois qu'il faut reconnaître qu'il s'agit d'un principe valable, et c'est ce que le Bloc québécois prône depuis le début. Maintenant, il faut que le projet de loi soit bonifié de façon importante pour les catégories de personnes que j'ai mentionnées dans mon discours. Je souhaite que le gouvernement, d'ici la fin du débat, en vienne à souscrire à cela.

On a demandé que ce projet de loi soit référé d'abord au comité, ce qui aurait permis légalement de l'élargir, de lui donner un mandat beaucoup plus large et d'apporter des ajustements. Le gouvernement s'est refusé à le faire. J'espère que le gouvernement ne se cachera pas derrière une procédure administrative ou une procédure parlementaire. Tout à l'heure, il y a eu des remarques intéressantes de la part du député de Peterborough. Il disait: « Effectivement, je souhaite que le projet de loi soit bonifié » . Alors, j'espère qu'on va retrouver le même type d'évaluation de la part de tous les député à la Chambre des communes, particulièrement ceux qui siègent au Comité permanent des finances, qui va discuter de ce projet de loi. Il faut que le projet de loi soit bonifié par le comité. Présentement, il y a un principe valable qui est mis en avant. Cependant, au plan des mécanismes et des gens qui vont recevoir les sommes, c'est nettement insuffisant.

[Traduction]

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Madame la Présidente, le député a affirmé qu'il s'agirait seulement d'une mesure temporaire. Pourrait-il nous dire ce que ferait le projet de loi pour s'attaquer à la spéculation dans l'industrie, au mercantilisme qui prévaut dans les marchés boursiers? On échange plus de barils-papier par jour que l'on extrait de barils de pétrole du sol. Et les consommateurs en paient le prix.

[Français]

M. Paul Crête: Madame la Présidente, il y a eu un temps où le gouvernement actuel disait: « Il n'y a rien à faire ». Il a fallu répéter plusieurs fois pour qu'il en vienne à constater qu'il faudrait peut-être amender la Loi sur la concurrence pour aller voir si, effectivement, les choses se font correctement et donner un pouvoir d'enquête suffisant.

Il y a une autre chose qui n'a pas encore été faite à ce stade-ci. Il faudrait que le gouvernement, par l'entremise du premier ministre, entre autres, dise: « Au plan de la spéculation internationale ainsi que des marges de raffinage, qu'est-ce qui pourrait être fait? ». Ce travail est celui qui devra être fait au cours des prochains mois. Sinon, dans un an ou deux, on va se retrouver à nouveau devant la même situation et le gouvernement devra en porter la responsabilité.

● (1655)

[Traduction]

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Madame la Présidente, avant d'amorcer mon intervention, je demande le consentement unanime de la Chambre pour partager mon temps de parole avec le député de Skeena—Bulkley Valley. Je crois que vous obtiendrez le consentement de tous les partis.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour partager son temps de parole?

Des voix: D'accord.

M. Brian Masse: Madame la Présidente, je remercie tous les partis qui ont accepté que je partage mon temps de parole aujourd'hui. Il s'agit d'un débat très important.

Le projet de loi C-66 contient des aspects très positifs que le Nouveau Parti démocratique ne peut qu'appuyer, notamment l'introduction de certaines interventions en matière d'efficacité énergétique et d'économie pour nos maisons, pour nous aider à réduire notre dépendance à l'égard du pétrole. Nous appuyons une telle mesure. Cependant, le projet de loi comporte certaines lacunes que nous aborderons un peu plus tard, mais il représente un pas en avant.

Les néo-démocrates sont cependant déçus, car le projet de loi ne prévoit aucune disposition pour s'attaquer au problème systémique de la dépendance, de la spéculation et des fluctuations dans l'industrie pétrolière et gazière, problème qui a un impact sur l'économie, les consommateurs et la souveraineté du Canada.

Le prix de l'énergie touche tous les secteurs d'activité ainsi que le plupart des consommateurs. Compte tenu des fluctuations incontrôlées qui peuvent survenir, les gens risquent d'être acculés à la faillite. Elles peuvent également amener les gens à faire des choix lorsqu'ils achètent des médicaments d'ordonnance pour se soigner, lorsqu'ils paient leur loyer, lorsqu'ils achètent leur nourriture ou lorsqu'ils doivent transporter leurs enfants à l'école.

Les Canadiens doivent faire face à ces importants problèmes. Lorsque surviennent des fluctuations sauvages et que les prix augmentent, il y a souvent peu de temps pour s'en accommoder et établir un budget en conséquence. Trop de Canadiens connaissent actuellement des difficultés car le revenu de leur ménage ne leur permettent pas de se payer les biens qui sont nécessaires à leur prospérité. Le projet de loi ignore cet aspect.

Je veux parler brièvement de ce qui arrive actuellement dans l'industrie en général. Premièrement, le prix du mazout de chauffage a augmenté de plus d'un tiers depuis l'année dernière et celui du gaz naturel a presque doublé. La production mondiale de pétrole et de gaz arrive encore à satisfaire la demande mondiale, mais trois facteurs physiques contribuent apparemment aux problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui'hui.

Premièrement, des pays industrialisés comme la Chine et l'Inde, ainsi que l'Amérique du Nord, exercent une demande croissante. Compte tenu de l'ALENA, notre marché est intégré à celui des États-Unis. Ainsi, l'industrialisation massive de la Chine et de l'Inde accapare les ressources non seulement de l'industrie pétrolière et gazière, mais aussi d'autres industries, notamment celle de l'acier, où elle aura un impact significatif sur les entreprises canadiennes, ainsi que sur notre capacité de tenir tête à la concurrence.

Certains de ces pays, et je pense surtout à la Chine, subventionnent ces industries et ont un code du travail et des lois environnementales moins sévères qui leur permettent de verser des salaires plus bas. Cela se répercute sur les emplois canadiens.

Ensuite, les prix et la demande sont en hausse. Les pays de l'OPEP sont incertains de leurs réserves et de leur capacité d'accroître leur production à long terme. Les dirigeants de l'OPEP ont fait savoir après l'ouragan Katrina qu'ils ne pouvaient guère modérer la hausse de prix parce que la capacité de raffinage était si faible. Même si les pays producteurs haussaient leur production, ils ne pouvaient faire raffiner tout ce pétrole pour contenir la hausse de prix. C'est très important de le dire.

Durant les audiences du Comité de l'industrie, nous avons entendu des membres de l'industrie et des personnes n'en faisant pas partie dire que la capacité de raffinage du Canada s'établissait quelque part entre 95 p. 100 et 97 p. 100. Par ailleurs, une société comme Petro-Canada a décidé de fermer sa raffinerie d'Oakville. Elle a choisi de ne pas investir dans la modernisation de ses installations ou dans la construction d'un pipeline jusqu'à Montréal pour accroître la capacité de raffinage. En conséquence, elle a perdu la moitié de sa capacité de raffinage. Nous devrons dorénavant importer du pétrole d'une autre société pour compenser la perte de cette capacité de raffinage. Cette intégration verticale est capitale pour le marché.

Enfin, une autre menace pesant sur les approvisionnements futurs et l'augmentation de la demande est liée à l'incertitude politique qui règne dans certains pays où il y a eu de l'exploration et où il y aurait possibilité de s'approvisionner sur ces marchés. Cependant, à cause de l'instabilité politique et globale, nous avons été témoins de l'abandon de plans de pénétration de ces marchés. Par exemple, Petro-Canada a dû renoncer à une possibilité tout récemment.

● (1700)

Le Comité de l'industrie a tenu une conférence téléphonique pour discuter de la flambée des prix provoquée par l'ouragan Katrina et de l'incidence de cette hausse sur les consommateurs et sur la société canadienne. On n'a pas suffisamment parlé de l'industrie, de ses profits et de ce qui s'est passé au cours de cette période.

Récemment, le Centre canadien de politiques alternatives a publié une étude indépendante intitulée « What's Behind High Gas Prices ». Cette étude sur le prix des produits pétroliers révèle que, selon Nickle's Energy Group, l'industrie pétrolière et gazière canadienne a enregistré des profits records de 16 milliards de dollars uniquement l'an dernier.

Michael Ervin, un des principaux initiés de l'industrie qui est également consultant, a qualifié les récentes marges de profit de l'industrie de spectaculaires. Ce ne serait pas si mal si ce n'était au détriment des consommateurs canadiens ou si cela dépendait simplement des forces du marché comme le prétend l'industrie. Ce n'est cependant pas le cas. Des indices clairs montrent que l'industrie gazière et pétrolière du Canada a pratiqué des prix outranciers, surtout durant les récents ouragans aux États-Unis.

Toujours selon la même étude, le prix du brut a monté de 10 dollars américains le baril de juin à septembre. En outre, en maintenant les autres dépenses de l'industrie au même niveau, l'augmentation du prix à la pompe aurait dû être de $70.9~\phi$ le litre. L'augmentation moyenne a plutôt été de $15~\phi$ le litre, et certaines collectivités ont subi des hausses plus considérables que d'autres. La fin de semaine de la fête du Travail, l'augmentation moyenne par rapport aux prix de juin était de $40~\phi$. Selon un rapport du Centre canadien de politiques alternatives, le prix de l'essence, au Canada, n'aurait jamais dû dépasser $1~\phi$ le litre.

Initiatives ministérielles

L'industrie pétrolière a clairement exploité les consommateurs, profitant des craintes suscitées par les ouragans Katrina et Rita. Pour chaque cent d'augmentation du prix du litre d'essence, l'industrie enregistre des recettes additionnelles de 1,1 million de dollars par jour. Cela signifie qu'au plus fort de cette période d'exploitation, alors que la différence entre l'augmentation justifiée du prix du pétrole brut et le prix demandé à la pompe frisait les 45 cents le litre, l'industrie empochait des profits supplémentaires de 15 millions de dollars par jour.

En ce qui concerne l'industrie et sa capacité de raffinage, les témoignages des experts qui ont comparu devant le comité révèlent que la marge de profit a été spectaculaire. Cette constatation vient de la bouche même des représentants de l'industrie.

Nous devons parler de ce qui se passe dans l'industrie et de ce qu'elle reçoit des citoyens canadiens. La vérificatrice générale a analysé l'industrie et a présenté un rapport à ce sujet. Elle a constaté que le secteur des carburants avait touché plus de 40 milliards de dollars en subventions fédérales au cours des 30 dernières années. Nous constatons des profits records à la pompe, des prix records à la pompe et l'industrie continue de toucher d'énormes subventions du gouvernement canadien. C'est incroyable. C'est scandaleux pour les Canadiens.

L'Institut Pembina a récemment déclaré que l'industrie touchait 1,4 milliard de dollars par année en subventions. On cherche à réduire les coûts pour les producteurs et non les consommateurs. L'industrie obtient des déductions fiscales, le gouvernement renonçant aux impôts qu'elle devrait verser dans le cadre de concessions qui lui sont accordées.

Il est également important de noter que l'industrie va profiter d'une réduction générale de l'impôt des sociétés sous le gouvernement actuel. Il doit y avoir un certain équilibre dans tout cela. Ce n'est pas ce qu'on constate dans le débat. Ce projet de loi va profiter dans une certaine mesure à quelques Canadiens qui vont toucher quelques centaines de dollars. Ils pourront ainsi éponger en partie les coûts accrus qu'ils ont dû supporter et qu'ils devront supporter à l'avenir à la suite d'une augmentation des prix de l'essence ainsi que du gaz naturel qu'ils utilisent pour chauffer leur maison.

Cet argent aboutira dans les poches de l'industrie. Il n'est absolument pas question dans le projet de loi d'un examen important sur la question et d'une reddition de comptes pour éviter que les consommateurs continuent de se faire flouer. En même temps, on va stabiliser les prix.

Je comprends que nous nous dirigeons vers des pratiques plus durables, mais il a fallu une crise pour cela. Une fois de plus, le projet de loi, dont les dispositions s'appliqueront sur cinq ans, cherche à répondre à certaines préoccupations, mais il ne va pas assez loin.

Je vais prendre le cas du secteur automobile. Je défends une stratégie importante dans le secteur automobile. Nous cherchons à obtenir plus de véhicules éconergiques tout en créant des emplois au Canada. Le gouvernement n'a pas encore présenté une politique nationale là-dessus. Nous devrions offrir des encouragements au départ et veiller en même temps à ce que la technologie soit basée au Canada. Cela va aider à créer des emplois. Nous aurons des véhicules plus propres, plus efficaces, qui polluent moins. Chose plus importante, nous ne serons plus dépendants d'un système qui rend les citoyens ordinaires beaucoup trop vulnérables et qui ne prévoit pas beaucoup de reddition de comptes sur le plan de l'environnement et en ce qui concerne les orientations futures de notre pays.

● (1705)

[Français]

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, je profite de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole pour répondre à l'allocution de mon ami.

[Traduction]

Pour les gens qui nous regardent, je précise qu'il s'agit là d'une situation dont le gouvernement a été saisi. C'est une situation qui a été portée à notre attention parce qu'à titre de représentants élus, nous savions que l'augmentation du prix de l'essence causait de plus en plus de stress et de préoccupations aux Canadiens, et tout particulièrement à ceux qui ont un revenu fixe.

Mon collègue a attiré l'attention de la Chambre sur les aspects environnementaux de cette question. Je sais qu'il y a des députés qui connaissent beaucoup mieux ce dossier que moi. Toutefois, j'aimerais poser une question au député puisque cela constitue un défi.

À mesure que le temps passe et que la population s'accroît, un certain nombre de possibilités s'offrent à nous pour ce qui est des combustibles fossiles et de la protection de l'environnement. Nous savons que nous disposons des ressources évidentes, c'est-à-dire le pétrole et le gaz. Nous avons du charbon de diverses qualités. Nous avons également accès à l'énergie marémotrice et à l'énergie éolienne.

En tant que gouvernement, nous faisons tout ce que nous pouvons, en investissant dans le système de transport public qui est un élément de ce projet de loi, afin d'aider les Canadiens à rénover leurs maisons et à mieux les isoler. Je me permets d'ajouter qu'il est intéressant de constater qu'en cherchant à respecter nos engagements à l'égard de Kyoto, si nous sommes capables d'isoler les maisons dans lesquelles nous vivons et d'utiliser les technologies existantes, non seulement nous respecterons les exigences de Kyoto, mais nous les dépasserons. C'est exactement ce que cette initiative du ministre des Finances et du gouvernement du Canada permettra de faire.

Ma question pour le député est la suivante. Alors qu'on nous demande de trouver de nouvelles sources d'énergies à combustible fossile, pourrait-il nous parler des coûts entraînés par l'énergie éolienne en particulier? Que sait-il sur l'efficacité de l'énergie éolienne et des coûts qu'entraîne la construction et la mise en service d'installations d'énergie éolienne?

M. Brian Masse: Madame la Présidente, absolument, nous libérer de cette habitude et de cette dépendance, cela ne se fait pas sans qu'il y ait des coûts. Voilà pourquoi nous, les néo-démocrates, avons mis en avant le plan de Kyoto et nous en avons évalué le coût d'application. Non seulement nous avons encouragé les travaux préliminaires qu'il faudra faire, mais nous avons aussi étudié la manière de l'intégrer à notre économie, de sorte que nous allons, concrètement, réaliser la production, la fabrication et l'harmonisation de toutes ces nouvelles technologies que nous semblons perdre au bénéfice d'autres autorités compétentes ou pays plus progressistes que nous.

Cela soulève une questions de ressources. Le secrétaire parlementaire devrait comprendre un fait: ses électeurs ou les miens ne croient pas que ce secteur d'activité mérite une autre baisse de l'impôt sur les sociétés, car c'est ce que le gouvernement actuel va lui accorder. L'industrie engrange des bénéfices records. Statistique Canada fait état de bénéfices des sociétés atteignant 51,9 milliards de dollars; les trois quarts de l'accroissement des bénéfices au premier trimestre sont attribuables à la montée en flèche du prix du pétrole. Donc, l'industrie fait des bénéfices en ce moment. Franchement, elle se porte très bien. En outre, elle reçoit des subventions de 1,4 milliard de dollars sous forme de baisses d'impôt sur les sociétés, et cela n'est pas acceptable.

Il faut transférer cet argent et ces ressources vers des systèmes de production d'énergie plus propres et plus durables. Cela réduira la pollution, diminuera les coûts de la santé et donnera du travail aux Canadiens partout au pays. Ceux-ci vont dès lors payer de l'impôt, parce qu'ils auront un bon emploi. Voilà ce que nous devons faire.

• (1710)

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, ma question sera très brève. Mon honorable collègue pourrait-il indiquer s'il croit qu'un bureau d'information sur le prix du pétrole serait en mesure de bien renseigner les Canadiens et Canadiennes, les Québécois et Québécoises et les habitants de sa province quant à l'évolution du prix du pétrole? Si oui, pourquoi? Et surtout, sinon, pourquoi?

[Traduction]

M. Brian Masse: Non, madame la Présidente, je ne pense pas qu'il le sera. Au lieu d'un organisme de surveillance, nous avons eu un site web. L'organisme n'a aucun pouvoir véritable. C'est l'élément critique. Il nous faut un genre de mécanisme qui veillera à la prévention et à la reddition de comptes, comme c'était le cas sous un gouvernement conservateur antérieur. Le gouvernement de Bill Davis, en Ontario, avait gelé le prix de l'essence. Le Canada avait créé Pétro-Canada pour contrer les stratgégies de l'industrie. Aujourd'hui, la concurrence n'existe même plus.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Madame la Présidente, il est évident que le fait de tenir un débat sur la question de l'énergie suscite des réactions énergiques à la Chambre, comme il se doit

C'est pour moi un plaisir de parler du projet de loi si tôt dans le processus. C'est au cours des premières étapes que nous devons établir la fondation du débat. Nous devons cerner la raison pour laquelle il est si important que la Chambre se penche sur la question. Nous devons changer fondamentalement la façon dont nous traitons nos ressources énergétiques au Canada. Je n'ai pas choisi ces termes au hasard, ce sont ceux que nous utilisons.

Un des grands avantages de la vie au Canada est l'abondance des formes d'énergie traditionnelles à base de carbone et des formes d'énergie nouvelles dans lesquelles il nous faut investir pour l'avenir. L'expression « dans un monde post-carbone » est devenue très courante.

J'aborderai quatre points au cours de la période dont je dispose. Premièrement, il y a le concept des investissements et des investissements intelligents. Le gouvernement doit changer de voie et commencer à rendre ces industries et ces cycles rentables.

Deuxièmement, je voudrais sensibiliser à cette question les gens de la circonscription de Skeena—Bulkley Valley que je représente et tous les Canadiens qui vivent dans les régions rurales de notre pays. Ils sont souvent exclus de ce type de débat et oubliés dans des projets de loi comme celui dont nous sommes saisis, à plus forte raison lorsque celui-ci a été mal rédigé à la hâte. Ce projet de loi ne tient pas compte des besoins des gens qui vivent dans des petites localités éloignées.

Troisièmement, je voudrais parler du bilan des libéraux à ce chapitre et de leur inertie. Quatrièmement, nous devons adopter une sorte de stratégie d'avenir et la mettre en oeuvre.

En ce qui concerne les investissements, nos dirigeants mentionnent souvent la concurrence clé de notre pays avec les États-Unis. Je pense que nous devons élargir davantage nos horizons afin de voir l'orientation que les pays du monde entier prennent sur le plan de la sécurité énergétique.

Nous sommes très souvent obsédés par les millions de barils de pétrole et le nombre de mètres cubes de gaz naturel produits. Pourtant, tant dans les pays en développement, en Chine et en Inde notamment, que dans de nombreux pays industrialisés, on constate que la question ne se limite plus à savoir combien de millions de barils peuvent être produits. C'est désormais la diversification des approvisionnements énergétiques qui déterminera l'efficience et l'efficacité de l'économie ainsi que la force et l'efficacité de la société dans son ensemble. On ne pourra plus compter seulement sur les formes d'énergie traditionnelles et s'imaginer qu'elles existeront encore dans le prochain millénaire. Parmi les grandes industries du monde, celles qui réussissent le mieux sont celles qui sont le plus efficientes.

Mon collègue, le député de Windsor-Ouest, a parlé très brièvement de l'époque où les industries pétrolière et gazière réalisaient des bénéfices raisonnables, que certains qualifieraient d'« exceptionnels », et où tout allait pour le mieux. Est-on en train de demander au gouvernement, la même année où une entreprise enregistre des bénéfices records, de subventionner aussi cette entreprise? Le gouvernement actuel défend un curieux principe que le Parti conservateur appuie et qui suppose qu'on continue de subventionner un secteur alors qu'il réalise des bénéfices records.

Nous comprenons tous qu'il nous faut encourager les investissements dans les secteurs que nous voulons stimuler, particulièrement dans les secteurs éprouvés de la côte ouest. La dernière saison de pêche a été une des pires depuis des décennies. Les demandes d'investissements modestes qui permettraient de garder la flotte opérationnelle pour l'an prochain restent lettre morte. Par contre, lorsqu'un secteur qui va très bien comme celui du pétrole et du gaz demande de nouvelles subventions à caractère fiscal, il est entendu.

Il manque quelque chose dans le projet de loi et c'est le véhicule qui servira à faire les versements. Il laisse complètement de côté les groupes communautaires et les groupes de défense qui sont sur le terrain pour essayer d'aider les Canadiens à faible revenu qui vivent pratiquement en marge de la société à mieux s'en tirer. Le projet de loi ne tient aucun compte d'eux.

L'argent passera directement par la SCHL. Il passera par une autre bureaucratie en laissant de côté le secteur sans but lucratif qui est souvent présenté comme étant l'un des moyens les plus efficaces de mettre les programmes en oeuvre, particulièrement auprès des groupes qu'ils connaissent le mieux, ceux qui vivent pratiquement en marge de la société, les personnes âgées à revenu fixe, les familles à faible revenu et les autres qui ont besoin du soutien que ce projet de loi est censé apporter.

Je veux maintenant parler un peu de Kyoto. Lorsque le gouvernement a signé le protocole de Kyoto, en 1997, on ne voulait pas vraiment reconnaître tous les investissements qu'il fallait faire pour avoir une économie plus efficace. Il y a eu beaucoup de beaux discours, de maquillage des faits, d'annonces portant sur des fonds déjà annoncés, mais le gouvernement n'a jamais fait les investissements clés, par exemple pour faire comprendre aux familles comment investir dans l'éducation des enfants et pour faire

comprendre aux entreprises ce qu'il faut faire pour devenir plus rentables. Les délais fixés à Kyoto arrivent à échéance et le gouvernement avance très péniblement en essayant de nous faire croire que nous réussirons d'une manière ou d'une autre à atteindre nos objectifs.

• (1715)

Le Comité de l'environnement a appris très peu de choses des spécialistes, les pour comme les contre, que nous avons consultés et qui pourraient démontrer qu'il s'agit d'autre chose que d'une fabulation. Le bilan libéral en matière d'environnement et d'efficacité énergétique est au mieux ambivalent. Des signaux sont envoyés à l'industrie et aux consommateurs, et ces signaux ne sont plus les mêmes le lendemain.

Ce projet de loi a été élaboré pendant une crise. Il ne s'agit pas, de toute évidence, d'une orientation stratégique. Lorsque nous demandons au gouvernement de nous donner une idée de la situation qui régnera dans 10 ans en ce qui concerne nos futurs choix énergétiques et la provenance de l'énergie qui nous permettra de continuer à développer notre économie, la réponse est nulle.

La réponse consiste toujours à annoncer de nouvelles dépenses. La vérificatrice générale a noté à plusieurs reprises qu'il s'agissait toujours du même argent qui était continuellement annoncé à répétition. Cet argent est rarement versé, et les objectifs qu'il doit permettre d'atteindre, dans le cas actuel une efficacité énergétique accrue pour les Canadiens, sont par le fait même suspects, en raison justement de ce mauvais bilan environnemental.

Si je peux me permettre d'affirmer tout cela en toute confiance et sans faire de politique, c'est que les chiffres ne mentent pas. Nous polluons de plus en plus. Notre économie souffre d'inefficacité et elle prend du retard du point de vue de la productivité, comparativement à nos concurrents de l'OCDE. Cela ne peut simplement pas continuer.

Cette mesure législative est issue de la tempête politique et du vide intellectuel. Selon moi, bon nombre de ses éléments sont des dispositions à retardement, qui ne seront mises en oeuvre que dans cinq ans. Ce projet de loi ne dit pas quand cet argent sera versé aux Canadiens qui, cet hiver, devront composer avec une augmentation de 30 ou 40 p. 100 du prix de l'énergie, selon la source d'énergie dont ils dépendent.

Qu'est ce que ce projet de loi signifie pour un aîné qui ne peut compter que sur un revenu fixe ou pour une famille à faible revenu qui arrive à peine à joindre les deux bouts? Ces gens devront prendre des décisions impossibles que les députés de la Chambre n'arrivent pas vraiment à évaluer.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul député dans cette enceinte qui ne comprenne pas ce que signifie la nécessité de faire des choix difficiles, c'est-à-dire choisir entre payer les cours de soccer des enfants, régler la facture d'électricité ou de chauffage ou se procurer des médicaments d'ordonnance essentiels. Ce sont des choix que des Canadiens, que nous avons été élus pour représenter, doivent faire dans leur vie quotidienne.

Une mesure qui fournit un répit ponctuel et qui est administrée sans qu'on n'ait l'assurance qu'elle donnera des résultats est inutile. Nous ne savons toujours pas, dans le cadre du programme quinquennal, à quel moment les fonds seront versés. On ne peut pas dire que la crise a été soudaine. On ne peut pas dire qu'on ne s'attendait pas à l'ouragan Katrina ou à la flambée des prix de l'énergie.

On savait pertinemment que les prix de l'énergie sous sa forme traditionnelle continueraient d'augmenter, que les réserves des sables bitumineux s'épuiseraient et que la demande mondiale d'énergie continuerait d'augmenter.

Par conséquent, la sécurité du Canada, l'efficacité et la productivité de notre économie et la sécurité des Canadiens qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts reposent sur les décisions éclairées que nous prenons en tant que députés. Autrement dit, nous devons faire des investissements sensés dans le domaine de l'énergie et élaborer une stratégie de sensibilisation des Canadiens à cet avenir. Les Canadiens sauront alors comment cette combinaison de différentes sources d'énergie à la fois répondra au critère de durabilité préconisé par le Protocole de Kyoto et minimisera les changements climatiques. Ces investissements donneraient lieu à une efficience économique accrue et engendreraient le type d'emplois que les Canadiens veulent pour eux-mêmes et pour leurs enfants dans l'avenir. Ce projet de loi ignore tout cela.

Le dernier point que j'aimerais soulever avant de terminer, c'est qu'il faut bien comprendre à qui appartiennent ces ressources. Dans ce débat, chaque fois qu'il est question d'énergie, de sécurité énergétique et d'approvisionnement, nous avons tendance à adopter une attitude laxiste et à laisser le marché décider. Cela fonctionne parfois. Cependant, cette attitude ne tient pas compte de la notion de souveraineté, de ce que cela signifie d'être Canadien. Elle ne tient pas non plus compte de la chance que nous avons d'habiter un pays aussi riche, de posséder d'immenses ressources, qu'il s'agisse de ressources traditionnelles comme les hydrocarbures ou de sources d'énergie nouvelles.

● (1720)

Ces richesses sont à la fois une bénédiction et une responsabilité. Le gouvernement du Canada, plus que toute autre instance, doit prendre des décisions, légiférer et investir afin de protéger ces richesses et, par dessus tout, d'en assurer la pérennité pour les générations futures. Voilà ce qui doit orienter nos décisions ici à la Chambre.

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, les propos du député s'écartent un peu de la réalité. Une des choses qui a été proposée au gouvernement en matière de réduction des coûts pour les particuliers était la réduction des taxes à la pompe. Comme je l'ai déjà dit, nous avions le choix de le faire ou de ne pas le faire. Nous avons choisi de ne pas le faire parce que nous aurions ainsi accordé un avantage fiscal direct aux sociétés pétrolières, et cela n'aurait pas été équitable.

Qu'avons-nous fait? Nous avons accordé les avantages aux particuliers, au public et aux usagers canadiens, ce qui était notre objectif, à savoir aider le public en lui faisant faire des économies.

En ce qui concerne la question de la productivité, le député ignore peut-être que nous avons réduit de 100 milliards de dollars l'impôt sur le revenu des particuliers. Est-ce tout? Non, ce n'est pas tout parce que nous allons continuer de nous attaquer à la question de la productivité pour veiller à ce que le Canada, les Canadiens et les entreprises canadiennes puissent soutenir la concurrence internationale.

Le deuxième argument que je veux faire valoir concerne la question des baisses de l'impôt sur le revenu des sociétés. Le député s'oppose-t-il à pareilles baisses? Oui, parce que le NPD s'y oppose. Sommes-nous contre les baisses de l'impôt sur le revenu des sociétés? Non, nous voulons nous assurer que les sociétés canadiennes soient en mesure de soutenir la concurrence. Si nous

ne le faisons pas, si nous pénalisons les sociétés canadiennes en haussant l'impôt sur le revenu des sociétés, comme le ferait le NPD, que ferions-nous? Nous porterions préjudice à l'économie canadienne en comprimant l'emploi, en accroissant le chômage et en réduisant le revenu disponible des Canadiens, et cela est inacceptable.

Nous avons diminué l'impôt sur le revenu des sociétés, le faisant passer de 28 p. 100 à 21 p. 100 jusqu'à maintenant. Les baisses de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés pour maintenir leur compétitivité ne sont que le début. Prenons-nous d'autres mesures? Oui.

Le député n'approuve-t-il pas que le Canada, les Canadiens et le gouvernement canadien fassent en sorte que le régime fiscal des sociétés canadiennes soit concurrentiel afin qu'elles puissent lutter à armes égales avec les entreprises étrangères et soutenir leur concurrence?

M. Nathan Cullen: Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire demande si je fais une feinte illégale pour exprimer un refus, ce qui est un emprunt au vocabulaire du baseball. Je dirais qu'il nous a envoyé un mauvais lancer.

J'aimerais qu'il réponde à la question relative aux diminutions de l'impôt des sociétés en général et, peut-être même, qu'il écoute la réponse à sa question. Je me souviens de la dernière campagne électorale fédérale. Le Parti conservateur, et c'est à son honneur, a parlé, jusqu'à un certain point, de son projet d'abaisser l'impôt des sociétés. D'après mon souvenir des débats auxquels j'ai participé dans ma circonscription et des débats nationaux, et d'après les dépliants qui circulaient, le Parti libéral est demeuré muet sur cette question. Or, lorsqu'il s'est présenté au Parlement, il a annoncé des baisses d'impôt des sociétés. Le chef de l'opposition s'est dit qu'il n'avait pas besoin d'écouter le discours du budget en entier; il est sorti en plein milieu et il a félicité le gouvernement pour son budget et ces surprenantes baisses d'impôt.

Nous avons mis fin à tout cela et nous avons demandé des investissements judicieux dans des domaines auxquels, je crois, tous les députés souscrivent, notamment l'environnement. Or, comble d'ironie, cet argent sera dépensé aux termes du projet de loi.

Le député confond les pommes et les oranges quand il parle d'un des secteurs les plus rentables de notre économie. Nous n'envions pas cette industrie. Nous la félicitons de gagner beaucoup d'argent. Toutefois, je ne vois pas en quoi le montant de 1,3 à 1,4 milliard de dollars qui est actuellement donné a l'industrie, notamment à des entreprises comme Shell, Petro-Canada et d'autres qui engrangent des bénéfices énormes, aide les Canadiens.

Pourquoi subventionner cette industrie et pourquoi pose-t-il une question s'il n'est pas disposé à écouter la réponse?

• (1725)

[Français]

L'hon. David Anderson (Victoria, Lib.): Madame la Présidente, ce projet de loi vise premièrement à offrir une aide financière aux personnes âgées à faible revenu et aux familles avec enfants à faible revenu; deuxièmement, à aider les familles à réduire leurs coûts de chauffage et accélérer le versement des fonds aux municipalités; et troisièmement, à accroître la transparence du marché et la reddition de comptes.

Initiatives parlementaires

[Traduction]

Ce sont les trois objectifs fondamentaux du projet de loi. Tel qu'indiqué dans un certain nombre de communiqués préparés par le comité qui nous a présenté le projet de loi, la facture totale de ce dernier serait de 2,438 milliards de dollars. Cette somme comprend 1,333 milliard de dollars d'argent neuf. Autrement dit, une partie substantielle de la somme prévue dans ce projet de loi proviendrait des systèmes existants.

Quant à savoir qui bénéficiera de l'aide de presque 600 millions de dollars pour compenser la hausse du coût de l'énergie, cette question fait actuellement l'objet de discussions en profondeur. Manifestement, il y a des gens qui pensent que la mesure devrait s'adresser à une plus vaste partie de la population. D'autres sont d'avis que c'est la meilleure façon de procéder étant donné qu'il sera difficile d'envoyer des chèques dans un si bref délai, avant l'hiver. Le débat pourrait s'éterniser autour du nombre d'électeurs à inclure, mais c'est clairement une mesure destinée aux Canadiens à faible revenu, particulièrement à ceux qui ont des familles et aux gens âgés qui bénéficient d'un programme d'aide de l'État.

Si nous voulons affecter une si grosse somme d'argent, ce qui est du reste une bonne approche, c'est que nous faisons preuve de prévoyance en ce qui a trait à la hausse des coûts dans les années à venir. Il s'agit essentiellement d'une augmentation du revenu disponible des gens, et ils pourront dépenser cette somme de 250 \$ comme ils l'entendront. On souhaite à toutes fins utiles augmenter les sommes versées par l'État canadien à ces personnes. Elles n'auront pas, par exemple, à produire des factures pour prouver leurs achats d'énergie. Je pense que c'est important et que c'est une bonne chose que nous leur laissions une telle latitude.

Pour ce qui est des rénovations d'habitation pour les personnes à faible revenu et du transport en commun, de l'argent avait déjà été promis auparavant pour ces éléments du programme. Nous sommes ainsi en train de mettre en oeuvre ce qui a été prévu dans le budget et également ce qui a été annoncé par le ministre de l'Environnement au cours des derniers mois. Il s'agit essentiellement de consacrer un peu plus de ressources au transport en commun et à l'accroissement de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et des habitations ainsi qu'à d'autres mesures du genre.

Il importe d'examiner cette question. Lorsqu'on regarde les chiffres, on se rend compte qu'on parle d'un très petit nombre de bâtiments publics du Canada, parmi ceux des municipalités, des universités, des écoles et des hôpitaux, entre autres. Je serais surpris que plus de 5 p. 100 de ces bâtiments fassent l'objet d'une aide accordée dans le cadre de ce programme.

La même proportion s'applique au cas des bâtiments commerciaux visés par le programme. Elle pourrait dépasser 5 p. 100, mais pas de beaucoup.

Le nombre d'habitations qui pourraient faire l'objet d'une aide financière est considérablement inférieur à 10 p. 100 des 11,5 millions d'appartements et de maisons que l'on compte au Canada. La question dont j'ai parlé...

• (1730)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je regrette d'interrompre le député au cours de son intervention, mais je lui signale qu'il lui restera 16 minutes à la reprise du débat.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES POMPIERS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 octobre de la motion ainsi que de l'amendement.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement à la motion n° 153.

Convoquez les députés.

● (1805)

Goldring

(L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote suivant:)

(Vote nº 175)

POUR

Députés

Ablonczy Anderson (Cypress Hills-Grasslands) Augustine Bagnell Batters Beaumie Bell Rlaikie Benoit Boshcoff Breitkreuz Broadbent Brown (Oakville) Brown (Leeds-Grenville) Byrne Cannis Carr Carrie Casey Chamberlain Casson Chong Christopherson Crowder Comartin Cullen (Skeena-Bulkley Valley) D'Amours Davies Day Devolin Desjarlais Doyle Duncan Easter Epp Fitzpatrick Folco Forseth Gallant Gallaway Godbout Godin

Gouk Grewal (Newton-North Delta)

Grewal (Fleetwood—Port Kells) Guergis
Hanger Harper
Harrison Hearn
Hiebert Hill
Holland Jaffer
Jean Jennings
Johnston Julian

Kadis Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)

Goodyear

Karetak-Lindell Keddy (South Shore—St. Margaret's) Kenney (Calgary Southeast) Komarnicki

Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lastewka
Lauzon
LeBlanc
Longfield
Lukiwski
Lunney
MacAulay
MacKay (Central Nova)
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
Masse

Matthews McDonough
McTeague Menzies
Merrifield Miller

Mills Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)

 Moore (Fundy Royal)
 Murphy

 Myers
 Nicholson

 O'Connor
 Obhrai

 Oda
 Pallister

 Parrish
 Penson

 Poilievre
 Powers

 Prentice
 Preston

 Proulx
 Rajotte

Initiatives parlementaires

Wilfert- — 129

Rodriguez **PAIRÉS** Schellenberger Schmidt (Kelowna—Lake Country) Siksay Silva Le vice-président: Je déclare l'amendement adopté. Skelton Smith (Kildonan-St. Paul) Solberg Le vote porte sur la motion principale modifiée. Steckle Sorenson Telegdi Thompson (New Brunswick Southwest) Thibault (West Nova) Thompson (Wild Rose) Tilson (L'amendement modifié, mis aux voix, est adopté par le vote Tonks Trost suivant:) Tweed Van Loan Valley (Vote nº 176) Vellacott Warawa Wasylycia-Leis Watson Williams Wrzesnewskyj Zed- — 146 **POUR** Yelich Députés CONTRE Abbott Ablonczy Députés Adams Ambrose Anderson (Cypress Hills—Grasslands) Anders Anderson (Victoria) Alcock Angus Augustine André Asselin Bagnell Bachand Bakopanos Bains Bélanger Bellavance Batters Beaumier Bennett Bergeron Bell Benoit Bevilacqua Bigras Blaikie Boshcoff Blais Blondin-Andrew Breitkreuz Broadbent Boire Boivin Brown (Leeds-Grenville) Byrne Bonsant Bonin Bouchard Boudria Cannis Carr Boulianne Bourgeois Carrie Casey Bradshaw Brison Casson Chamberlain Brunelle Bulte Chong Christopherson Cardin Carrier Coderre Comartin Catterall Carroll Cullen (Skeena-Bulkley Valley) Clavet Crowder Chan Cleary Coderre D'Amours Davies Comuzzi Côté Desjarlais Day Cotler Crête Devolin Doyle Cullen (Etobicoke North) Cuzner Drouin Duncan Demers Deschamps Easter Epp DeVillers Desrochers Fitzpatrick Dhalla Eyking Dosanjh Drouin Fletcher Folco Drvden Duceppe Forseth Gallant Emerson Eyking Gallaway Godbout Faille Fontana Godin Goldring Frulla Fry Goodyear Gouk Gagnon (Québec) Gagnon (Saint-Maurice-Champlain) Grewal (Fleetwood-Port Kells) Grewal (Newton-North Delta) Gagnon (Jonquière-Alma) Gaudet Gauthier Godfrey Guergis Hanger Goodale Graham Harper Harrison Guimond Hubbard Hearn Hiebert Ianno Khan Hill Holland Laframboise Kotto Jaffer Jean Lalonde Lapierre (Outremont) Johnston Lapierre (Lévis-Bellechasse) Lavallée Jennings Lee Lemay Julian Kadis Lessard Lévesque Kamp (Pitt Meadows-Maple Ridge-Mission) Karetak-Lindell Loubier Macklin Karygiannis Keddy (South Shore-St. Margaret's) Malhi Marceau Kenney (Calgary Southeast) Komarnicki Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) Marleau Lastewka Kramp (Prince Edward-Hastings) McGuinty McCallum Lauzon Layton McGuire McLellan Ménard (Hochelaga) Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) LeBlanc Longfield Minna Mitchell Lukiwski Lunn Owen Pacetti Lunnev MacAulay Paquette Paradis MacKay (Central Nova) MacKenzie Perron Patry Maloney Marleau Pettigrew Petersor Picard (Drummond) Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) Martin (Winnipeg Centre) Phinner Pickard (Chatham-Kent-Essex) Martin (Sault Ste. Marie) Plamondon Masse Redman McDonough Matthews Regan Robillard McTeague McKay (Scarborough-Guildwood) Saada Rov Menzies Merrifield Sauvageau Savoy Miller Mills Scarpaleggia Moore (Port Moody-Westwood-Port Coquitlam) Simard (Saint Boniface) Minna Simard (Beauport-Limoilou) Smith (Pontiac) Moore (Fundy Royal) Murphy St. Denis Myers Nicholson Szabo Temelkovski Obhrai O'Connor Thibault (Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques) Oda Pallister Paradis Parrish Valeri Vincent Penson Poilievre Volpe Wappel

Powers

Prentice

Rajotte Rodriguez Reid Rota Savage Scheer

Schellenberger Schmidt (Kelowna-Lake Country)

Siksay Silva

Smith (Pontiac) Smith (Kildonan-St. Paul) Solberg Sorenson St. Amand Steckle Stoffer Szabo

Thibault (West Nova) Telegdi Thompson (Wild Rose) Thompson (New Brunswick Southwest)

CONTRE

Députés

Tilson Tonks Torsney Trost Tweed Valley Van Loan Vellacott Warawa Wasylycia-Leis Wilfert Williams Yelich

Wrzesnewskyj

L'HÔPITAL QUEENSWAY-CARLETON

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 octobre de la motion ainsi que de l'amendement.

Le vice-président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement à la motion n° 135 sous la rubrique Initiatives parlementaires.

Gallant

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote nº 177)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Alcock Anderson (Victoria) Ambrose Anders André Asselin Anderson (Cypress Hills-Grasslands) Bachand Bachand Bakopanos Benoit Barnes Bélanger Breitkreuz Bellavance Bennett Broadbent Brown (Leeds-Grenville) Bergeron Bigras Blondin-Andrew Blais Carrie Boire Boivin Casey Casson

Bonin Bonsant Christopherson Chong Bouchard Boudria Comartin Crête Boulianne Bourgeois Crowder Cullen (Skeena-Bulkley Valley) Bradshaw Brison Davies Brunelle Bulte Cardin Carrier Desrochers Chan Devolin Doyle

Carroll Clavet Cleary Duncan Epp Comuzzi Côté Fitzpatrick Fletcher Cotler Crête Gagnon (Saint-Maurice-Champlain) Demers Deschamps Forseth

Desrochers DeVillers Godin Dhalla Dion Goldring Goodyear

Dosanjh Dryden Gouk Grewal (Newton-North Delta) Duceppe Emerson

Grewal (Fleetwood-Port Kells) Faille Fontana Hanger Harper Frulla Gagnon (Québec) Gagnon (Saint-Maurice—Champlain) Gagnon (Jonquière—Alma) Harrison Hearn Hiebert Hill Gaudet Gauthier Godfrey Goodale Jaffer Jean

Graham Hubbard Guimond Johnston Inlian Ianno Kamp (Pitt Meadows-Maple Ridge-Mission) Keddy (South Shore-St. Margaret's)

Khan Kotto Kenney (Calgary Southeast) Laframboise Lalonde

Lapierre (Lévis-Bellechasse) Kramp (Prince Edward-Hastings) Lapierre (Outremont) Lauzon Layton

Lemay Lessard Lukiwski Lunn Lévesque Loubier MacKay (Central Nova) Lunney

Marceau MacKenzie Marceau McCallum McGuinty Martin (Winnipeg Centre) Martin (Sault Ste. Marie) McGuire McLellan

McDonough Ménard (Hochelaga) Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) Mitchell Owen Ménard (Hochelaga) Menzies Paquette Patry Merrifield Miller

Mills Moore (Port Moody-Westwood-Port Coquitlam) Pettigrev Phinney Moore (Fundy Royal)

Picard (Drummond) Pickard (Chatham-Kent-Essex) O'Connor Obhrai Plamondon Poirier-Rivard Oda Pallister Redman Regan Robillard Poilievre Roy Penson Saada Sauvageau Prentice Preston Scarpaleggia Simard (Beauport—Limoilou) Savoy Rajotte Reid

Sgro Sauvageau Simard (Saint Boniface)

Schmidt (Kelowna-Lake Country) Schellenberger St. Denis Temelkovski Thibault (Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Siksay Simard (Beauport-Limoilou)

Basques) Smith (Kildonan-St. Paul) Skelton Valeri Vincent Solberg

Wappel- — 112 Volpe Thompson (New Brunswick Southwest) Stoffer

Thompson (Wild Rose) Tilson

PAIRÉS Trost Tweed Van Loan Vellacott Le vice-président: Je déclare l'amendement adopté. Warawa Wasylycia-Leis

Williams Volpe Wappel Yelich- — 111 Wilfert Wrzesnewskyj Zed- — 167

CONTRE

Députés

Anderson (Victoria) André Asselin Augustine Bagnell Bakopanos Barnes

Bélanger Beaumier Bell Bellavance Bennett Bergeron Bevilacqua Bigras Blondin-Andrew Boire Boivin Bonsant Bonin Boshcoff Bouchard

Boulianne Bradshaw Bourgeois Brison Brown (Oakville) Brunelle Bulte Cannis Byrne Catterall Carroll Chamberlain Chan Clavet Cleary Coderre Comuzzi

Côté Cotler Cullen (Etobicoke North) Cuzner D'Amours Deschamps DeVillers Dhalla Dion Dosanjh Drouin Dryden Duceppe Easter Eyking Emerson Faille Folco Fontana Frulla Gagnon (Québec) Gagnon (Jonquière—Alma) Gallaway Gauthier Gaudet

Godfrey Godbout Graham Holland Goodale Guimond Hubbard Jennings Kadis Karvgiannis

Karetak-Lindell Lalonde Lapierre (Lévis-Bellechasse) Lavallée

Roudria

Lee Lessard Lemay Lévesque Longfield Loubier MacAulay Macklin Malhi Maloney Martin (Esquimalt-Juan de Fuca)

Laframboise

Lastewka

LeBlanc

McCallum

McGuire

McLellan

St. Denis

Ménard (Marc-Aurèle-Fortin) Mitchell

Lapierre (Outremont)

Marleau Matthews McGuinty McKay (Scarborough—Guildwood)

McTeague Minna

St. Amand

Murphy Myers Owen Pacetti Paquette Paradis Parrish Patry Perron Peterson Phinney Pettigrew

Picard (Drummond) Pickard (Chatham-Kent-Essex) Plamondon Poirier-Rivard Proulx Powers Regan Robillard Rodriguez Rota Roy Saada Savage Savoy Scarpaleggia Silva Sgro Simard (Saint Boniface) Simms Smith (Pontiac) St-Hilaire

Steckle Stronach Szabo Telegdi Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Temelkovski Basques)

Torsney Valeri Thibault (West Nova) Valley Vincent **PAIRÉS**

Aucun

Le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

Le prochain vote porte sur la motion principale.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:)

(Vote nº 178)

POUR

Députés

Abbott Ablonczy Anders Anderson (Cypress Hills-Grasslands) Bachand Batters Benoit Blaikie Breitkreuz

Broadbent Brown (Leeds-Grenville) Carrie Casson Chong Christopherson Comartin Crête Crowder Cullen (Skeena-Bulkley Valley) Davies Demers Day Desrochers Devolin

Doyle Duncan Epp Fitzpatrick Fletcher Forseth Gagnon (Saint-Maurice-Champlain) Gallant Godin Goldring Goodyear Gouk

Grewal (Newton-North Delta) Grewal (Fleetwood-Port Kells)

Guergis Hanger Harper Harrison Hearn Hiebert Hill Jaffer Jean Johnston

Julian Kamp (Pitt Meadows-Maple Ridge-Mission)

Keddy (South Shore-St. Margaret's) Kenney (Calgary Southeast)

Komarnicki Kotto Kramp (Prince Edward-Hastings) Lauzon Layton Lukiwski Lunney Lunn MacKay (Central Nova) MacKenzie

Martin (Winnipeg Centre) Marceau Martin (Sault Ste. Marie) Masse

McDonough Ménard (Hochelaga) Merrifield Menzies Miller Mills

Moore (Port Moody-Westwood-Port Coquitlam) Moore (Fundy Royal)

O'Connor Obhrai Oda Pallister Penson Poilievre Prentice Preston Rajotte Sauvageau Schellenberger Scheen Schmidt (Kelowna-Lake Country) Siksay Simard (Beauport-Limoilou) Skelton Smith (Kildonan-St. Paul) Solberg

Stoffer Thompson (Wild Rose) Thompson (New Brunswick Southwest)

Tilson Trost Tweed Van Loan Vellacott Warawa Wasylycia-Leis Watson Williams Yelich- — 110

CONTRE

Députés

Anderson (Victoria) André Asselin Augustine Bagnell Bains Bakopanos Barnes Beaumier Bélanger Bell Bellavance Bennett Bergeron Bevilacqua Bigras Blondin-Andrew Blais Boivin Bonsant Bonin Boshcoff Bouchard Boulianne Boudria Bourgeois Bradshaw Brison Brown (Oakville) Brunelle Bulte

Cannis Cardin Carr Catterall Carroll Chamberlain Clavet Cleary Comuzzi Coderre Cotler Côté Cullen (Etobicoke North) Cuzner D'Amours Deschamps DeVillers Dhalla Dion Dosanjh Drouin Dryden Duceppe Easter Eyking Faille Folco Frulla

Fontana

Gagnon (Québec) Fry Gallaway Gagnon (Jonquière-Alma) Gaudet Gauthier Godbout Godfrey Goodale Graham Guimond Holland Hubbard Ianno Jennings Kadis Karetak-Lindell Karygiannis Khan Laframboise Lalonde Lapierre (Outremont)

Lapierre (Lévis-Bellechasse) Lastewka Lavallée LeBlanc Lee Lemay Lessard Lévesque Longfield MacAulay Malhi Macklin Marleau Martin (Esquimalt-Juan de Fuca) Matthews McCallum McGuinty

McKay (Scarborough—Guildwood)

McLellan McTeague Minna Mitchell Murphy Myers Pacetti Paquette Paradis Parrish Patry Phinney Pettigre

Picard (Drummond) Pickard (Chatham-Kent—Essex)

Poirier-Rivard Plamondon Proulx Powers Redman Regan Robillard Rodriguez Rota Roy Saada Savage Scarpaleggia Savoy Sgro Simard (Saint Boniface) Simms Smith (Pontiac) St-Hilaire

St. Amand St. Denis Steckle Stronach Szabo Telegdi

Temelkovski Thibault (Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les

Thibault (West Nova) Torsney Valeri Valley Volpe Wappel Wrzesnewskyi Wilfert

Zed- - 165

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 40, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au Feuilleton d'aujourd'hui.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (Compte d'assurance-emploi et fixation du taux de cotisation) et une autre loi en conséquence, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendements.

● (1840)

[Français]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le vice-président: Une motion d'amendement a été inscrite au Feuilleton des avis pour l'étape du rapport du projet de loi C-280.

Avant que je ne propose la motion nº 1 à la Chambre, la présidence doit faire une déclaration concernant le projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (Compte d'assurance-emploi et fixation du taux de cotisation) et une autre loi en conséquence, dont a fait rapport le 17 juin 2005 le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées.

J'aimerais rappeler à la Chambre que la présidence a déjà traité de la nécessité d'obtenir une recommandation royale pour ce projet de loi à deux reprises: d'abord le 8 février 2005, puis le 13 juin 2005. Les députés se souviendront que, dans la décision qu'il a rendue le lundi 13 juin 2005, la présidence a indiqué que:

[...] en sa forme actuelle, le projet de loi C-280 empiète sur la prérogative financière de la Couronne pour trois raisons. Premièrement, l'article 2 entraîne l'affectation de fonds publics en transférant ces fonds du Trésor à un compte d'assurance-emploi indépendant, distinct du Trésor.

Deuxièmement, l'article 2 modifie de façon substantielle les responsabilités de la Commission de l'assurance-emploi de manière à lui permettre de dépenser des fonds publics d'une façon nouvelle ou différente pour un nouvel objet, soit l'investissement

Troisièmement, comme je l'ai dit dans ma décision du 8 février, l'article 5 fait passer le nombre de commissaires de quatre à dix-sept.

À la suite de cette décision, le comité permanent a adopté un certain nombre d'amendements au projet de loi. En particulier, il a ramené le nombre des commissaires de dix-sept à quatre. Bien que les amendements aient changé la nature des dépenses envisagées par le projet de loi, ni les amendements adoptés en comité, ni l'amendement inscrit au Feuilleton des avis à l'étape du rapport, même s'il était adopté, n'éliminent la nécessité d'une recommandation royale.

Par conséquent, comme il a déjà été dit dans les décisions antérieures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, en conformité avec le paragraphe 79(2) du Règlement, la présidence doit encore refuser, en l'absence d'une recommandation royale, de mettre aux voix la motion de troisième lecture du projet de loi C-280.

Aujourd'hui, l'étude à l'étape du rapport et le débat sur la motion de troisième lecture se poursuivront comme prévu.

Je vais maintenant proposer la motion nº 1 à la Chambre.

MOTION D'AMENDEMENT

M. Gérard Asselin (Manicouagan, BQ) propose:

Que le projet de loi C-280, à l'article 1, soit modifié par substitution, aux lignes 4 à 27, page 1, et aux lignes 1 à 36, page 2, de ce qui suit:

- « 1. L'article 65.3 de la Loi sur l'assurance-emploi est abrogé.
- 1.1 Les articles 66 à 67 de la même loi sont remplacés par ce qui suit:
- 66. (1) Au plus tard le 30 novembre de chaque année, la Commission fixe le taux de cotisation qui, à son avis, permet le mieux, au cours d'un cycle économique:
 - a) de servir l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires du régime d'assuranceemploi:
 - b) d'assurer un apport de revenus suffisant pour couvrir les dépenses autorisées sur le Compte d'assurance-emploi;
 - c) de maintenir une stabilité des taux;
 - d) de faire en sorte que la différence entre les actifs et le passif du Compte d'assurance-emploi ne dépasse pas quinze milliards de dollars.
- (2) Le 1er octobre de chaque année, la Commission fait parvenir au ministre un rapport contenant:
 - a) les raisons pour lesquelles le taux de cotisation a été fixé à ce niveau pour l'année;
 - b) toute modification du montant des prestations permettant le mieux, selon elle, d'assurer au cours d'un cycle économique:
 - (i) un apport de revenus suffisant pour couvrir les dépenses autorisées sur le Compte d'assurance-emploi,
 - (ii) une stabilité des taux;
 - c) une description détaillée de l'actif de la Commission au 1er septembre de chaque année;
 - d) une description détaillée des sommes ayant été, depuis le rapport précédent, versées au Compte d'assurance-emploi ou payées sur celui-ci;
 - e) une estimation des sommes devant être versées au Compte d'assurance-emploi en vertu de la présente loi pour l'année subséquente en utilisant, aux fins de ce calcul, le taux de cotisation établi par elle dans le rapport;
 - f) une estimation des sommes devant être payées sur le Compte d'assuranceemploi en vertu de la présente loi pour l'année subséquente en utilisant, aux fins de ce calcul, le montant des prestations à verser établi par elle dans le rapport;
 - g) les recommandations qu'elle estime nécessaires pour améliorer le régime d'assurance-emploi, notamment des modifications aux lois, règlements et politiques qui touchent l'assurance-emploi;
 - h) tout autre renseignement qu'elle estime nécessaire.
- (3) Le ministre fait déposer le rapport devant chaque chambre du Parlement dans les cinq premiers jours de séance de celle-ci suivant sa réception.
- 66.1 Par dérogation à l'article 66, le taux de cotisation pour l'année 2004 est fixé à $1.98\ \%.$
- 66.2 Par dérogation à l'article 66, le taux de cotisation pour l'année 2005 est fixé par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre et du ministre des Finances.
- 67. Sous réserve de l'article 70, toute personne exerçant un emploi assurable verse, par voie de retenue effectuée au titre du paragraphe 82(1), une cotisation correspondant au produit de sa rémunération assurable par le taux fixé en vertu des articles 66, 66.1 ou 66.2, selon le cas. »

• (1845)

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à titre de parrain du projet de loi C-280, qui vise la création d'une caisse autonome.

D'entrée de jeu, je voudrais dire à tous ceux et celles qui nous écoutent que l'assurance-emploi est d'abord une assurance que se paient les travailleurs et les travailleuses pendant qu'ils travaillent, en cas de perte ou de cessation d'emploi. Là où le bât blesse, c'est lorsque les travailleurs paient des cotisations en pensant être assurés,

mais qu'ils ne le sont pas. Depuis la réforme Axworthy effectuée en 1994 sous le gouvernement libéral, l'assuré qui a payé des cotisations en vue d'être assuré en cas de perte ou de cessation d'emploi ne l'est pas.

L'objectif du Parti libéral est de générer des surplus et de les verser dans le fonds consolidé du gouvernement. L'ex-ministre des Finances, aujourd'hui premier ministre, se pétait alors les bretelles en disant qu'il réalisait annuellement des surplus de 9, 10 ou 12 milliards de dollars. Encore cette année, on génère des revenus excédentaires, par rapport aux cotisations et aux prestations, de l'ordre de 4 à 6 milliards de dollars.

Cela a poussé le Bloc québécois, dès son arrivée à la Chambre des communes, à travailler en faveur et au nom des travailleurs, des chômeurs et des comités des Sans-Chemise à défendre leurs intérêts. Ce n'est pas le premier projet de loi sur le sujet dont nous discutons en cette Chambre. Le Bloc québécois s'est vu obligé de prendre des engagements à l'égard des travailleurs, des chômeurs et des comités des Sans-Chemise. Enfin, lors de la dernière campagne électorale, le Bloc québécois s'est engagé à déposer en cette Chambre le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui à l'étape du rapport, soit le projet de loi C-280, qui vise la création d'une caisse autonome.

J'ai moi aussi dans ma circonscription, Manicouagan, des travailleurs et des travailleuses, des chômeurs et des chômeuses, des étudiants et des étudiantes qui paient des cotisations à l'assurance-emploi et qui ne sont malheureusement pas assurés, en vertu du régime actuel de l'assurance-emploi.

J'ai eu l'occasion d'intervenir à l'étape de la première lecture, c'està-dire lors du dépôt du projet de loi, à l'étape de la deuxième lecture ainsi qu'en comité, lorsque celui-ci en a été saisi. J'ai pu intervenir, de même que le député de Chambly—Borduas et la députée de Québec, à l'étape des amendements. Nous avons certes consenti à des réductions énormes pour ne pas que cette mesure coûte cher au gouvernement.

Par exemple, nous avons diminué le nombre d'administrateurs. Nous aurions souhaité avoir sept représentants du côté syndical, autant du côté patronal et trois du côté du gouvernement. Tant et aussi longtemps que cette caisse ne sera pas administrée par ceux et celles qui y contribuent, nous serons confrontés au problème que nous rencontrons aujourd'hui. Le gouvernement prend l'argent dans la caisse et s'en sert à des fins autres que celles pour lesquelles les gens ont cotisé. Dès lors, cela devient une taxe déguisée qu'on perçoit au détriment des travailleurs saisonniers, des chômeurs et des chômeuses.

J'ai le plaisir d'intervenir à l'étape du rapport. Comme je le disais, nous avons déposé des amendements. On a accepté ce soir notre amendement qui permet une concordance avec le budget. Au moment où nous sommes intervenus en comité, le budget n'ayant pas encore été adopté, nous n'avons pas pu y apporter les amendements nécessaires. Ce soir, à l'étape du rapport, la présidence a jugé recevable un amendement que nous avions déposé. Il s'agit tout simplement d'un amendement de concordance pour ajuster le projet de loi C-280 en fonction de la loi C-43, soit la Loi d'exécution du budget.

Nous espérons bien que le Conseil des ministres, lui qui a l'autorité d'accorder la recommandation royale, donnera aux travailleurs et aux chômeurs l'argent qui leur appartient. Depuis trop longtemps, le gouvernement leur prend cet argent pour s'administrer et dépenser dans différents programmes. On se demande même si l'on ne s'est pas servi de cet argent provenant de la caisse d'assurance-emploi — il s'agit de 5 à 6 milliards de dollars par année — pour faire des gaspillages de fonds publics. Tout simplement, je fais référence au scandale des commandites. Il serait désastreux qu'on ait pris l'argent des travailleurs et des chômeurs et qu'on l'ait versé dans le Programme de commandites, afin d'engraisser la caisse du Parti libéral. On demande au Conseil des ministres la recommandation royale au regard de ce projet de loi.

J'espère que la Chambre pourra se prononcer également sur ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture afin de démontrer le vrai visage des libéraux. Ceux-ci promettent des améliorations à l'assurance-emploi, mais au lendemain de leur élection, ils font tout le contraire.

(1850)

Le Bloc québécois s'est engagé à déposer un projet de loi. C'est ce qu'on fait aujourd'hui. C'est ce qu'on fait depuis qu'on est ici à Ottawa. Si cela n'est pas adopté et que la majorité des parlementaires votent contre, les libéraux en subiront les conséquences.

Pourquoi est-on obligés de déposer un projet de loi? C'est afin d'empêcher le gouvernement de s'approprier des surplus, des milliards de dollars qui appartiennent aux travailleurs et aux travailleuses, eux qui ont cotisé pour une assurance à laquelle ils n'auront pas droit parce que le gouvernement a décidé de faire une réforme beaucoup trop sévère qui fait en sorte que les gens ne se qualifient pas ou de moins en moins pour l'assurance-emploi.

Le Comité de gestion de la caisse autonome de l'assurance-emploi avait le pouvoir de fixer les taux de cotisation et de verser aussi le montant des prestations, d'administrer et de faire rapport à la Chambre. Il devait également recommander des améliorations à l'assurance-emploi. C'est très important. Il avait le pouvoir de recommander des améliorations à l'assurance-emploi.

Six femmes sur dix paient des cotisations à l'assurance-emploi et n'y ont pas droit. C'est désastreux: c'est 60 p. 100 des femmes sur le marché du travail, des femmes et des jeunes, qui paient des cotisations. Six personnes sur dix ne se qualifient pas pour l'assurance-emploi.

Pourquoi? Parce que la réforme est excessivement sévère. On parle des nouveaux arrivés à l'assurance-emploi. Ils ont besoin de 910 heures de travail. C'est 910 heures dans des emplois saisonniers. Ce sont différents types d'emploi, et je retrouve cela partout au Québec et au Canada.

Il y a différents types d'emploi dans lesquels je disais que six femmes sur dix ne se qualifiaient pas pour l'assurance-emploi. Ce sont des femmes et des jeunes. Il s'agit de tous ceux qui sont sur appel, des occasionnels, des remplaçants pour les vacances, des contractuels et même des étudiants.

On me dira que la Loi oblige tout travailleur et toute travailleuse à payer des cotisations d'assurance-emploi. Toutefois, le gouvernement sait bien que si tout le monde est obligé de payer des cotisations quand il travaille parce que c'est la loi, il ne sera pas obligé de verser des prestations à tout le monde.

Nous, du Bloc québécois, proposons une caisse autonome, avec des administrateurs qui géreraient le taux de cotisation et de prestations. Ils devraient faire des recommandations et déposer des

rapports ici à la Chambre des communes. Nous recommandons également de baisser de 910 à 360 heures l'admissibilité à l'assurance-emploi.

Nous demandons aussi d'augmenter de 50 à 60 p. 100 le montant des prestations. Nous demandons d'augmenter à 50 le nombre de semaines assurables afin d'éliminer le trou noir.

Entre la période où quelqu'un reçoit de l'assurance-emploi et la période de retour au travail, dans plusieurs régions, on retrouve des travailleurs et des travailleuses dans des emplois saisonniers qui sont jusqu'à deux mois, deux mois et demi et souvent jusqu'à dix semaines sans revenu.

Il y a également l'abolition des deux semaines d'attente. Il est inconcevable, avec un surplus total de 48 milliards de dollars et des surplus annuels de 4 à 6 milliards de dollars, qu'on ne puisse pas éliminer les fameuses deux semaines d'attente. Cela prend en fait deux semaines d'attente, deux à trois semaines s'il n'y a pas d'enquête et que tout va bien. Cela prend à peu près cinq ou six semaines avant que les gens reçoivent leur premier chèque d'assurance-emploi.

Dans certaines familles, lorsqu'un chèque d'assurance-emploi arrive, il est dû. Les banques n'attendent pas, les hypothèques non plus, l'épicerie non plus. Tout le monde en a besoin.

Il faut également un programme PATA et un programme pour les travailleurs autonomes. Je laisserai mon collègue de Chambly—Borduas en parler.

Ce projet de loi reçoit l'appui des syndicats et du patronat. Pourquoi le patronat? Parce qu'on sait que la partie patronale a de la difficulté à recruter de la main-d'oeuvre. Également, il y a des coûts élevés pour former la main-d'oeuvre.

Au nom des travailleurs, au nom des chômeurs, au nom du Comité des Sans-Chemise, on demande à la Chambre de voter en faveur du projet de loi C-280.

• (1855)

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-280 concernant la Loi sur l'assurance-emploi. Je remercie sincèrement le député de Manicouagan de soulever ces questions importantes. Il est essentiel d'en débattre publiquement de temps en temps.

Je remercie aussi le comité permanent de l'excellent travail qu'il a accompli en rédigeant son neuvième rapport, qui a trait au projet de loi. Le gouvernement du Canada ne peut pas adhérer aux orientations clés du projet de loi, mais il apprécie le travail du comité. Je remercie personnellement le député de Madawaska—Restigouche de son soutien passionné des chômeurs et des programmes qui les visent. Je le remercie aussi des conseils qu'il m'a donnés et qu'il a donnés aux autres membres du comité durant le processus.

Le projet de loi C-280 propose certaines modifications fondamentales de la Loi sur l'assurance-emploi. Il importe de revoir les raisons de la structure actuelle de la loi. Ce contexte historique, je l'espère, illustrera la complexité et les difficultés associées aux propositions contenues dans le projet de loi C-280.

Commençons par le Compte d'assurance-emploi.

Le projet de loi C-280 et le neuvième rapport du comité suggèrent d'autres méthodes comptables. Je crois toutefois qu'il est important de comprendre pourquoi, sur le plan comptable, le Compte d'assurance-emploi fait partie du Trésor et n'est pas, comme il est proposé dans ce projet de loi, un compte distinct des comptes du Canada.

Dans les années 1980, le vérificateur général de l'époque s'est dit préoccupé par la fragmentation des activités gouvernementales dans les rapports comptables. Pour corriger la situation, il a estimé que, puisque la politique et les programmes d'assurance-emploi étaient sous la maîtrise de l'État, les cotisations d'assurance-emploi payées par les employeurs et les employés étaient des recettes fédérales qui devaient être intégrées aux revenus du gouvernement du Canada dans les états financiers. Sur avis du vérificateur général, en 1986, le Compte d'assurance-emploi a été pleinement intégré aux finances générales du gouvernement. Cette pratique suit les méthodes comptables reconnues qui sont conformes aux normes de l'Institut canadien des comptables agréés. Ce raisonnement demeure valable.

Il importe toutefois de souligner que, étant donné que le Compte d'assurance-emploi a été intégré aux autres comptes du Canada, en réalité, il ne s'agit pas d'un vrai compte renfermant des espèces, mais plutôt d'un outil comptable qui permet d'effectuer le suivi des cotisations et des prestations.

Sur le plan financier et politique, le projet de loi C-280 aurait des répercussions importantes sur la façon dont le gouvernement fédéral finance et gère le programme d'assurance-emploi. Un compte fondé sur l'encaisse, échappant au contrôle du gouvernement, représenterait un risque budgétaire considérable pour le gouvernement et pour les contribuables du Canada, et serait peut-être l'amorce d'une perte de contrôle sur le plan de la politique.

Le gouvernement n'ignore pas à quel point il est important que l'assurance-emploi soit adaptée aux besoins des Canadiens. Voilà justement pourquoi, dans le budget de 2003, nous nous sommes engagés à lancer un examen du processus de fixation des cotisations et des consultations publiques à cet égard. Nous avons promis que le nouveau processus serait fondé sur les principes suivants: premièrement, une fixation transparente des taux de cotisation; deuxièmement, la fixation des taux de cotisation fondée sur des conseils indépendants; troisièmement, la correspondance entre les revenus attendus des cotisations et les coûts attendus du programme; quatrièmement, la fixation des taux de manière à atténuer les répercussions sur les cycles économiques, et, en dernier lieu, la stabilité relative des cotisations dans le temps.

Des consultations ont eu lieu avec divers intervenants. Nous avons recueilli les avis de représentants du milieu des affaires, de travailleurs, d'économistes, d'experts techniques, de commissaires de l'assurance-emploi représentant les travailleurs et les employeurs, et des membres du public. Dans le budget de 2005, le gouvernement du Canada a introduit un nouveau mécanisme permanent de fixation des taux qui correspond aux cinq principes que je viens de décrire et qui tient compte des avis des intervenants et du comité permanent qui s'est penché sur la question. Je tiens à préciser que ce nouveau régime est déjà établi.

• (1900)

À partir du taux de 2006, la Commission de l'assurance-emploi aura le pouvoir légal de fixer elle-même le taux. Elle pourra, selon ses besoins, faire appel aux services de spécialistes en matière de fixation de taux. Autrement dit, elle peut faire appel à des ressources à l'extérieur du gouvernement. Également, la Commission tiendra des consultations au sujet du taux de cotisation avant de le

déterminer. L'exigence selon laquelle ce taux doit être approuvé par le gouvernement du Canada sera abolie.

Cette nouvelle approche en matière de fixation des taux est fondée sur le principe selon lequel le taux de cotisation pour une année donnée doit engendrer tout juste assez de revenus pour couvrir les versements prévus au cours de cette année.

Il est important d'aborder ces aspects ici dans le cadre de la motion proposée par le député de Manicouagan. La motion décrit un processus de fixation du taux de cotisation qui est identique à celui proposé au départ. La seule différence est qu'elle ne prévoit aucun rôle pour l'actuaire en chef dans le processus de fixation du taux. La motion ne modifie en rien le fond du problème de fond que soulève le projet de loi, monsieur le Président, et qui vous a fait décider qu'une recommandation royale était nécessaire, selon le libellé d'origine du projet de loi.

Compte tenu des implications de la motion, il importe peut-être à ce stade de bien définir quelle est la fonction essentielle de l'actuaire en chef dans le cadre du nouveau mécanisme de fixation des taux qu'a introduit le gouvernement actuel dans le budget de 2005.

Selon le nouveau mécanisme, l'actuaire en chef de l'assuranceemploi calculerait chaque année, de manière prospective, le taux couvrant les paiements pour l'année à venir en tenant compte de variables économiques indiquées par le ministre des Finances. L'actuaire en chef fournirait à la Commission de l'assurance-emploi, au plus tard le 14 octobre de chaque année, un rapport sur le calcul du taux couvrant les paiements.

Il est clair que l'actuaire en chef occupe un rôle central dans le nouveau mécanisme de détermination du taux, puisqu'il fournit à la commission un avis d'expert indépendant sur le taux de cotisation couvrant les paiements. Le rapport de l'actuaire en chef est un facteur clé dont la commission doit tenir compte dans sa décision concernant le taux. C'est le seul mécanisme qui intègre des variables économiques importantes. En outre, le rapport de l'actuaire en chef servira à fixer un taux de cotisation permettant de garantir juste ce qu'il faudra de rentrées d'argent pour couvrir les paiements prévus au cours de l'année.

Il est important de comprendre que la fonction importante de l'actuaire en chef accroît la transparence du mécanisme de détermination du taux. Son rapport, où l'on trouvera le calcul détaillé du taux couvrant les paiements, sera public et servira de point de départ pour les consultations de l'ensemble des intéressés qu'effectuera la commission.

J'apprécie que la Chambre ait pris le temps d'écouter cette description du rôle de l'actuaire en chef. Il s'agit d'une description importante étant donné qu'elle explique pourquoi le gouvernement ne préconise pas un mécanisme de détermination du taux des cotisations de l'assurance-emploi qui ne s'appuierait pas très solidement sur l'expertise d'un actuaire.

Les nouvelles mesures que je viens de décrire sont destinées à résoudre les problèmes que contient le projet de loi C-280 et à donner suite aux rapports du comité. Elles donnent à la Commission de l'assurance-emploi une indépendance accrue quand vient le temps de fixer le taux des cotisations et améliorent la transparence, ce qui est très important.

Il est faut ajouter qu'au cours des 11 dernières années, les taux de cotisation ont baissé constamment, alors que la somme des prestations versées aux Canadiens s'est accrue. Compte tenu du taux pour les employés, qui est en 2005 de 1,95 \$ pour chaque tranche de 100 \$ de rémunération assurable, et du taux de 2,73 \$ pour les employeurs, les réductions consécutives du taux ont eu pour effet de faire économiser aux employeurs et aux employés dix milliards de dollars en cotisations par rapport à ce qu'ils payaient en 1994

J'apprécie les contributions des députés et du comité permanent au cours des débats sur la Loi de l'assurance-emploi. Je suis heureux que nous ayons eu l'occasion d'échanger ainsi des idées, mais pour les raisons que j'ai données, le gouvernement ne peut pas appuyer le projet de loi C-280.

• (1905)

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, voilà une proposition importante qui offre une solution aux problèmes que nous constatons dans le système d'assurance-emploi depuis des années. Les employeurs et les travailleurs qui ont versé des cotisations d'assurance-emploi ont vu le gouvernement faire main basse sur 48 milliards de dollars puisés à même leurs salaires durement gagnés, et dépenser cet argent à d'autres fins que celles prévues.

C'est ce que le gouvernement libéral fait depuis dix ans. Il enregistre de façon constante d'énormes excédents à même le système d'assurance-emploi en taxant les travailleurs et les employeurs qui créent ces emplois et en utilisant à d'autres fins les fonds qu'il prétend accumuler au titre de l'assurance-emploi.

C'est inacceptable. En fait, c'est tout juste si le processus budgétaire du gouvernement n'est pas malhonnête. S'il n'avait pas détourné ces excédents pour effectuer certaines dépenses, le gouvernement n'aurait jamais pu présenter le budget équilibré dont il se vante. C'est en chapardant les cotisations versées par les travailleurs et les employeurs qu'il a pu parvenir à le faire.

Le système d'assurance-emploi en vigueur continue d'être inadéquat pour les travailleurs et les employeurs. Il entrave la création d'emplois. Il surtaxe les travailleurs à revenu modeste et moyen. Les cotisations d'assurance-emploi font l'objet d'un plafond et, en fait, le détournement des excédents engendre une forme d'imposition régressive.

La situation pose problème pour nombre de secteurs. Elle préoccupe la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui a signalé les effets qu'elle avait sur la création d'emplois. Garth Whyte, le vice-président exécutif de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a dit ceci:

La caisse d'assurance-emploi affichait un excédent de 48 milliards de dollars. Ce montant a été amalgamé au Trésor. Rien ne justifie l'accumulation de nouveaux excédents à même les cotisations d'assurance-emploi. Nous serions furieux de vous voir persister dans cette voie.

Le secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines a dit qu'il n'y aurait plus d'excédent, mais devinez quoi? C'est précisément ce que prévoyait l'ancienne mesure.

Le mécanisme d'établissement du taux de cotisation a été conçu de sorte que le taux établi par le gouvernement ne dépasse pas le montant nécessaire pour maintenir le programme d'assurance-emploi. Malgré cette disposition de la loi, chaque année, il y a un excédent — 4,6 milliards de dollars par année, en moyenne. Cette fiscalité excessive a cours depuis une décennie et n'a jamais été prévue par la loi. Cette pratique a nui à l'économie et à la création d'emplois, sans parler du préjudice causé aux travailleurs ordinaires.

Initiatives parlementaires

Un autre groupe, l'Institute for Competitiveness and Prosperity, la branche de recherche du groupe de travail de l'Ontario sur la compétitivité, la productivité et le progrès économique, qui relève du gouvernement provincial libéral de l'Ontario, a parlé de l'incidence de cette situation sur l'économie et la compétitivité. Cette étude a été financée par ce gouvernement, par l'entremise du ministère du Développement économique et du Commerce.

Permettez-moi de dire à la Chambre ce que ces experts pensent des problèmes actuels du régime d'assurance-emploi.

Nous sommes d'avis que l'assurance-emploi n'est pas un régime d'assurance. Il s'agit plutôt d'un transfert qui impose une taxe dysfonctionnelle aux travailleurs productifs et aux entreprises prospères. De plus, l'excédent accumulé représente un coût élevé pour les provinces et pour la croissance économique en général.

Ils disent que la gestion actuelle de l'assurance-emploi par le gouvernement nuit à la croissance économique et à la prospérité et que cet excédent en est l'un des principaux facteurs. voici ce qu'ils disent ensuite:

Nos recherches indiquent que l'excédent fédéral inattendu entraîne un relâchement de la discipline dans le domaine du fédéralisme fiscal, ce qui pourrait avoir comme résultat une augmentation insoutenable des transferts fédéraux. Ce manque de discipline exacerbe également la tendance à l'abandon de l'investissement dans la richesse future au profit de la consommation de la richesse actuelle. Ce manque de discipline est causé en partie par l'excédent croissant du régime d'assurance-emploi, qui ressemble de moins en moins à un régime d'assurance et de plus en plus à un programme de transfert.

• (1910)

Cette étude présente des points de vue très intéressants sur la façon dont le transfert a en fait incité les employeurs à ne pas créer d'emplois, et les gens, à ne pas travailler, et créé des incitatifs inverses. Il incite les employeurs à ne pas maintenir des emplois. Il incite les employeurs à licencier des travailleurs, à leur faire perdre leur emploi. La structure tout entière est axée sur les mauvais incitatifs. Mais on en reparlera un autre jour.

Pour l'heure, parlons des excédents et de leur effet néfaste et de l'argent qui est déplacé.

Cette mesure visait à corriger la situation. J'ai eu le plaisir de proposer un amendement, au nom du Parti conservateur, en vertu duquel on aurait remis aux contribuables, aux travailleurs et aux employeurs, les créateurs d'emplois, les 46 milliards de dollars qui leur ont été enlevés. Il était proposé dans l'amendement de récupérer ces fonds sur dix ans. Cela permettrait de créer une réserve pour les mauvais jours. L'amendement assurerait la baisse des cotisations et stimulerait la création d'emplois. Les travailleurs verraient leur revenu disponible augmenter. L'argent qui leur a été enlevé pendant dix ans leur serait remboursé sur une période de dix ans.

Le secrétaire parlementaire a aussi dit qu'à la suite de la décision de la présidence concernant la nécessité d'obtenir une recommandation royale, le gouvernement n'a aucunement l'intention de fournir pareille recommandation. Il refuse de le faire. Le gouvernement a un pouvoir discrétionnaire absolu pour le faire.

Le gouvernement pourrait décider d'être juste et équitable et de remettre aux travailleurs l'argent durement gagné qu'ils ont versé sous forme de cotisations au Programme d'assurance-emploi, mais qui a été utilisé à d'autres fins. Le gouvernement peut faire cela.

Aujourd'hui, je vais expliquer, comme je l'ai fait au comité, les raisons pour lesquelles le gouvernement devrait accorder cette recommandation royale. L'idée selon laquelle il s'agit de recettes générales qui seraient transférées dans un fonds distinct est une question relevant de la tenue de livres. Ce montant a toujours été inscrit dans les livres du Canada. Il s'agit d'un excédent, d'un montant enregistré. Voilà pourquoi nous savons qu'il s'élève à 46 milliards de dollars. Le gouvernement est tenu de l'enregistrer.

En ce sens, il ne s'agit pas vraiment de nouveaux fonds. Ces fonds sont déjà là. Ils ont été définis. Ils ont été perçus pour une raison particulière, et c'est ce à quoi ils devraient servir.

Tant que le gouvernement ne sera pas prêt à agir, nous saurons qu'il ne prend pas à coeur les intérêts des travailleurs et des employeurs. Nous saurons qu'il n'est pas vraiment sincère lorsqu'il dira qu'à l'avenir il gérera l'assurance- emploi comme un vrai système d'assurance. Il ne le fera cependant que s'il le veut bien.

Comme je le disais, nous craignons que les changements annoncés par le gouvernement n'aient pas les effets escomptés. Nos amendements au projet de loi dont la Chambre est saisie auraient pour effet de faire en sorte qu'à l'avenir tous les excédents générés par l'assurance-emploi seraient accumulés dans un fonds qui devrait être maintenu. L'argent de ce fonds ne pourrait jamais être utilisé à d'autres fins.

Ce n'est manifestement pas ce qui arrivera. On fait grand cas de la notion selon laquelle le rétablissement de la commission garantirait soudainement des excédents. En fait, les estimés annuels utilisés dans le processus d'établissement des cotisations sont plutôt endessous de la réalité, ce qui risque d'entraîner des excédents. Les bonnes années, il y aura des excédents et il n'y a rien dans les réformes du gouvernement qui l'empêchera de recommencer encore, comme il l'a fait pendant 10 ans, à détourner cet argent pour le dépenser ailleurs.

Le gouvernement continuera à prélever cette forme inéquitable et injuste d'imposition. C'est cet impôt qui nuit aux familles de travailleurs de ma circonscription et aux familles ordinaires de l'ensemble du pays. Ce sont des gens qui travaillent dur. Ils sont honnêtes. Ils respectent les règles. Ils essaient de payer leur hypothèque. Ils essaient de se débrouiller et de s'assurer d'un avenir meilleur. Ils ne peuvent payer de nouveaux impôts qui fluctuent d'une année à l'autre, qui sont censées leur fournir la sécurité d'une assurance-emploi, pour ensuite risquer la perte de ces cotisations.

Si une compagnie d'assurance privée agissait ainsi, elle serait probablement poursuivie par le gouvernement. Cependant, comme il s'agit du gouvernement lui-même et que c'est lui qui définit les règles, il peut s'en tirer. C'est cela qui cloche avec l'assurance-emploi de nos jours. C'est ce problème que ce projet de loi devrait régler.

• (1915)

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de prendre la parole sur le projet de loi C-280 proposé par un collègue du Bloc québécois, le député de Manicouagan.

Ce projet de loi est très important pour la simple raison qu'il faut enlever aux libéraux la possibilité de voler l'argent des travailleurs pour payer leurs dettes et atteindre le déficit zéro sur le dos des gens qui ont perdu leur emploi. C'est aussi simple que cela. Ensuite, ce gouvernement minoritaire va se cacher derrière la sanction royale. C'est dommage.

Plus tôt, j'ai écouté le secrétaire parlementaire qui lançait des fleurs au député de Madawaska—Restigouche. Il lui disait qu'il avait fait du très bon travail au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Il faut se rappeler que le député avait recommandé que la caisse d'assurance-emploi devienne indépendante et sorte des mains des libéraux.

Ce qui est regrettable également, c'est qu'il n'y avait pas seulement le député de Madawaska—Restigouche au comité qui demandait une caisse autonome, mais aussi le député libéral de Beauséjour. Ces mêmes députés avaient fait une recommandation au Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées à l'effet que l'on devrait prendre en compte les 12 meilleures semaines.

Toutefois, ce n'est pas une surprise que ces mêmes députés viennent se contredire à la Chambre des communes. Au début du mois de juin, j'avais proposé une motion proposant de considérer les 12 meilleures semaines et ils ont voté contre cette motion. Ils sont revenus sur leur propres parole. C'est regrettable.

C'est un fait, les conservateurs veulent avoir une caisse indépendante. Je suis d'accord. Toutefois, ils n'appuient que cela. Ils veulent une caisse indépendante qui va baisser les primes d'assurance-emploi et rien de plus pour les travailleurs et travailleuses, car ils pensent que ce sont une bande d'abuseurs. C'est regrettable de voir cela. Il est à souhaiter que les gens qui nous écoutent ce soir vont se rappeler de cela, car c'est exactement ce que disent les conservateurs.

De plus, les libéraux les appuient, ce qui est encore plus dommage. Ils ont commencé avec des primes d'assurance-emploi de 3,04 $\$. Cela a descendu à 1,98 $\$. Maintenant c'est 1,93 $\$ et ils veulent encore les baisser de 8 $\$. Ils disent que les travailleurs et les employeurs voulaient que les primes baissent. C'est absolument foux

Je l'ai souvent dit à la Chambre des communes, je n'ai jamais eu un appel d'un travailleur qui me disait qu'il payait trop pour les primes d'assurance-emploi. Ce que j'ai entendu par contre, c'est qu'ils étaient même prêts à les augmenter s'il le fallait, en autant qu'ils puissent se qualifier pour l'assurance-emploi.

L'assurance-emploi porte mal son nom. Le nom devrait être assurance-chômage. Ce sont les libéraux, en 1996, qui ont changé le nom pour être capable de voler la caisse d'assurance-emploi pour payer la dette du pays et pour atteindre le déficit zéro. Ils ont fait cela sur le dos des gens qui ont perdu leur emploi ainsi que sur le dos des femmes travaillant dans les usines de poissons qui ont de la difficulté à travailler 12 semaines.

Ensuite, les libéraux viennent se vanter. Le député de Madawaska—Restigouche s'est levé en Chambre hier pour féliciter la ministre quant aux changements des 14 meilleures semaines. Pourtant, ce même député en comité, avec celui de Beauséjour, recommandait les 12 meilleures semaines. Je ne comprends pas qu'ils puissent être aussi inhumains. Ils font pâtir des familles et des enfants. Certaines personnes ne reçoivent même pas 150 \$ par semaine d'assurance-emploi durant les périodes d'hiver. En effet, ils ont des emplois saisonniers.

Tout à l'heure, mon collègue conservateur disait qu'il y avait des employeurs qui faisaient exprès de mettre des travailleurs à la porte parce qu'ils pouvaient ainsi recevoir des prestations d'assurance-emploi. Il ne comprend pas qu'en hiver la baie des Chaleurs, dans l'Atlantique, gèle et qu'on ne peut pas pêcher de poissons. Il ne comprend pas que le homard ne se pêche pas sur la glace, comme dans le lac Ontario où on pêche pour avoir du plaisir. Ce n'est pas ainsi que l'industrie fonctionne.

C'est la même chose pour l'industrie forestière. Quand il y a cinq pieds de neige au Nouveau-Brunswick, les bûcherons ne peuvent pas aller couper du bois.

À Toronto, quand il y a deux pouces de neige, on appelle l'armée pour déblayer. Cela ne se passe pas ainsi chez nous. Je peux vous garantir que ces gens ne peuvent pas aller travailler.

Le projet de loi devant nous aujourd'hui aurait éliminé la tentation des libéraux de prendre l'argent des travailleurs et des travailleuses.

Et je suis certain que, en 1986, quand le vérificateur général a proposé de déposer l'argent dans les fonds généraux, ce n'était certainement pas pour que le gouvernement puisse se servir à même l'argent des travailleurs et des travailleuses.

C'est ironique de constater que la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, lorsqu'elle était d'allégeance conservatrice, a voté en faveur du projet loi, alors qu'aujourd'hui, sous la bannière des libéraux, elle vote contre celuici. C'est comme si l'on attrapait une maladie en passant d'un côté à de l'autre de la Chambre.

C'est honteux! La même ministre, qui avait voté en faveur du projet de loi et qui croyait dans le programme de celui-ci, change son fusil d'épaule. Maintenant, elle est contre l'idée qu'on puisse accorder une recommandation royale et qu'on puisse aider les travailleurs et travailleuses.

C'est triste de constater que les libéraux travaillent de cette manière. C'est déplorable de constater cela. Quand il y a eu un problème dans l'est du Nouveau-Brunswick, le député de Beauséjour—Petitcodiac m'a demandé personnellement d'aider les gens du sudest de la province qui éprouvaient des problèmes. Tout le monde s'entendait pour s'entraider.

Cependant, quand vient le temps de voter à la Chambre des communes, en l'honneur de leur nom, ces députés ne peuvent même pas voter pour ce à quoi ils croient. Ainsi, ils nous mentent effrontément. C'est honteux!

Chez nous, le taux de chômage est à plus de 20 p. 100, parce que les gens n'ont jamais reçu d'aide des libéraux y ont été élus pendant 100 ans. Ce n'est pas pour rien que les gens de chez nous ont mis les libéraux à la porte. Ce n'est pas pour rien que les conservateurs n'auraient pas de chance de se faire élire chez nous, compte tenu de leur attitude. En effet, ils sont incapables de reconnaître qu'il y a des régions où le travail est saisonnier.

Quand j'étais à Forestville, au Québec, sur la Côte-Nord, 2 500 personnes étaient descendues dans la rue. Ce n'étaient pas seulement des travailleurs et des travailleuses. Il y avait aussi des commerçants, des propriétaires de commerces. Il y avait même des curés, que j'avais trouvés super quand ils avaient dit que ce n'était plus une histoire politique, mais une histoire humaine, et que c'était le temps que les gens descendent dans la rue et marchent en guise d'opposition aux décisions du gouvernement fédéral.

Aujourd'hui, à mon avis, les libéraux devraient avoir honte de s'emparer de 48 milliards de dollars — c'est l'argent de gens qui ont

Initiatives parlementaires

perdu leur emploi —, quand aujourd'hui, au Canada, il y a 800 000 personnes qui paient des cotisations d'assurance-emploi sans pouvoir y être admissibles.

Seulement 32 p. 100 des femmes qui paient de l'assurance-emploi sont admissibles aux prestations d'assurance-emploi. Ce sont elles qui ont le plus été touchées. Comment le gouvernement ne peut-il pas reconnaître cela?

En effet, c'est une assurance au cas où l'on perdrait son emploi. C'est une assurance qui permet aux gens qui évoluent dans le mode du travail d'aujourd'hui de bénéficier de congés parentaux, par exemple. Il y a 40 ou 50 ans, il y avait seulement 5 p. 100 des femmes qui travaillaient au Canada. Aujourd'hui, c'est différent. Il faut reconnaître la réalité du marché du travail d'aujourd'hui et s'y adapter. Il ne s'agit pas de faire ce que les libéraux ont fait.

En 1986, sous le règne des conservateurs de Brian Mulroney, quand le vérificateur général a suggéré que l'on verse la caisse d'assurance-emploi dans les fonds généraux, les libéraux étaient dans l'opposition et ils se sont opposés à cela.

En 1989, mon prédécesseur lui-même disait aux Néo-Brunswickois: « Je veux que vous vous battiez contre tout changement à l'assurance-emploi, parce que cela sera un désastre pour le Nouveau-Brunswick. »

Jean Chrétien lui-même a écrit une lettre aux gens de Rivière-du-Loup, à un groupe de personnes bénéficiant de l'assurance-emploi, en disant: « C'est la faute des conservateurs, parce qu'ils ne s'occupent pas du développement économique; ils s'en prennent aux mauvaises personnes; ils s'en prennent aux travailleurs et aux travailleuses. »

Lorsque ce même gouvernement a utilisé l'argent de la caisse d'assurance-emploi en se vantant de rembourser la dette et d'atteindre le déficit zéro, il a fait fi du monde qui a perdu l'assurance-emploi.

Les libéraux ont fait la même chose que les conservateurs, et c'est honteux. Je pense que les gens vont se le rappeler. Toutefois, il ne suffit pas seulement de se le rappeler. Les libéraux devraient savoir qu'il y a 1,4 million d'enfants qui ont faim au Canada. C'est leur faute, parce qu'en privant d'assurance-emploi les travailleurs, les hommes et les femmes qui ont perdu leur emploi, ils ont accru la pauvreté au pays. Qu'ils ne viennent pas se vanter d'être un bon gouvernement en raison des surplus empochés aujourd'hui!

En toute sincérité, je demande que des changements soient faits à l'assurance-emploi pour le bien-être des travailleurs et des travailleuses, des familles et des enfants de ce pays.

• (1925)

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, mes premiers mots seront d'abord pour féliciter mon collègue de Manicouagan du projet de loi qu'il a déposé ainsi que de son allocution, qui résume très bien la situation. Aujourd'hui, nous pouvons en débattre tout en recevant un amendement visant à faire une concordance avec la loi qui a été adoptée en juin dernier.

Je veux aussi ajouter que je partage tout à fait l'opinion de mon collègue qui vient d'intervenir avec beaucoup d'ardeur. Il laisse bien comprendre la révolte des travailleurs relativement à l'injustice qui leur est faite. C'est tout à fait inadmissible qu'on puisse confiner les gens à la misère, alors qu'ils se sont payé une assurance pour éviter de se retrouver dans une situation semblable, si jamais ils avaient le malheur de perdre leur emploi.

La raison fondamentale du projet de loi C-280 est effectivement de retirer des mains du gouvernement la caisse, qui ne lui appartient pas, et en remettre l'administration et la gestion aux véritables propriétaires. Ce faisant, on s'assure qu'elle sert aux fins pour lesquelles elle a été créée.

On peut facilement faire une analogie avec ce qui se passe dans des sociétés de gestion de placements. Au cours des deux dernières années, on a connu des scandales chez Norbourg et chez Enron, aux États-Unis. Dès lors qu'on se rend compte que des avoirs collectifs qui appartiennent au peuple, aux travailleurs, sont mal gérés et sont détournés, on s'assure qu'un organisme de contrôle vient s'en saisir pour protéger cette caisse. Que fait-on des gens qui avaient la responsabilité de l'administrer, mais qui ont fait un détournement de fonds? D'abord, on leur enlève la caisse. S'il s'avère qu'ils en ont fait un usage inapproprié, ils peuvent même se retrouver en prison.

C'est ce qui se passe ici relativement à la caisse d'assuranceemploi. On ne peut sûrement pas mettre le gouvernement en prison à cause de sa gestion comme telle, mais on peut, à tout le moins, s'interroger non seulement sur la légitimité, mais sur l'honnêteté du geste. On en est là.

Il faut rappeler que la situation perdure depuis 1994, soit depuis l'arrivée en poste du ministre des Finances de l'époque, aujourd'hui premier ministre. Est-ce une coïncidence? Depuis 1994, la caisse génère des surplus de plus de 3 milliards de dollars, bon an mal an, lesquels sont utilisés à d'autres fins.

Lors de son rapport annuel, l'an passé, la vérificatrice générale a indiqué qu'au cours des huit dernières années, on avait accumulé 46 milliards de dollars de surplus qu'on avait détournés de leur raison principale. C'étaient les chiffres disponibles le 31 mars de l'an dernier. Par conséquent, d'autres milliards de dollars se sont ajoutés. On peut estimer à environ 48 milliards de dollars les sommes qui appartiennent actuellement aux travailleurs et aux employeurs qui ont contribué à la caisse d'assurance-emploi.

De quelle façon a-t-on généré et détourné ces surplus? C'est en sabrant dans les prestations des chômeurs et en faisant en sorte de restreindre les règles d'accessibilité, de façon telle que les gens n'aient plus accès au chômage. En 1994-1995, 88 p. 100 des personnes qui cotisaient à l'assurance-emploi pouvaient espérer recevoir des prestations de chômage. Aujourd'hui, le Congrès du travail du Canada estime que seulement 38 p. 100 y ont droit. L'actuaire en chef de la caisse, lui, estime ce taux à 46 p. 100. Même si c'était 46 p. 100, cela voudrait donc dire que 54 p. 100 de tous les travailleurs qui cotisent à l'assurance-emploi en sont toujours exclus, en raison de règles inadmissibles.

• (1930)

C'est avec cet argent qu'on a généré des surplus et que le gouvernement se pète les bretelles en disant qu'il exerce une saine gestion et qu'il peut diminuer la dette.

L'an passé, des 9,1 milliards de surplus du fonds d'administration générale du gouvernement canadien, du Trésor canadien, 3,3 milliards de dollars provenaient des surplus de la Caisse d'assurance-emploi. C'est plus du tiers.

Pendant ce temps, des chômeuses et des chômeurs ne reçoivent plus de revenus. Mon collègue l'a très bien dit tout à l'heure, cela appauvrit des familles. Cela crée des drames familiaux. Certains vont jusqu'au suicide.

Aujourd'hui, nous avons reçu ici cinq groupes de représentants de travailleurs qui ont été mis à pied en raison de fermeture totale de leur usine au cours des deux dernières années. Ils travaillaient dans les industries du textile, du bois ouvré et de la fabrication des cuisinières électriques. Il y avait cinq groupes différents.

Ces gens témoignent du fait que les personnes âgées, entre autres, sont incapables de se replacer. En effet, en 1997, pour économiser, le gouvernement a adopté une mesure qui supprimait le PATA, le Programme d'adaptation des travailleurs âgés. Il l'a fait pour économiser. Cela a fait en sorte que, passé 55 ans, ces gens ne peuvent plus recevoir d'assurance-emploi, mais n'ont aucun revenu pour attendre la pension de la Régie des rentes. En 1986, on avait prévu un programme pour cela, mais le gouvernement actuel l'a aboli en 1997

Qu'est-il arrivé à tous les travailleurs qui n'ont pas pu se reclasser depuis ce temps-là? Le gouvernement ne s'est pas soucié de cela.

Aujourd'hui, nous avons eu des témoignages. Dans une seule usine, il y a eu cinq suicides au cours de la dernière année. Au cours des derniers 30 mois, il y a eu 15 suicides dans une autre usine. On ne publicise pas cela. Il y a une sorte de décence entre les gens. Ils sont gênés de se retrouver sans revenu après avoir travaillé 30, 35 ou 40 ans dans une usine et avoir cotisé toutes ces années à l'assurance-emploi. Ils se sont payés une assurance en se disant que s'ils avaient le malheur de perdre leur emploi, ils auraient au moins une assurance qui leur fournirait un revenu décent pour faire vivre leur famille. Quand on parle de revenu décent, il faut s'entendre. Présentement, cela représente 55 p. 100 des revenus assurables. Cela ne fait pas beaucoup. C'est cela qu'on leur a enlevé.

Les travailleurs mis à pied se retrouvent devant rien. Leur seule perspective est, éventuellement, de se retrouver sur le bien-être social, mais ils auront auparavant l'obligation de disposer de leurs biens accumulés. Lorsque vous avez travaillé toute une vie, que vous vous retrouvez dans une telle situation, il n'y a pas seulement des appréhensions qui se présentent, il y a aussi la gêne, l'inquiétude du lendemain, le fait d'être exclu, non seulement du milieu de travail, mais de toute reconnaissance quant à son labeur passé. Tout cela est grave et c'est ce qui amène les gens à poser des gestes aussi graves que ceux que j'indiquais tantôt.

De l'autre côté de la Chambre, on est insensible à une situation semblable. C'est inadmissible d'entendre des propos comme ceux qu'on a entendus tout à l'heure. La seule préoccupation qu'ils ont, c'est de baisser les cotisations. Mon collègue l'a dit, ce n'est pas ce que demandent ceux qui cotisent. Le gouvernement ne met plus une cenne dans cette caisse depuis 1990.

On parle de vol. Je sais que ce n'est pas parlementaire, mais on peut le dire autrement. Dans le privé ou ailleurs en dehors de la Chambre, si quelqu'un avait un comportement semblable, ce serait le qualificatif qu'on utiliserait.

C'est pour cela que le projet de loi C-280 doit être accepté. Il faut mettre fin à cette injustice.

• (1935)

[Traduction]

L'hon. Jim Karygiannis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vous demanderais de bien vouloir vérifier les bleus ce soir, car le langage utilisé par le député d'en face, et d'autres qui l'ont précédé, a frôlé la limite de ce qui est acceptable. Je demanderais à mon collègue de ne pas utiliser de langage antiparlementaire.

Le vice-président: Je remercie le secrétaire parlementaire. J'ai entendu quelques-unes de ces expressions dans la traduction et je crois que le député s'est rattrapé au milieu de ses propos. Le député de Chambly—Borduas a 30 secondes pour conclure.

[Français]

M. Yves Lessard: Monsieur le Président, je conclurai en disant que le problème ne réside pas dans les cotisations, mais dans l'utilisation qu'on en fait.

Rendons justice à l'ensemble des travailleurs. Faisons en sorte de restaurer le programme de l'assurance-emploi en établissant des mesures d'accessibilité qui soient raisonnables et correctes, ainsi que des prestations qui soient dignes des labeurs des gens, en cas de perte d'emploi. Ce faisant, on commencera à démontrer une reconnaissance envers les gens qui ont tant contribué à la société. C'est à cette seule condition que nous pourrons penser que le gouvernement commence à démontrer une sensibilité.

Ce gouvernement doit commencer à se préoccuper du sort de tous les travailleurs qui ont perdu leur emploi et auxquels on n'est pas venu en aide jusqu'à présent. Autrement, nous trouverons quelque chose qui est assez abominable et dont le gouvernement libéral devra porter le fardeau.

[Traduction]

L'hon. Jim Karygiannis (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et ministre responsable du renouveau démocratique, Lib.): Monsieur le Président, le programme d'assurance-emploi est l'un des programmes les plus importants et les plus visibles du Canada. Les Canadiens y tiennent. Tout le monde veut s'assurer que les Canadiens pourront continuer de compter sur ce programme.

Le projet de loi C-280 propose des modifications à la Loi sur l'assurance-emploi et recommande des mesures clés de la part du Parlement.

Aux termes de ce projet de loi, la Commission de l'assuranceemploi doit expliquer les motifs du choix du taux de cotisation et exposer ces motifs dans un rapport annuel que la ministre du Développement des ressources humaines et du Développement des compétences déposera au Parlement.

Le projet de loi recommande que le Compte d'assurance-emploi soit restructuré en un compte indépendant géré par une nouvelle commission tripartite.

Il propose aussi que le nouveau compte d'assurance-emploi indépendant comprenne au départ un solde correspondant à l'actuel excédent accumulé qui a été crédité au Compte d'assurance-emploi sur une période de 10 ans par le biais des contributions du Trésor.

Après avoir lu et étudié le projet de loi C-280, je dois dire que j'ai de grandes réserves. Ce projet de loi soulève des problèmes très importants.

Le budget de 2005 répond à bon nombre des points soulevés dans le projet de loi C-280. Je me demande toutefois si les modifications proposées aideront à améliorer ce programme. Les Canadiens veulent que leur gouvernement gère les programmes le plus efficacement possible. Le programme d'assurance-emploi ne fait pas exception. Ce projet de loi coûterait cher aux contribuables, aux employés et aux employeurs.

Aux termes de la mesure législative proposée, le gouvernement devrait verser une somme équivalente au montant de l'excédent porté au crédit du Compte d'assurance-emploi, en montants égaux, sur 10 ans, dès que le projet de loi serait adopté. Cette nouvelle mesure constituerait un engagement financier très important dans le grand livre du gouvernement du Canada.

Initiatives parlementaires

Le cadre financier actuel du gouvernement fédéral serait touché et nous aurions besoin de nouvelles injections d'argent. Dès son adoption, le projet de loi C-280 priverait le gouvernement du Canada d'une importante mesure de contrôle sur la gestion et le maintien des programmes d'assurance-emploi. De nombreux aspects de l'assurance-chômage relèvent d'une commission indépendante, tel que le propose le projet de loi, ce qui soulèverait des questions au niveau de la responsabilité.

Les changements dans ce domaine finiront par réduire les bénéfices que le gouvernement est en mesure d'offrir aux Canadiens. Cette mesure restreindrait également les progrès importants que le Canada a enregistrés au cours des dix dernières années.

Pensons un peu à ce que l'assurance-emploi a permis de faire au cours des dix dernières années.

Les Canadiens voulaient un meilleur équilibre entre les responsabilités familiales et professionnelles. Notre gouvernement s'est servi du programme d'assurance-emploi pour étendre le versement des prestations de maternité et les prestations parentales sur un an.

Nous avons également créé une nouvelle prestation de soignant qui permettra aux travailleurs admissibles de s'absenter temporairement de leur travail pour s'occuper d'un parent gravement malade ou à l'article de la mort.

Les Canadiens veulent qu'on les aide davantage à accroître leurs compétences et leur expérience. Nous avons fait disparaître les périodes d'attente multiples concernant les programmes d'apprentissage.

De plus, le discours du Trône renfermait un engagement à l'égard de la révision du programme d'assurance-emploi afin de garantir qu'il continuera de répondre aux besoins des travailleurs canadiens. Dans cette optique, le 23 février dernier, le gouvernement a annoncé que le programme d'assurance-emploi serait amélioré afin de tenir compte de bon nombre de recommandations à cet égard.

Pour illustrer les mesures que nous prenons, j'aimerais décrire les trois nouveaux projets pilote qui viseront les régions à taux de chômage élevé.

Ces projets nos permettent de tester l'incidence sur le marché du travail des initiatives suivantes: permettre aux personnes qui intègrent le marché du travail, ou qui le réintègrent après une longue absence, d'avoir accès aux prestations d'assurance-emploi après 840 heures de travail au lieu de 910 lorsqu'elles participent à des programmes d'emploi; fonder le calcul des prestations sur les 14 meilleures semaines des 52 semaines précédant la demande de prestations; et augmenter le seuil de revenu de travail admissible des prestataires de manière à leur permettre de gagner le plus élevé de deux montants, soit 75 \$ ou 40 p. 100 des prestations, de manière à encourager les gens à travailler sans perdre de prestations.

Ces améliorations sont possibles en partie grâce à la capacité du gouvernement du Canada de veiller à ce que le cadre stratégique et le programme de l'assurance-emploi continuent de répondre aux besoins des travailleurs canadiens.

Je crains aussi que le projet de loi C-280 n'ait aucune incidence positive sur le fonctionnement du programme d'assurance-emploi.

● (1940)

Le projet de loi prévoit la création d'un compte d'assurance-emploi distinct qui ne sera pas combiné aux recettes et dépenses budgétaires du gouvernement.

Ajournement

Pour ce faire, il faudrait étudier de près les modifications à apporter aux fonctions de contrôle et aux responsabilités financières actuelles et examiner comment elles concorderaient avec les mesures qui ont été mises en place en réponse aux préoccupations exprimées par la vérificatrice générale du Canada. Depuis 1986, le compte d'assurance-emploi est combiné aux comptes du gouvernement.

Sous le système actuel, les recettes et coûts associés au programme d'assurance-emploi sont consignés dans le compte d'assurance-emploi, et toute dépense sort du Trésor. Tout excédent de la caisse d'assurance-emploi n'est que théorique et n'est appuyée sur aucun autre avoir...

● (1945)

Le vice-président: Malheureusement, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, à titre de députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, où on trouve la BFC Petawawa, et étant donné que c'est l'Année de l'ancien combattant, je suis heureuse de demander ce débat touchant les anciens combattants et leurs familles qui ont été exposés à une palette multicolore d'herbicides dont les agents orange, pourpre et blanc et à une variété d'autres produits chimiques toxiques.

Le gouvernement doit être honnête et transparent à l'égard des gens qui pensent avoir été exposés à ces substances.

De bien des façons, la réaction du gouvernement face à ces gens ressemble au traitement qu'ont reçu les soldats canadiens qui ont été soumis à des expériences sur la guerre chimique durant la Seconde Guerre mondiale.

La première réaction a été de nier les faits pendant des années. Ensuite, même si on a reconnu que des essais avaient été effectués, les efforts pour remédier à la situation se sont butés, comme c'est trop souvent le cas, à l'inertie et à des mesures inadéquates du gouvernement. Personne n'a jamais reconnu que toutes ces expériences étaient tout simplement répréhensibles.

La majeure partie des renseignements sont demeurés cachés, car les gens risquaient une peine d'emprisonnement de cinq ans aux termes de la Loi sur les secrets officiels.

Avec le temps, certains anciens combattants ont été accusés d'avoir inventé toute leur histoire et leurs problèmes de santé et on a même dit qu'ils souffraient d'un trouble délirant.

Il a fallu 60 ans pour que ces gens finissent par obtenir justice. Malheureusement, pour beaucoup trop de victimes, cette justice est arrivée trop tard. On ne devrait pas accepter que cette situation se reproduise.

Je suis heureuse d'informer le ministre de la Défense nationale que, contrairement à beaucoup d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale qui ont été réduits au silence sous la menace, les victimes d'aujourd'hui des pulvérisations de produits chimiques n'ont aucunement l'intention de laisser le gouvernement s'en sortir sans que la vérité éclate au grand jour.

Les gens qui ont été touchés par la pulvérisation de défoliants chimiques ont formé un groupe: l'Agent Orange Association of Canada. Ils m'assurent que leurs membres confronteront le gouvernement chaque fois qu'ils en auront l'occasion. Soyez certains qu'ils poseront des questions difficiles aux candidats ministériels au cours des prochaines élections fédérales, qui pourraient être déclenchées dès la semaine prochaine, une fois que la population aura eu l'occasion de bien digérer le gaspillage et la corruption au sein du Parti libéral que la Commission Gomery est sur le point d'exposer.

Comme me l'a demandé la nouvelle association, je suis heureuse de poser la question suivante au ministre de la Défense nationale:

L'association agent orange du Canada, qui a été créée récemment, a reçu de nombreuses demandes d'information provenant de personnes de partout au Canada qui souhaitent fournir des renseignements avec documents à l'appui permettant de trouver la vérité au sujet de l'épandage de défoliants mortels additionnés de toxines à la base des Forces canadiennes Gagetown. Ces personnes craignent de faire connaître l'information qu'elles détiennent sans avoir la protection que leur donnerait une enquête publique.

Quand le gouvernement fédéral va-t-il lancer une enquête publique qui permettra à ces personnes d'agir selon leur conscience et de fournir sous serment de l'information qui permettra à la population canadienne de connaître la vérité au sujet de l'épandage de défoliants mortels à la BFC Gagetown?

Si le gouvernement veut vraiment obtenir la vérité au sujet de l'épandage de défoliants chimiques sur les bases militaires canadiennes ou à proximité, alors il doit accorder une protection aux personnes qui fourniront l'information. De nombreuses personnes souhaitent témoigner. Dans bien des cas, elles ont de la documentation et elles sont disposées à faire diverses révélations.

Ces personnes craignent de témoigner à l'heure actuelle. Certaines sont réduites au silence par la Loi sur les secrets officiels, d'autres par des ententes de non-divulgation, et d'autres encore sont liées par un accord de confidentialité allant de pair avec une entente d'indemnisation qu'elles ont déjà acceptée. Les gens ont peur de perdre leur pension de retraite et leurs indemnités, et ils ont même peur d'aller en prison. Il s'agit du même genre de menace que celles qu'ont subies les anciens combattants qui avaient été exposés au gaz moutarde.

Si le gouvernement est sincère dans toutes ses déclarations publiques sur la question de l'exposition à l'agent orange et à ses variantes, il doit annoncer dès aujourd'hui une immunité, de manière à ce que tous les faits soient rendus publics. Si le gouvernement ne le fait pas, il laisse entendre qu'il ne souhaite pas que la vérité soit connue. Le public devra alors conclure que le gouvernement s'adonne à une opération de camouflage.

Bon nombre des personnes qui ont communiqué avec moi ont fini par aboutir à la conclusion que seul un changement de gouvernement permettra que justice soit rendue. Une personne est même allée jusqu'à dire que le gouvernement actuel doit composer avec un si grand nombre de scandales que ce scandale est trop peu prioritaire pour qu'il s'en occupe.

Il y a une autre question au sujet de laquelle j'aimerais obtenir une réponse du ministre de la Défense nationale. Comment se fait-il que l'on n'a pas reconnu que les problèmes de santé et les décès de certains civils habitant aux alentours de la BFC Gagetown, à des endroits comme Oromocto, Burton, Hoyt, Enniskillen, Petersville et Welsford, étaient la conséquence de l'exposition à des herbicides chimiques?

L'hon. Gurbax Malhi (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, comprendre l'utilisation d'herbicides à la BFC Gagetown est une priorité constante du gouvernement. Le ministère de la Défense nationale a élaboré un plan d'ensemble solide pour trouver des réponses aux questions que posent bon nombre de Canadiens. Je saisis l'occasion pour communiquer à la Chambre les renseignements que nous avons et pour lui faire part des mesures que le ministère de la Défense

Comme le ministre de la Défense nationale l'a répété à la Chambre, le gouvernement est déterminé à établir le plus grand nombre de faits possible concernant l'utilisation d'herbicides à la BFC Gagetown de 1952 à nos jours et de faire rapport à ce sujet.

nationale a déjà prises et compte prendre dans un avenir rapproché.

À cette fin, le ministère de la Défense nationale a élaboré un plan global d'établissement des faits. La stratégie d'établissement des faits est bien connue puisqu'elle a été diffusée à la population et aux médias. En fait, le ministre de la Défense nationale en a parlé à plusieurs reprises à la Chambre.

Pour l'édification des députés, je vais passer brièvement en revue le plan d'action. Le gouvernement déterminera quels membres des Forces canadiennes et quels employés civils étaient sur les lieux lors de l'épandage d'herbicides à la base Gagetown de 1952 à aujourd'hui. Il recueillera des données concernant l'utilisation, l'élimination et la gestion de tous les herbicides utilisés à la base Gagetown depuis 1952. Enfin, il veut comprendre l'incidence de ces herbicides sur la santé humaine.

L'établissement des faits, une démarche scientifique rigoureuse et un processus transparent sont essentiels à l'élaboration d'une réponse appropriée de la part du gouvernement.

De surcroît, à plus long terme, la Défense nationale effectuera des recherches sur l'utilisation des herbicides dans les bases militaires au Canada.

Bien que nous n'ayons aucune preuve que des produits non homologués soient à l'essai dans d'autres bases des Forces canadiennes, ce projet à long terme permettra de déterminer si de tels produits sont utilisés dans les bases des Forces canadiennes.

J'ai le plaisir d'annoncer que nous faisons des progrès et que nous continuons à établir les faits. En ce moment même, on analyse le sol de la base Gagetown, et les résultats seront disponibles et publiés dans les prochains mois.

Nous avons tous entendu parler de la démission de M. Blaney en tant que coordinateur de l'établissement des faits et de la liaison, pour des raisons de santé. Le gouvernement lui cherche actuellement un remplaçant, qu'il devrait avoir trouvé sous peu.

Le ministère de la Défense nationale met à la disposition du public une ligne gratuite afin qu'il puisse communiquer tout renseignement qui pourrait être utile à l'établissement des faits et aux activités de liaison. Quiconque dispose d'information sur la question devrait appeler le 1-866-558-2945.

Les anciens employés et les employés actuels de la Défense nationale et autres employés du gouvernement fédéral qui estiment souffrir d'une maladie professionnelle liées à l'exposition aux herbicides utilisés au cours de leur carrière peuvent soumettre les détails de leur réclamation au Bureau des ressources humaines civiles du ministère de la Défense nationale à Gagetown ou au bureau régional d'indemnisation des accidents situé à Moncton.

• (1950)

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, une solution à l'empoisonnement, que celui-ci soit intentionnel ou accidentel, doit

Ajournement

s'appliquer à toutes les victimes, pas uniquement aux militaires et aux employés civils du MDN.

On perçoit un sentiment d'urgence bien compréhensible chez les gens qui ont peut-être été victimes de l'épandage de produits chimiques. Ils sont frustrés à cause des nombreuses années de silence et de l'intransigeance du gouvernement à l'égard de cette question.

L'inaction du gouvernement dans ce dossier amène les employés qui travaillent actuellement pour le MDN à se demander à quel genre de mauvais traitement ils risquent d'être soumis et à combien d'années d'inaction et de secret ils pourraient être confrontés.

Il faut poser la question. Est-ce que quelqu'un croit vraiment que le brigadier général Gordon Sellar aurait été indemnisé pour avoir été exposé à l'agent orange s'il avait été simple soldat ou sous-officier?

Le temps est venu pour le gouvernement de faire ce qui s'impose. Les choses traînent depuis assez longtemps déjà. Le gouvernement doit assumer sa part de responsabilité.

• (1955

L'hon. Gurbax Malhi: Monsieur le Président, M. Blaney a annoncé qu'il ne pouvait plus être coordonnateur de l'établissement des faits et de la liaison, pour des raisons de santé. Nous sommes désolés d'apprendre qu'il ne va pas bien et nous espérons qu'il se rétablira rapidement. Je le remercie de la contribution qu'il a apportée, notamment en jetant les bases d'un bon processus de liaison.

Le coordonnateur adjoint assurera la continuité des travaux du Bureau de l'établissement des faits et de la liaison. Pour sa part, le gouvernement du Canada procédera rapidement au choix d'un nouveau coordonnateur. Le gouvernement poursuivra sans tarder ces autres travaux d'établissement des faits. Tirer à la hâte des conclusions non fondées compromettrait tout le processus et l'engagement du gouvernement à bien faire les choses.

Nous tentons de faire rapport sur ce qui s'est produit sur une période de 50 ans, à partir de 1952. Il faudra un certain temps pour se faire une idée claire. Il faut du temps et de la patience pour recueillir toute l'information nécessaire pour établir les faits et faire rapport...

Le vice-président: La députée de Québec a la parole.

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, c'est avec un grand intérêt que j'interviens aujourd'hui dans le contexte du débat sur la motion d'ajournement. C'est au sujet d'un dossier très préoccupant pour la région de Québec, soit la fermeture du centre de tri de Postes Canada et son transfert à Montréal.

Cette semaine, nous avons déposé une pétition contre la fermeture du centre de tri de Québec et son tranfert vers Montréal. Cette pétition a été signée par 130 000 personnes. Dans la région de Québec, il y a eu une très vaste mobilisation pour s'opposer à cette fermeture. On peut rappeler que tous les intervenants socioéconomiques et politiques de la région se sont mobilisés et ont appuyé la position du syndicat contre la fermeture du centre de tri de Québec.

Ajournement

Malgré cette vaste mobilisation, malgré toutes nos questions en Chambre et le dépôt des pétitions, le ministre du Revenu national, dont relève ce dossier, continue de dire qu'il va fermer le centre de tri, qu'il ne reviendra pas sur ses positions et que cette décision est sans appel. Il n'envisage pas de montrer une certaine ouverture pour trouver une solution ni d'essayer d'entendre les arguments en faveur du fait de garder un centre de tri à Québec que les gens du syndicat et de la coalition pourraient avoir à exprimer.

Aux questions que je lui posais en Chambre, le ministre a répondu qu'il n'y aura pas de pertes d'emplois.

Aujourd'hui, c'est une belle occasion de clarifier ce point avec le ministre. Il va bel et bien y avoir des pertes d'emplois pour la région. Actuellement, 300 personnes sont directement affectées au traitement du courrier à Québec. Il y a aussi une autre partie des employés qui travaillaient au centre de tri et dont l'emploi sera, probablement, également perdu. Parmi cette quarantaine de personnes, se retrouvent des agents de sécurité, des préposés à l'entretien ménager, du personnel administratif et du personnel cadre.

Le ministre ne parle pas non plus des 160 personnes à statut temporaire affectées au traitement du courrier et qui travaillent sur appel. Elles aussi perdront leur emploi et rien n'est prévu pour ces personnes.

Donc, quand le ministre dit qu'il n'y aura pas de pertes d'emplois, il s'agit des 300 personnes affectées directement au traitement du courrier à Québec. Elles vont partir quand elles prendront leur retraite dans quelques années. Par contre, ces emplois ne seront pas renouvelés.

Nous disons qu'il y a des pertes d'emploi pour la région de Québec. Pour l'ensemble de la masse salariale, cela représente 15 millions de dollars pour la grande région de Québec. Ce n'est pas peu dire. Ce sont des sommes d'argent qui ne reviendront pas dans l'économie de la région.

Donc, nous nous opposons à cette fermeture. On sait qu'il y a un plan de rationalisation globale. Il y a six centres de tri en Ontario, deux en Alberta, deux en Colombie-Britannique et un à Québec. Cela veut dire que Québec n'aura plus de centre de tri puisque celuici sera déménagé à Montréal.

Nous avons donc demandé un plan de restructuration. Nous avons demandé si l'effort de rationalisation était juste et bien réparti entre les différentes provinces du Canada. Dans ces circonstances, pourquoi le ministre n'ordonne-t-il pas un moratoire sur cette décision pour qu'enfin on puisse voir son plan et sa stratégie globale.

On sait que le 300 Saint-Paul est un édifice désuet, mais il y aurait eu des solutions pour l'avenir pour qu'on puisse garder un centre de tri. Un signe d'ouverture de la part du ministre aurait été souhaitable dans les circonstances.

Même tout ce qui a été mis de l'avant pour faire changer d'idée le ministre, la grosse manifestation qu'il y a eu...

• (2000)

Le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national a la parole.

[Traduction]

L'hon. Gurbax Malhi (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les observations de la députée. Avant d'expliquer en détail les changements qui auront lieu dans la ville de Québec, j'aimerais parler brièvement de Postes Canada, une société qui fait la fierté des Canadiens et qui est reconnue à l'échelle

mondiale pour son efficacité et son savoir-faire dans le domaine des postes.

Postes Canada apporte une contribution appréciable à l'économie nationale. Chaque année, la société dépense 2,8 milliards de dollars pour l'achat de biens et services, créant ainsi 30 000 emplois. Toutefois, elle le fait de manière responsable. Alors que l'ancien ministère des Postes affichait souvent des déficits de l'ordre de 500 millions de dollars par année, Postes Canada fait des bénéfices qui profitent à ses actionnaires, c'est-à-dire tous les Canadiens.

La création de la Société canadienne des postes en 1981, approuvée par tous les partis politiques de la Chambre des communes et par les syndicats des postes, a porté fruit. Quel revirement extraordinaire en un laps de temps relativement court!

Postes Canada n'a pas obtenu une telle réussite financière aux dépens des Canadiens. Au contraire, la livraison du courrier se fait à un tarif parmi les plus concurrentiels au monde, et ce, malgré le climat rigoureux et l'étendue de notre pays.

Cependant, sans vouloir paraître alarmiste, la société est confrontée à d'importants défis, semblables à ceux qui se présentent à toutes les administrations postales dans le monde. Les méthodes de communications changent rapidement et Postes Canada doit s'adapter aux mutations du marché, comme la diminution des volumes du courrier constatée ces dernières années, diminution qui sera proportionnelle à la hausse des communications électroniques.

Parallèlement. les améliorations apportées aux processus, à la productivité et au matériel ces dernières années ont entraîné une hausse de la capacité de traitement dans certains centres postaux d'un bout à l'autre du pays.

Compte tenu de cette réalité, Postes Canada examine sans cesse son réseau de succursales postales dans tout le Canada afin d'optimiser son efficacité et d'améliorer le service fourni aux Canadiens.

Dans ce contexte, le transfert annoncé récemment du courrier et du courrier publicitaire de Québec à Montréal d'ici deux ans était devenu nécessaire. Il sera réalisé sans qu'un seul employé permanent perde son emploi.

Postes Canada doit examiner son exploitation au niveau national. La société doit aussi se préparer au fait que pas moins de 10 000 de ses employés prendront leur retraite au cours des quatre années à venir de façon volontaire et en pleine conformité des conventions collectives.

À Québec, Postes Canada continuera d'investir dans la collectivité et restera un important employeur en maintenant 1 100 emplois et des avantages économiques de 90 millions de dollars.

Entre autres investissements prévus dans la région de Québec, Postes Canada consacrera 750 000 \$ à la rénovation d'une de ses installations pour en faire un centre de traitement des colis. Postes Canada construira aussi un nouveau poste d'attache de facteurs afin de remplacer celui situé au 300, rue Saint-Paul. Il s'agit d'un investissement de 2 à 4 millions de dollars. Il sera aussi nécessaire de relocaliser des préposés à l'administration, ce qui constituera un investissement additionnel de quelque 1,2 million de dollars.

● (2005)

[Français]

Mme Christiane Gagnon: Monsieur le Président, on voit bien que le secrétaire parlementaire qui est là pour répondre au nom du ministre a bien appris sa leçon. Il nous rappelle tous les arguments qui ont été invoqués par le ministre du Revenu national.

J'aimerais rappeler que les représentants de la coalition ont envoyé une lettre au ministre, il y a deux semaines, lui demandant de le rencontrer. Ils n'ont reçu aucune réponse.

J'aimerais également dire ceci au secrétaire parlementaire qui a pris la parole. On veut bien comprendre qu'en raison de la diminution du volume de courrier, depuis la venue du courrier électronique, la gestion se doit d'être réduite au sein d'un centre de tri. Or, sa fermeture ou son transfert à Montréal, c'est autre chose. La mission de Postes Canada est de fournir un service de qualité. Le secrétaire parlementaire ne me fera pas croire que si l'on transfère le centre de tri de Québec à Montréal, il sera plus rapide d'envoyer à Montréal du courrier en provenance de Lévis, pour ensuite l'envoyer à Québec.

Nous avons reçu des réponses très insatisfaisantes pour le moment.

Ajournement

[Traduction]

L'hon. Gurbax Malhi: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit plus tôt, aucun employé permanent ne perdra son emploi. Nous sommes en mesure de prendre cet engagement parce que nous savons que Postes Canada pourra facilement réaffecter les employés touchés par le transfert dans une autre région du Québec puisque 300 de ses 1 400 employés permanents décideront de prendre une retraite bien méritée.

La grande majorité des employés qui prendront leur retraite sont des commis des postes et des facteurs, et ils ont droit à un bon programme de retraite, conformément à leur convention collective. Un commis qui gagne environ 45 000 \$ par année, sans compter le temps supplémentaire et les primes, touchera 70 p. 100 de son salaire, soit 32 000 \$ par année, et cette somme est pleinement indexée.

Au Québec, Postes Canada continuera d'investir dans la collectivité et il restera un employeur important puisqu'il continuera d'offrir 1 100 emplois et de générer des retombées économiques de 90 millions de dollars.

Le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 8 h 7.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 26 octobre 2005

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS		M. Martin (LaSalle—Émard)	9101
La Société Alzheimer de Laval		M. MacKay	9101
Mme Folco	9097	Mme McLellan	9102
	,0,7	Le bois d'oeuvre	
Le Service correctionnel du Canada	0007	M. Duceppe	9102
M. Hanger	9097	M. Martin (LaSalle—Émard)	9102
L'immigration		M. Duceppe	9102
M. Malhi	9097	M. Emerson	9102
Le cancer du sein		M. Paquette	9102
Mme Demers	9098	M. McCallum (Markham—Unionville)	9102
	,0,0	M. Paquette	9102
Mark Arendz	0000	M. Peterson	9102
M. Easter	9098	La human du mamiar ministra	
Le lupus		Le bureau du premier ministre	9102
M. Nicholson	9098	M. Layton	
Le tremblement de terre en Asie du Sud		M. Martin (LaSalle—Émard)	9102
M. Khan	9098	M. Layton	9102
	7070	M. Alcock	9103
Postes Canada	0000	Le secteur forestier	
M. Lapierre (Lévis—Bellechasse)	9098	M. Duncan	9103
Les lauréats francophones du Manitoba		M. McCallum (Markham—Unionville)	9103
M. Simard (Saint Boniface)	9099	Le bois d'oeuvre	
Le VIH/sida		M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	9103
Mme Guergis	9099	M. Peterson.	9103
C	,0,,		
La Fondation canadienne des pompiers morts en service	0000	David Dingwall	0103
Mme Boivin	9099	M. Pallister	9103
L'équité salariale		M. McCallum (Markham—Unionville)	9103
M. Siksay.	9099	M. Pallister	9103
La bataille de Trafalgar		M. McCallum (Markham—Unionville)	9103
M. Kenney	9099	Les travailleurs âgés	
·	, , , ,	M. Lessard.	9104
Les communautés autochtones	0400	Mme Stronach	9104
M. Cleary.	9100	M. Lessard.	9104
Taïwan		Mme Stronach	9104
M. Merrifield	9100	M. Bouchard	9104
La communauté italienne de Montréal		Mme Stronach	9104
M. Coderre	9100	M. Boire	9104
		Mme Stronach	9104
Lockhart Fulton	0100	Les affaires autochtones	
M. Blaikie	9100	M. Prentice	9104
OHECTIONS OD ALES		M. Scott	9104
QUESTIONS ORALES		M. Prentice	9105
Les affaires autochtones		M. Scott	9105
M. Harper	9100	La justica	
M. Martin (LaSalle—Émard)	9101	La justice M. Merrifield	9105
L'environnement		M. Cotler	9105
M. Harper	9101	M. Merrifield	9105
M. Lapierre (Outremont)	9101	M. Cotler	9103
1		Mme Sgro	9103
La justice	9101	M. Cotler	9103
M. Harper			9103
M. Martin (LaSalle—Émard)	9101	Les affaires autochtones	
La sécurité publique		M. Angus	9105
M. MacKay	9101	M. Scott	9105

Les affaires étrangères		Adoption des motions; première lecture et impression du
Mme McDonough	9106	projet de loi
M. Pettigrew	9106	La Loi sur les armes à feu
La justice		M. Breitkreuz
M. Kenney	9106	Projet de loi C-433. Présentation et première lecture
M. Cotler	9106	Adoption des motions; première lecture et impression du
M. Moore (Fundy Royal)	9106	projet de loi
M. Cotler	9106	Les comités de la Chambre
		Finances
L'environnement	0106	Mme Redman
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	9106	Motion
M. Lapierre (Outremont)	9106	Adoption de la motion
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	9106	Adoption de la modon
M. Lapierre (Outremont)	9106	Pétitions
Le logement		Le Code criminel
M. Simard (Beauport—Limoilou).	9107	M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).
M. Fontana	9107	L'environnement
M. Simard (Beauport—Limoilou).	9107	Mme Barnes
M. Fontana	9107	La Société canadienne des postes
Le Commonwealth		M. Vellacott
M. Day	9107	Le mariage
M. Martin (LaSalle—Émard)	9107	M. Vellacott
,	7107	Les Adoptions à L'Étranger
L'Iran		M. Hill
M. Day	9107	L'hôpital Queensway-Carleton
M. Martin (LaSalle—Émard)	9107	M. Poilievre
L'industrie minière		La fiscalité
M. Bonin	9107	M. Goodyear
M. Emerson	9108	Le Code criminel
La santé	0100	M. Goodyear
M. Fletcher	9108	Les terminaux de GNL
M. Dosanjh	9108	M. Moore (Fundy Royal)
M. Fletcher	9108	Questions au Feuilleton
M. Dosanjh	9108	M. LeBlanc
La Birmanie		Demandes de documents
Mme Lalonde	9108	M. LeBlanc
M. Pettigrew.	9108	W. Lebidile
Les infrastructures		INITIATIVES MINISTÉRIELLES
M. Boshcoff	9108	INITIATIVES MINISTERIEBEES
M. Peterson	9108	Loi sur les mesures d'aide liées au coût de l'énergie
		Mme Robillard (au nom du ministre des Finances)
Présence à la tribune	0100	Projet de loi C-66. Deuxième lecture
Le Président	9109	M. McKay
Recours au Règlement		M. Rajotte
La période des questions orales		M. Crête
M. Cotler	9109	M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).
Mme Bakopanos	9109	M. Rajotte
		M. Masse
AFFAIRES COURANTES		M. Lemay
Les comités de la Chambre		M. Temelkovski
Affaires autochtones et développement du Grand		M. Crête
Nord		M. Adams
M. St. Amand	9109	Mme Gallant
Opérations gouvernementales et prévisions budgétai-		M. Masse
res		M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).
M. Benoit.	9109	M. Lemay
Le Régime de pensions du Canada		M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
M. Martin (Sault Ste. Marie)	9109	M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).
Projet de loi C-432. Présentation et première lecture	9109	M. Anderson (Victoria)
1 rojet de 101 e-732. I resentation et prennere lecture	ノエロフ	141. AHUCIOUH (VICUHA)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES		Motion nº 1	9134
Les pompiers		M. Adams	9135
Motion	9129	M. Van Loan	9137
Adoption de l'amendement	9130	M. Godin	9138
La motion modifiée est adoptée	9131	M. Lessard	9139
L'hôpital Queensway-Carleton		M. Karygiannis	9141
Motion	9131	MOTION D'AJOURNEMENT	
Rejet de l'amendement	9132		
Rejet de la motion	9133		
La Loi sur l'assurance-emploi		Les anciens combattants	
Projet de loi C-280. Étape du rapport	9133	Mme Gallant	9142
Décision de la présidence		M. Malhi	9143
Le vice-président	9133	La Société canadienne des postes	
Motion d'amendement		Mme Gagnon (Québec)	9143
M. Asselin	9134	M. Malhi	9144



Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé
Poste-lettre

Postage paid Lettermail

1782711 Ottawa

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Les Éditions et Services de dépôt TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to: Publishing and Depository Services PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante : Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address: http://www.parl.gc.ca

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 085

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5